

# Analyse démographique des professionnels de la justice

***VERSION DÉFINITIVE***

Recherche menée par

Díaz Pinsent Mercier Research Inc.

pour le

Réseau national de formation en justice (RNFJ),

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne  
(ACUFC)

Cette recherche est rendue possible grâce à un financement du ministère de  
la Justice du Canada dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles  
2018-2023

Le 12 décembre 2019



**ACUFC**

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS  
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Secrétariat national 223, rue Main, Ottawa (Ontario), K1S 1C4  
Sans frais : 1 866 551-2637 Télécopieur: 613 244-0699 [ACUFC.CA](http://ACUFC.CA)

## Table des matières

Liste des tableaux .....	iv
Liste des figures .....	ix
Sommaire des constats .....	x
Profil linguistique.....	x
Profil démographique.....	xi
Professions prioritaires.....	xi
Les juges .....	xi
Les juges de paix et officiers de justice .....	xi
Les avocats.....	xii
Les policiers .....	xii
Directions des services de police.....	xii
Agents de probation et autres.....	xiii
Agents de services correctionnels .....	xiii
Agents d’application de règlements.....	xiv
Analyse des professions en Ontario .....	xiv
Introduction.....	1
1. Profil linguistique.....	3
1.1 Selon la première langue officielle parlée (PLOP) .....	3
1.2 Selon la langue parlée au travail .....	7
1.3 Selon la connaissance des langues officielles.....	12
2. Profil démographique.....	15
2.1 Par sexe .....	15
2.2 Par statut d’immigration .....	16
2.3 Par groupe d’âge .....	16
3. Analyse par profession .....	19
3.1 Les juges .....	19
3.2 Les juges de paix et officiers de justice .....	22
3.3 Les avocats.....	26
3.4 Les policiers .....	30
3.5 Les directions des services de police.....	33
3.6 Les agents de probation et autres.....	36

3.7	Les agents de services correctionnels .....	40
3.8	Les agents d'application de règlements .....	43
4.	Analyse des professions en Ontario .....	47
	Annexe I. Méthodologie .....	54
	Professions juridiques ciblées .....	54
	Géographie .....	60
	Profil démographique.....	62
	Profil linguistique.....	62
	Première langue officielle parlée (PLOP).....	62
	Connaissance de deux langues officielles .....	65
	Langue utilisée au travail.....	66
	Industrie .....	67
	Annexe II. Description des fichiers de données .....	69
	Spécifications des variables.....	73
	Première langue officielle parlée (5) .....	73
	Langue utilisée le plus souvent au travail (8) .....	73
	Autre(s) langue(s) parlée(s) régulièrement au travail (9).....	73
	Connaissance des langues officielles (5) .....	73
	Certaines industries (SCIAN 2012) (7) .....	73
	Autres professions d'intérêt (CNP 2012) (3) .....	74
	Âge (7) .....	74
	Annexe III. Sommaire par province et territoire .....	75
	Annexe IV. Sommaire par région administrative de l'Ontario .....	82

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec), selon la première langue PLOP .....	3
Tableau 2 : Distribution des professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) par province et territoire, selon la première langue officielle parlée – PLOP .....	4
Tableau 3 : Représentation des francophones (PLOP) parmi les professionnels de la justice, par province et territoire .....	6
Tableau 4 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) qui parlent le français au travail souvent, régulièrement et au moins régulièrement .....	7
Tableau 5 : Langue utilisée au moins régulièrement au travail par les professionnels de la justice francophones (selon la PLOP) au Canada (moins le Québec) .....	8
Tableau 6 : Langue utilisée au moins régulièrement au travail par les professionnels de la justice anglophones (selon la PLOP) au Canada (moins le Québec) .....	9
Tableau 7 : Représentation des professionnels de la justice qui utilisent le français au moins régulièrement au travail, par province et territoire .....	10
Tableau 8 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) et connaissance des langues officielles, selon la PLOP .....	12
Tableau 9 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français et utilisation du français au travail, par profession .....	13
Tableau 10 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français et utilisation du français au travail, par province et territoire .....	14
Tableau 11 : Représentation des femmes parmi les professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec), selon la première langue officielle parlée .....	15
Tableau 12 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) selon la PLOP et le statut d’immigration .....	16
Tableau 13 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) selon la PLOP dans la catégorie d’âge 45 ans et plus .....	18
Tableau 14 : Nombre de juges au Canada (sauf le Québec) selon la connaissance du français .....	19
Tableau 15 : Nombre de juges au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d’immigration et la connaissance du français .....	19
Tableau 16 : Juges par province et territoire, selon leur capacité de soutenir une conversation en français et leur utilisation du français au travail .....	20
Tableau 17 : Juges qui utilisent le français dans le cadre de leur travail, par industrie .....	20
Tableau 18 : Fréquence de l’utilisation du français au travail par les juges au Canada (sauf le Québec) .....	21
Tableau 19 : Nombre et distribution de juges au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français, selon le sexe et le groupe d’âge .....	21
Tableau 20 : Nombre de juges de paix et officiers de justice au Canada (sauf le Québec) selon la connaissance du français .....	22
Tableau 21 : Nombre de juges de paix et officiers de justice au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d’immigration et la connaissance du français .....	23

Tableau 22 : Juges de paix et officiers de justice par province/territoire, selon la capacité de soutenir une conversation en français et l'utilisation du français au travail.....	24
Tableau 23 : Juges de paix et officiers de justice qui utilisent le français au travail, par industrie .....	24
Tableau 24 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les juges de paix et officiers de justice au Canada (sauf le Québec).....	25
Tableau 25 : Nombre et distribution des juges de paix et officiers de justice qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec), selon le sexe et le groupe d'âge.....	25
Tableau 26 : Nombre d'avocats au Canada (sauf le Québec) selon la connaissance du français .....	26
Tableau 27 : Nombre d'avocats au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français.....	27
Tableau 28 : Avocats par province/territoire, selon la capacité de soutenir une conversation en français et l'utilisation du français au travail .....	27
Tableau 29 : Avocats qui utilisent le français dans le cadre de leur travail, par industrie .....	28
Tableau 30 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les avocats au Canada (sauf le Québec).....	28
Tableau 31 : Nombre et distribution des avocats qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec), selon le sexe et le groupe d'âge .....	29
Tableau 32 : Nombre des policiers (sauf cadres supérieures) au Canada (sauf le Québec) selon la connaissance du français.....	30
Tableau 33 : Nombre des policiers (sauf cadres supérieures) au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français .....	30
Tableau 34 : Policiers par province/territoire, selon la capacité de soutenir une conversation en français et leur utilisation du français au travail.....	31
Tableau 35 : Policiers (sauf cadres supérieures) qui utilisent le français dans le cadre de leur travail, par industrie.....	31
Tableau 36 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les juges de paix et officiers de justice au Canada (sauf le Québec).....	32
Tableau 37 : Nombre et distribution des policiers (sauf cadres supérieurs) qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec), selon le sexe et le groupe d'âge.....	32
Tableau 38 : Nombre de directions des services de police au Canada (sauf le Québec) selon la connaissance du français.....	33
Tableau 39 : Nombre de directions des services de police au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français .....	34
Tableau 40 : Directions des services de police par province/territoire, selon la capacité de soutenir une conversation en français et leur utilisation du français au travail .....	34
Tableau 41 : Officiers/officières de direction des services de police qui utilisent le français dans le cadre de leur travail par industrie .....	35
Tableau 42 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les officiers/officières de direction des services de police au Canada (sauf le Québec) .....	35

Tableau 43 : Nombre et distribution des officiers/officières de direction des services de police qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec) selon le sexe et le groupe d'âge .....	36
Tableau 44 : Nombre d'agents de probation et autres au Canada (sauf le Québec) selon leur connaissance du français .....	37
Tableau 45 : Nombre d'agents de probation et autres au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français .....	37
Tableau 46 : Agents de probation et autres par province/territoire, selon leur capacité de soutenir une conversation en français et leur utilisation du français au travail .....	38
Tableau 47 : Agents de probation et autres qui utilisent le français dans le cadre de leur travail par industrie.....	38
Tableau 48 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les agents de probation et autres au Canada (sauf le Québec).....	39
Tableau 49 : Nombre et distribution des agents de probation et autres qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec) selon le sexe et le groupe d'âge .....	39
Tableau 50 : Nombre d'agents de services correctionnels au Canada (sauf le Québec) selon leur connaissance du français.....	40
Tableau 51 : Nombre d'agents de services correctionnels au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français .....	41
Tableau 52 : Agents de services correctionnels par province/territoire, selon leur capacité de soutenir une conversation en français et leur utilisation du français au travail .....	41
Tableau 53 : Agents des services correctionnels qui utilisent le français dans le cadre de leur travail par industrie.....	42
Tableau 54 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les agents de services correctionnels au Canada (sauf le Québec).....	42
Tableau 55 : Nombre et distribution des agents des services correctionnels qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec) selon le sexe et le groupe d'âge .....	43
Tableau 56 : Nombre d'agents d'application de règlements au Canada (sauf le Québec) selon leur connaissance du français.....	44
Tableau 57 : Nombre d'agents d'application de règlements au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français .....	44
Tableau 58 : Agents d'application de règlements par province/territoire, selon leur capacité de soutenir une conversation en français et leur utilisation du français au travail .....	45
Tableau 59 : Agents d'application de règlements qui utilisent le français dans le cadre de leur travail par industrie.....	45
Tableau 60 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les agents d'application de règlements au Canada (sauf le Québec).....	46
Tableau 61 : Nombre et distribution d'agents d'application de règlements qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec) selon le sexe et le groupe d'âge .....	46

Tableau 62 : Professionnels de la justice en Ontario, selon la région administrative et la première langue officielle parlée – PLOP.....	48
Tableau 63 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec), selon la PLOP et le sexe.....	48
Tableau 64 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec), selon la PLOP et le statut d’immigration.....	49
Tableau 65 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec), 45 ans et plus.....	49
Tableau 66 : Professionnels de la justice en Ontario par région administrative qui parlent le français au travail souvent, régulièrement ou au moins régulièrement.....	50
Tableau 67 : Professionnels de la justice en Ontario qui parlent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail, par région administrative de la Cour supérieure de justice de l’Ontario, par profession prioritaire.....	51
Tableau 68 : Professionnels de la justice en Ontario selon la connaissance des langues officielles et la première langue officielle parlée.....	52
Tableau 69 : Professionnels de la justice en Ontario qui peuvent soutenir une conversation en français et utilisation du français au travail, par profession.....	53
Tableau 70 : Professionnels de la justice en Ontario qui peuvent soutenir une conversation en français et utilisation du français au travail, par région administrative.....	53
Tableau 71 : Professions juridiques ciblées – Définitions.....	54
Tableau 72 : Professions d’intérêt exclues de l’analyse.....	59
Tableau 73 : Correspondance entre les huit régions administratives de la Cour supérieure de justice de l’Ontario et les divisions de recensement.....	60
Tableau 74 : Données d’intérêt disponibles dans le site Web de Statistique Canada.....	69
Tableau 75 : Description des tableaux obtenus par demande spéciale.....	71
Tableau 76 : Sommaire pour Terre-Neuve-et-Labrador.....	75
Tableau 77 : Sommaire pour l’Île-du-Prince-Édouard.....	76
Tableau 78 : Sommaire pour la Nouvelle-Écosse.....	76
Tableau 79 : Sommaire pour le Nouveau-Brunswick.....	77
Tableau 80 : Sommaire pour l’Ontario.....	77
Tableau 81 : Sommaire pour le Manitoba.....	78
Tableau 82 : Sommaire pour la Saskatchewan.....	78
Tableau 83 : Sommaire pour l’Alberta.....	79
Tableau 84 : Sommaire pour la Colombie-Britannique.....	79
Tableau 85 : Sommaire pour le Yukon.....	80
Tableau 86 : Sommaire pour les Territoires du Nord-Ouest.....	80
Tableau 87 : Sommaire pour le Nunavut.....	81
Tableau 88 : Sommaire pour la région du Centre-Est.....	82

Tableau 89 : Sommaire pour la région du Centre-Sud .....	83
Tableau 90 : Sommaire pour la région du Centre-Ouest .....	83
Tableau 91 : Sommaire pour la région de l'Est.....	84
Tableau 92 : Sommaire pour la région du Nord-Est.....	84
Tableau 93 : Sommaire pour la région du Nord-Ouest .....	85
Tableau 94 : Sommaire pour la région du Sud-Ouest .....	85
Tableau 95 : Sommaire pour la région de Toronto .....	86

## Liste des figures

Figure 1 : Ratio du pourcentage de professionnels francophones sur le pourcentage de francophones âgés de 15 et plus ayant travaillé en 2015 (selon la première langue officielle parlée – PLOP).....	5
Figure 2 : Comparaison de ratios relatifs à la langue utilisée au travail et à la première langue officielle parlée parmi les professionnels de la justice, par province et territoire .....	11
Figure 3 : Distribution des professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) par catégorie d'âge, selon la PLOP .....	17
Figure 4 : Distribution par groupe d'âge et par sexe des juges qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec) .....	22
Figure 5 : Distribution par groupe d'âge et sexe des juges de paix et officiers de justice au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français .....	26
Figure 6 : Distribution par groupe d'âge et sexe des avocats au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français.....	29
Figure 7 : Distribution par groupe d'âge et sexe des policiers (sauf cadres supérieurs) au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français .....	33
Figure 8 : Distribution par groupe d'âge et sexe des officiers/officières de direction des services de police au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français.....	36
Figure 9 : Distribution par groupe d'âge et sexe des agents de probation et autres au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français .....	40
Figure 10 : Distribution par groupe d'âge et sexe des agents des services correctionnels au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français .....	43
Figure 11 : Distribution par groupe d'âge et sexe des agents d'application de règlements au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français .....	47
Figure 12 : Dérivation de la première langue officielle parlée .....	65

## Sommaire des constats

### Profil linguistique

Selon le Recensement de 2016, on compte 270 725 professionnels au Canada (sauf le Québec) dans les professions juridiques ciblées. Parmi eux, environ 12 000 ou 4,4 % sont francophones.<sup>1</sup> Le pourcentage de francophones le plus élevé est parmi les directions des services de police (8,1 %), les juges de paix et officiers (7,6 %) et les juges (7,1 %). Plus de la moitié des professionnels de la justice (toutes les langues confondues) habitent en Ontario (51 %), et le pourcentage augmente à environ 56 % parmi les professionnels francophones. Les professionnels de la justice (toutes les langues) qui habitent au Nouveau-Brunswick représentent 2,3 % du total au Canada (sauf le Québec), mais leur proportion augmente à environ 19 % quand on ne compte que les professionnels francophones. En moyenne, la représentation des professionnels de la justice francophones (4,4 % parmi tous les professionnels) est très semblable à la proportion de francophones dans la population générale (4,1 %). Cependant, une analyse comparative de la première langue officielle parlée par les professionnels de la justice et de la population francophone par province et territoire suggère qu'il y a un accès un peu plus limité aux services en Nouvelle-Écosse et aux Territoires du Nord-Ouest. Il serait utile d'investiguer davantage si des lacunes dans les services sont observées dans ces juridictions.

Parmi tous les professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec), 4 115 personnes utilisent le français le plus souvent au travail. De plus, environ 12 000 professionnels parlent le français régulièrement au travail pour un total de 16 195 professionnels de la justice (6,0 % du total) qui parlent le français au moins régulièrement au travail. Environ 70 % des francophones utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail et 86,5 % des francophones utilisent l'anglais au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Il faut noter que 3 500 francophones n'utilisent pas (ou utilisent peu) le français au travail, dont environ un tiers sont des policiers et environ un quart sont des avocats. À 6 %, la proportion de professionnels qui utilisent le français au moins régulièrement dépasse la proportion de francophones parmi l'ensemble des professionnels (4,4 %). Cependant, une analyse comparative de la langue utilisée au travail et de la population francophone par province et territoire suggère qu'il y a un accès plus limité aux services au Manitoba, en Colombie-Britannique et en Alberta. Ces résultats sont présentés comme des indices pour guider une analyse plus approfondie, car les moyennes par province ou territoire peuvent masquer des différences importantes par région ou par profession.

Parmi les 270 725 professionnels de la justice, 41 310 (environ 15 %) peuvent soutenir une conversation dans les deux langues officielles. Ce groupe comprend les 12 000 professionnels de la justice qui ont le français comme PLOP, ainsi que 29 425 professionnels qui ont l'anglais comme unique PLOP. Ceci est le bassin potentiel des professionnels anglophones qui, selon leur auto-évaluation lors du Recensement de 2016, maîtrisent assez le français pour soutenir une conversation. Parmi eux, 7 700 professionnels anglophones parlent au moins régulièrement le français au travail et 21 725 connaissent le français mais ne l'utilisent pas (ou l'utilisent peu) au travail. En moyenne, environ 40 % des professionnels qui parlent le français l'utilisent déjà au moins régulièrement au travail. Ce pourcentage augmente à environ 72 % si on ne

---

<sup>1</sup> Francophones : ce sont toutes les personnes qui ont soit le français seulement, soit le français et l'anglais comme première langue officielle parlée (PLOP). La PLOP est une variable dérivée des réponses à d'autres questions sur la langue; la méthode pour déterminer la PLOP est décrite dans l'Annexe I. Méthodologie.

considère que les agents d'application de règlements et augmente aussi à environ 88 % si on ne considère que les professionnels de la justice qui résident au Nouveau-Brunswick.

### Profil démographique

Les femmes représentent 52,5 % de tous les professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) ainsi que 49,8 % des professionnels francophones. Le pourcentage de femmes varie considérablement selon la profession et on observe des professions où le pourcentage de femmes est plus grand parmi les francophones que parmi l'ensemble des professionnels de la justice, incluant les avocats (50,1 % et 40,1 % respectivement), les policiers (26,1 % et 22,3 % respectivement) et les juges de paix et officiers de justice (80 % et 69,4 % respectivement). La relation inverse est aussi observée : dans certaines professions, on note un pourcentage de femmes moins élevé parmi les francophones, par exemple parmi les juges (25,8 % de femmes parmi les francophones contre 35,5 % parmi tous les juges) et les agents d'application de règlements.

Le pourcentage d'immigrants parmi tous les professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) (16,3 %) est supérieur au pourcentage d'immigrants parmi les professionnels francophones (11,5 %) et c'est ainsi dans toutes les professions juridiques ciblées. En moyenne, la distribution par groupe d'âge est la même parmi l'ensemble des professionnels de la justice et parmi ceux qui sont francophones. Environ 50 % des professionnels de la justice francophones sont dans la catégorie d'âge 24 à 44 ans et environ 40 % se retrouvent dans la catégorie d'âge 45 à 64 ans. Il importe de noter que 100 % des juges francophones sont dans le groupe d'âge de 45 ans et plus ainsi que 80 % des directions de services de police francophones. Ceci indique les professions où les besoins de remplacement à la suite des retraites seront concentrés au cours des prochaines années.

### Professions prioritaires

**Les juges :** Au Canada (sauf le Québec), environ 2 195 juges ont travaillé en 2015, dont 155 (7,1 % du total) sont francophones, 640 (29,2 %) peuvent soutenir une conversation en français, et 310 (14,1 %) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Les femmes et les immigrants représentent 25,8 % et 6,5 % des juges francophones respectivement. Plus de la moitié de juges qui peuvent soutenir une conversation en français résident en Ontario, et parmi eux, environ la moitié (ou 52,9 %) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Au Nouveau-Brunswick, 71,4 % des juges qui peuvent soutenir une conversation en français indiquent utiliser cette langue au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Un tiers des juges qui peuvent soutenir une conversation en français sont dans le groupe d'âge 65 ans et plus. Étant donné que les chiffres analysés reflètent l'âge des personnes ayant travaillé en 2015, les personnes incluses dans cette catégorie auront 70 ans ou plus en 2020. La proportion de juges dans le groupe d'âge 65 ans et plus est plus élevée chez les juges de sexe masculin.

**Les juges de paix et officiers de justice :** Au Canada (sauf le Québec), environ 3 630 juges de paix et officiers de justice ont travaillé en 2015, dont 275 (7,6 % du total) sont francophones, 570 (15,7 %) peuvent soutenir une conversation en français, et 370 (10,2 %) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Les femmes et les immigrants représentent 80,0 % et 14,5 % des juges de paix et officiers de justice francophones respectivement. La proportion de femmes est plus élevée parmi les juges de paix et officiers de justice francophones que parmi l'ensemble de ces professionnels au Canada (sauf le

Québec) (17,5 %). Plus de deux tiers des juges de paix et officiers de justice qui peuvent soutenir une conversation en français résident en Ontario, et parmi eux, environ trois quarts (ou 75,4 %) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. La proportion au Nouveau-Brunswick est difficile à interpréter étant donné les petits nombres, mais des services en français sont certainement disponibles dans cette province. Environ un quart des juges de paix et officiers de justice qui peuvent soutenir une conversation en français sont dans le groupe d'âge 35 à 44 ans et environ un autre quart sont dans le groupe d'âge 45 à 54 ans. Les juges de paix et officiers de justice de sexe féminin sont majoritaires parmi tous les groupes d'âge.

**Les avocats** : Au Canada (sauf le Québec), environ 72 175 avocats ont travaillé en 2015, dont 2 975 (4,1 % du total) sont francophones, 17 505 (24,3 %) peuvent soutenir une conversation en français, et 5 330 (7,4 %) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Les femmes et les immigrants représentent 50 % et 16 % des avocats francophones respectivement. La proportion de femmes est plus élevée parmi les avocats francophones que parmi l'ensemble des avocats au Canada (sauf le Québec). La proportion d'immigrants est légèrement moins élevée parmi les avocats francophones que parmi l'ensemble des avocats au Canada (sauf le Québec). Parmi les avocats qui peuvent soutenir une conversation en français, la vaste majorité de ceux qui habitent au Nouveau-Brunswick (85,3 %), environ un tiers de ceux qui habitent en Ontario (34,9 %) et un quart de ceux qui habitent en Nouvelle-Écosse (23,6 %) utilisent le français régulièrement dans le cadre de leur travail. Plus de la moitié des avocats (54,8 %) qui utilisent au moins régulièrement le français au cadre de leur travail sont dans l'industrie des services professionnels, catégorie où on retrouve les services juridiques. Environ 35 % travaillent dans l'administration publique, surtout au niveau du gouvernement fédéral. Environ 29 % des avocats qui peuvent soutenir une conversation en français sont dans le groupe d'âge 25 à 34 ans, 28 % dans le groupe d'âge 35 à 44 ans et environ 20 % dans le groupe d'âge 45 à 54 ans. Les avocats de sexe féminin représentent plus de la moitié des professionnels de 25 à 34 ans ainsi que des professionnels de 35 à 44 ans.

**Les policiers** : Au Canada (sauf le Québec), environ 61 070 policiers ont travaillé en 2015, dont 3 640 (6,1 % du total) sont francophones, 9 000 (14,7 %) peuvent soutenir une conversation en français, et 4 270 (7,0 %) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Les femmes et les immigrants représentent 26,1 % et 5,9 % des policiers francophones respectivement. La proportion de femmes est plus élevée parmi les policiers francophones que parmi l'ensemble des policiers au Canada (sauf le Québec). La proportion d'immigrants diminue de presque la moitié parmi les policiers francophones comparativement à la proportion d'immigrants dans l'ensemble de la profession au Canada (sauf le Québec). Parmi les policiers qui peuvent soutenir une conversation en français, la vaste majorité de ceux qui résident au Nouveau-Brunswick (88,2 %), plus de la moitié de ceux qui résident en Ontario (53,4 %), et autour d'un tiers de ceux qui résident en Nouvelle-Écosse (35,4 %) et en Alberta (33,3 %) utilisent le français régulièrement dans le cadre de leur travail. Environ un quart des policiers sont dans le groupe d'âge 25 à 34, plus d'un tiers sont dans le groupe d'âge 35 à 44 ans et environ 30 % sont dans le groupe d'âge 45 à 54 ans. Les policiers de sexe féminin sont minoritaires parmi tous les groupes d'âge, mais on constate une plus grande proportion de femmes parmi les groupes plus jeunes.

**Directions des services de police** : Au Canada (sauf le Québec), environ 1 110 directeurs des services de police ont travaillé en 2015, dont 90 (8,1 % du total) sont francophones, 215 (19,4 %) peuvent soutenir une

conversation en français, et 125 (11,3 %) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Les femmes et les immigrants représentent 23,9 % et 5,6 % des directions de services de police francophones respectivement. Comme pour les policiers, la proportion d'immigrants diminue de presque la moitié parmi les directions des services de police francophones comparativement à la proportion d'immigrants dans l'ensemble de la profession au Canada (sauf le Québec). La proportion de femmes est moins élevée parmi les francophones, mais la différence est relativement faible. La proportion de femmes augmente à environ 40 % des directeurs des services de police qui peuvent soutenir une conversation en français. En Ontario, on constate que parmi les directeurs de police qui peuvent soutenir une conversation en français, la vaste majorité (88,9 %) utilise le français régulièrement dans le cadre de leur travail. Presque 50 % des directeurs sont dans le groupe d'âge 45 à 54 ans et les directeurs de sexe féminin sont généralement plus jeunes.

**Agents de probation et autres :** Environ 5 000 agents de probation et autres ont travaillé au Canada (sauf le Québec) en 2015, dont 240 (4,8 % du total) sont francophones, 655 (13,0 %) peuvent soutenir une conversation en français, et 320 (6,3 %) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Les femmes et les immigrants représentent 66,7 % et 6,3 % des agents de probation francophones respectivement. La proportion d'immigrants est environ la moitié parmi les agents de probation francophones comparativement à la proportion d'immigrants dans l'ensemble de la profession au Canada (sauf le Québec). La proportion de femmes est moins élevée parmi les francophones que dans l'ensemble de la profession au Canada, mais la différence est faible. Nous constatons que parmi ces professionnels, la majorité au Nouveau-Brunswick (75,0 %) et plus de la moitié en Ontario (61,6 %) utilisent le français régulièrement dans le cadre de leur travail. Environ 62 % des agents de probation et autres qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre du travail sont des fonctionnaires du gouvernement fédéral et environ 18 % sont des fonctionnaires des gouvernements provinciaux ou des territoires. Un tiers des agents de probation et autres qui peuvent soutenir une conversation en français sont dans le groupe d'âge 45 ans et plus. La majorité des agents sont des femmes; elles sont aussi, en général, plus jeunes que les agents de sexe masculin.

**Agents de services correctionnels :** Au Canada (sauf le Québec), environ 20 000 agents de services correctionnels ont travaillé en 2015, dont 895 (4,5 % du total) sont francophones, 1 925 (9,7 %) peuvent soutenir une conversation en français, et 990 (5,0 %) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Les femmes et les immigrants représentent 30,2 % et 5,6 % des agents des services correctionnels. La proportion d'immigrants diminue de presque la moitié parmi les agents des services correctionnels francophones comparativement à la proportion d'immigrants dans l'ensemble de la profession au Canada (sauf le Québec). La proportion de femmes est moins élevée parmi les francophones, mais la différence est relativement faible. Les défis par rapport à l'interprétation des petits chiffres suggèrent que l'analyse doit se faire avec prudence. La vaste majorité des agents qui peuvent soutenir une conversation en français au Nouveau-Brunswick (89,9 %) et plus de la moitié en Ontario (55,3 %) utilisent le français régulièrement dans le cadre de leur travail. Presque un tiers sont dans le groupe d'âge 45 ans et plus. Les agents de sexe féminin sont en général plus jeunes, mais la différence dans la distribution d'âge entre les sexes est faible.

**Agents d'application de règlements :** Au Canada (sauf le Québec), environ 8 270 agents d'application de règlements ont travaillé en 2015, dont 355 (4,3 % du total) sont francophones, 875 (10,6 %) peuvent soutenir une conversation en français, et 430 (5,2 %) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail (Tableau 56). Les femmes et les immigrants représentent 28,2 % et 14,1 % des agents d'application de règlements francophones respectivement (Tableau 57). La proportion de femmes est plus petite parmi les agents d'application francophones que dans l'ensemble de la profession au Canada (sauf le Québec). La proportion d'immigrants moins élevée parmi les francophones, mais la différence est relativement faible. Les défis par rapport à l'interprétation des petits chiffres déjà mentionnés à plusieurs reprises, suggèrent que l'analyse doit se faire avec prudence. La vaste majorité des agents qui peuvent soutenir une conversation en français au Nouveau-Brunswick (85,7 %) et presque les deux tiers en Ontario (64,8 %) utilisent le français régulièrement dans le cadre de leur travail. L'examen de la composition démographique des agents d'application de règlements qui peuvent soutenir une conversation en français montre que plus de 50 % sont dans le groupe d'âge 44 ans et moins. Les agents de sexe féminin sont, en général, plus jeunes.

### Analyse des professions en Ontario

En Ontario, parmi les 6 740 professionnels de la justice francophones (selon la PLOP), la vaste majorité habite dans trois régions : l'Est (56,7 %), le Nord-Est (13,8 %) et la région de Toronto (11,6 %). Nous retrouvons la plus grande concentration de francophones parmi les professionnels dans les régions de l'Est et du Nord-Est : 18 % des professionnels de la justice sont francophones dans chacune de ces régions, ainsi que 3,1 % des professionnels dans la région du Nord-Ouest et 2,2 % dans la région de Toronto.

Dans la plupart des régions, les femmes représentent environ la moitié des professionnels de la justice, autant parmi tous les professionnels de la justice que parmi les professionnels francophones. Dans l'ensemble de l'Ontario, la proportion d'immigrants parmi les professionnels de la justice francophones est moins élevée (13,2 %) que parmi tous les professionnels de la justice (18,9 %). Le portrait change au niveau régional : dans les deux régions avec la plus grande représentation des francophones, l'Est et le Nord-Est, la proportion d'immigrants est significativement moins élevée que la moyenne de la province, avec 9,2 % et 1,1 % respectivement. Dans la région de Toronto, 37,2 % des professionnels de la justice francophones sont des immigrants. Parmi l'ensemble des professionnels, la proportion diminue à 26 %. Les professionnels de la justice dans le groupe d'âge 45 ans et plus représentent presque la moitié de tous les professionnels ainsi que des professionnels francophones (48,8 % et 48 % respectivement). La pression pour le renouvellement des professionnels francophones à la suite de retraites sera plus élevée dans le nord de l'Ontario.

La proportion de professionnels qui parlent au moins régulièrement le français dans le cadre de leur travail (7,4 %) est plus élevée que la proportion de professionnels francophones (4,8 %). Nous retrouvons la plus grande concentration dans les régions suivantes : la région de l'Est (30,2 % des professionnels utilisent le français au moins régulièrement), la région du Nord-Est (21,3 %) et la région de Toronto (4,3 %). Comme indiqué auparavant, la connaissance des deux langues officielles, est un indice du nombre potentiel total de professionnels de la justice pouvant offrir de services en français selon leurs capacités linguistiques. Cette variable représente le nombre de professionnels qui peuvent soutenir une conversation dans une ou les deux langues officielles. Parmi les 139 065 professionnels de la justice en Ontario, 6 710 (environ 4,8 %) peuvent soutenir une conversation dans les deux langues officielles. Environ 16 980 professionnels de la

justice en Ontario qui ont l'anglais comme unique PLOP connaissent aussi le français. Étant donné que 10 360 professionnels anglophones parlent au moins régulièrement le français au travail, on estime qu'environ 6 620 professionnels connaissent le français mais ne l'utilisent pas (ou l'utilisent peu) au travail.

Lorsqu'on examine la proportion de professionnels qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail parmi les professionnels de la justice qui peuvent soutenir une conversation en français par région administrative en Ontario, on constate que la proportion plus élevée se retrouve dans les régions de l'Est et du Nord-Est de l'Ontario, où le potentiel linguistique réalisé est estimé à environ 72 % et 69 % respectivement.

## Introduction

Le Réseau national de formation en justice (RNfJ), dont les activités sont coordonnées par le secrétariat national de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), a retenu les services de Díaz Pinsent Mercier Research Inc. (DPM Research) pour la réalisation d'une analyse démographique des professionnels de la justice au Canada (en excluant le Québec). Cette étude utilise les données les plus récentes disponibles à cet effet : le Recensement de 2016. Le but principal de cette étude est de déterminer quelle est la capacité des professionnels de la justice hors Québec d'opérer dans les deux langues officielles et dans quelle mesure ces professionnels utilisent le français dans leur milieu de travail. Ceci n'est pas une mesure directe de l'offre de services en français dans un milieu minoritaire, mais permet de dresser un profil du potentiel linguistique existant parmi les professionnels de la justice.

Les professionnels de la justice sont identifiés à l'aide de la Classification nationale des professions (CNP) et incluent les quatorze professions<sup>2</sup> ciblées suivantes (le code CNP est indiqué entre parenthèses) :<sup>3</sup>

- Juges (4111)
- Avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec) (4112)<sup>4</sup>
- Juges de paix et officiers de justice (1227)<sup>5</sup>
- Officiers/officières de direction des services de police (0431)<sup>6</sup>
- Policiers (sauf cadres supérieurs) (4311)<sup>7</sup>
- Agents de probation et de libération conditionnelle et personnel assimilé (4155)<sup>8</sup>
- Agents d'application de règlements municipaux et autres agents de réglementation, n.c.a. (4423)<sup>9</sup>
- Agents de services correctionnels (4422)
- Sténographes judiciaires, transcripteurs médicaux et personnel assimilé (1251)<sup>10</sup>
- Shérifs et huissiers de justice (4421)
- Commis des services judiciaires (1416)
- Adjointes administratives juridiques (1242)
- Techniciens juridiques et personnel assimilé (4211)<sup>11</sup>
- Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels (0423)<sup>12</sup>

---

<sup>2</sup> Les définitions de chaque profession sont présentées dans l'Annexe I. Méthodologie.

<sup>3</sup> Il faut noter que trois professions additionnelles – Travailleurs sociaux/travailleuses sociales (4152), Autres professionnels/professionnelles des sciences sociales, n.c.a. (dont les criminologues) (4169) et Traducteurs (incluant les traducteurs juridiques) (5125) – incluent un nombre limité de travailleurs du domaine juridique. Des limitations dans les données disponibles ne permettent pas de déterminer le nombre de personnes parmi ces professions qui travaillent dans le domaine de la justice. En conséquence, ces groupes sont exclus des professions ciblées.

<sup>4</sup> Pour alléger la présentation, le terme « Avocats » est utilisé dans cette étude pour référer à cette profession.

<sup>5</sup> De façon semblable, le terme « Juges de paix et officiers » est utilisé dans cette étude pour référer à cette profession.

<sup>6</sup> Désigné dans cette étude comme « Directions des services de police ».

<sup>7</sup> Désigné dans cette étude comme « Policiers ».

<sup>8</sup> Désigné dans cette étude comme « Agents de probation et autres ».

<sup>9</sup> Désigné dans cette étude comme « Agents d'application de règlements ».

<sup>10</sup> Désigné dans cette étude comme « Sténographes et transcripteurs ».

<sup>11</sup> Désigné dans cette étude comme « Techniciens juridiques ».

<sup>12</sup> Désigné dans cette étude comme « Directions des services sociaux, communautaires et correctionnels ».

La présentation des résultats est organisée en quatre thèmes : (i) une analyse du profil linguistique des professions ciblées, (ii) une analyse du profil démographique des professions ciblées, (iii) une analyse plus approfondie pour huit professions prioritaires identifiées par le RNFJ et (iv) une analyse pour les régions administratives de l'Ontario. Un découpage par province et territoire est présenté quand il est pertinent.

Le profil linguistique permet d'analyser le nombre de professionnels de la justice selon la première langue officielle parlée (PLOP), la langue parlée au travail et selon la connaissance des deux langues officielles. La première langue officielle parlée est une variable dérivée par Statistique Canada à la suite de questions sur la langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison et la capacité de soutenir une conversation dans l'une et l'autre des langues officielles.<sup>13</sup> Dans cette étude, on nomme « francophone » tout individu qui a comme PLOP soit le français seulement, soit le français et l'anglais. La connaissance des langues officielles (CLO) est équivalente à la capacité de soutenir une conversation en français, en anglais ou dans une autre langue. La CLO est utilisée comme une indication de la capacité potentielle de travailler dans un milieu bilingue ou francophone. Cependant, il faut noter qu'il s'agit d'une auto-évaluation individuelle qui ne mesure pas la connaissance de la terminologie technique requise pour offrir des services de justice en français.

Dans le profil démographique, des découpages par sexe, par statut d'immigration et par groupe d'âge sont présentés. Les huit professions prioritaires identifiées par le RNFJ sont les juges, les avocats, les juges de paix et officiers, les directions de services de police, ainsi que les agents de probation et autres, les agents d'application de règlements et les agents de services correctionnels. Pour ces professions, des informations additionnelles sur l'industrie de travail, la fréquence de l'utilisation du français au travail et des données plus approfondies sur le profil démographique sont présentées.

Une analyse selon les huit régions administratives de la Cour supérieure de justice en Ontario est aussi présentée dans ce rapport. Les découpages par région administrative ont été produits par Statistique Canada en utilisant une correspondance entre les régions et l'unité géographique « division de recensement » (DR). Cette correspondance a été élaborée pour ce rapport et approuvée par le directeur du RNFJ.

La vaste majorité des données utilisées dans cette étude ne sont pas disponibles pour le grand public dans le site Web de Statistique Canada. Une demande spéciale a été faite auprès de Statistique Canada pour obtenir les données d'intérêt. Des fichiers en format Beyond 20/20 sont disponibles pour des analyses additionnelles. Une description des fichiers est présentée dans l'Annexe II. Il faut noter aussi que Statistique Canada arrondit les données de façon aléatoire aux multiples de 5 à des fins de confidentialité. Certains tableaux dans cette étude indiquent qu'on ne retrouve aucun professionnel dans certaines catégories; cela peut signifier qu'il y en a quelques-uns, mais un nombre plus petit que 5. De plus, la validité des croisements des variables est aussi fonction du nombre d'individus. Pour toute combinaison de profession et province ou territoire où le nombre total d'individus est plus bas que 50, les proportions de femmes, d'immigrants et de professionnels âgés de 45 ans et plus sont exclues de l'analyse pour éviter une interprétation fautive.

L'étude conclut avec une série de tableaux par province et territoire dans l'Annexe III.

---

<sup>13</sup> Voir les détails dans l'Annexe I. Méthodologie.

## 1. Profil linguistique

### 1.1 Selon la première langue officielle parlée (PLOP)

En 2015, au Canada (sauf le Québec), on comptait 270 725 professionnels de la justice au total (Tableau 1). Deux professions, les avocats et les policiers, représentent environ 50 % du total des professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec).

Environ 12 000 ou 4,4 % des professionnels dans le domaine de la justice sont francophones.<sup>14</sup> Le pourcentage de francophones le plus élevé est parmi les directions des services de police (8,1 %), les juges de paix et officiers (7,6 %) et les juges (7,1 %). Peu de techniciens juridiques et personnel assimilé ou d'adjoints administratifs juridiques sont des francophones (2,6 % et 2,8 % du total respectivement).

Les policiers constituent la profession de la justice où il y a le plus grand nombre de francophones (30,3 % du total); la proportion de policiers parmi l'ensemble les professionnels de la justice au Canada est beaucoup plus modeste (22,6 %). Dans le cas des avocats, la proportion est semblable parmi les francophones et parmi tous les professionnels (24,8 % et 26,7 % respectivement).

**Tableau 1 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec), selon la première langue officielle parlée – PLOP**

Professions juridiques	Toutes les langues		Francophones		
	Nombre (A)	% du total	Nombre (B)	% du total	% francophones (A/B)
Avocats	72 175	26,7 %	2 975	24,8 %	4,1 %
Policiers	61 070	22,6 %	3 640	30,3 %	6,0 %
Adjoints administratifs juridiques	34 425	12,7 %	965	8,0 %	2,8 %
Techniciens juridiques	25 115	9,3 %	660	5,5 %	2,6 %
Directions des services sociaux, communautaires et correctionnels	23 370	8,6 %	1 150	9,6 %	4,9 %
Agents de services correctionnels	19 795	7,3 %	895	7,5 %	4,5 %
Sténographes et transcripteurs	9 335	3,4 %	325	2,7 %	3,5 %
Agents d'application de règlements	8 270	3,1 %	355	3,0 %	4,3 %
Agents de probation et autres	5 045	1,9 %	240	2,0 %	4,8 %
Juges de paix et officiers	3 630	1,3 %	275	2,3 %	7,6 %
Commis des services judiciaires	2 640	1,0 %	125	1,0 %	4,7 %
Shérifs et huissiers de justice	2 550	0,9 %	155	1,3 %	6,1 %
Juges	2 195	0,8 %	155	1,3 %	7,1 %
Directions des services de police	1 110	0,4 %	90	0,7 %	8,1 %
<b>TOTAL*</b>	<b>270 725</b>	<b>100,0 %</b>	<b>12 005</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4,4 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, tableau 98-400-X2016375

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

La distribution géographique des professionnels de la justice est aussi d'intérêt et varie aussi selon la langue (Tableau 2). Quel pourcentage de 12 000 professionnels francophones habitent dans chaque province et

<sup>14</sup> Francophones : ce sont toutes les personnes qui ont soit le français seulement, soit le français et l'anglais comme première langue officielle parlée (PLOP). La PLOP est une variable dérivée des réponses à d'autres questions sur la langue; la méthode pour déterminer la PLOP est décrite dans l'Annexe I. Méthodologie.

territoire? Plus de la moitié des professionnels de la justice habitent en Ontario, et le pourcentage augmente à environ 56 % quand il s'agit des professionnels francophones. Les professionnels qui habitent au Nouveau-Brunswick représentent 2,3 % du total, mais leur proportion augmente à environ 19 % quand on ne compte que les professionnels francophones.

**Tableau 2 : Distribution des professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) par province et territoire, selon la première langue officielle parlée – PLOP**

Province/Territoire	Professionnels de la justice (toutes les langues)		Professionnels de la justice (francophones)	
	Nombre	%	Nombre	%
Terre-Neuve-et-Labrador	3 785	1,4 %	35	0,3 %
Île-du-Prince-Édouard	1 265	0,5 %	65	0,5 %
Nouvelle-Écosse	8 670	3,2 %	265	2,2 %
Nouveau-Brunswick	6 315	2,3 %	2 240	18,7 %
Ontario	139 060	51,4 %	6 735	56,1 %
Manitoba	12 435	4,6 %	520	4,3 %
Saskatchewan	10 460	3,9 %	230	1,9 %
Alberta	38 720	14,3 %	920	7,7 %
Colombie-Britannique	48 000	17,7 %	865	7,2 %
Yukon	675	0,2 %	35	0,3 %
Territoires du Nord-Ouest	825	0,3 %	30	0,2 %
Nunavut	525	0,2 %	40	0,3 %
<b>Total professions juridiques*</b>	<b>270 725</b>	<b>100,0 %</b>	<b>12 005</b>	<b>99,8 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, tableau 98-400-X2016375

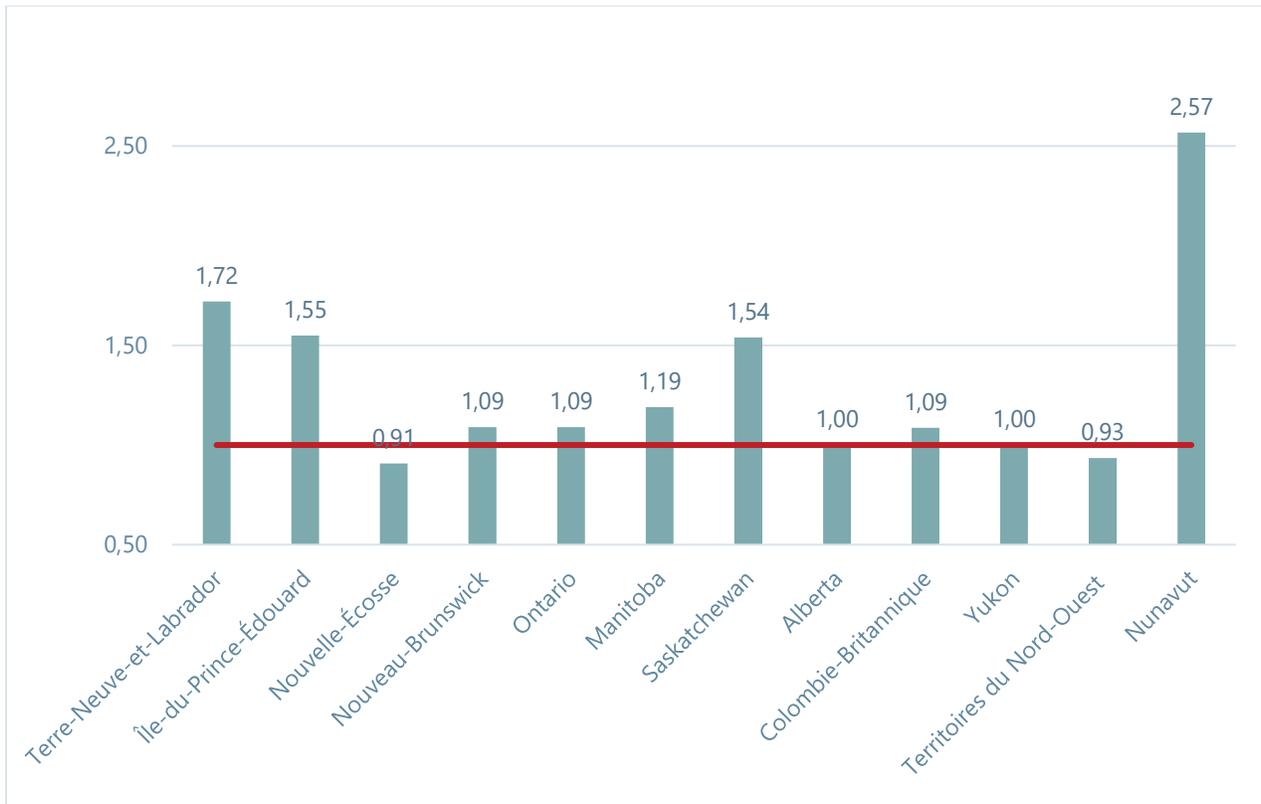
\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

Pour évaluer la représentation des professionnels de la justice francophones dans chaque province et territoire, deux questions sont pertinentes : Quel pourcentage de professionnels de la justice dans chaque province et territoire sont francophones? Est-ce que la proportion de professionnels de la justice francophones correspond à la proportion de francophones (dans toutes les professions) dans chaque province et territoire? Bien qu'il ne s'agisse que d'une estimation, la comparaison entre le pourcentage de professionnels de la justice francophones et la population francophone au total dans chaque province et territoire offre un indice de l'accès aux services en français. Dans les provinces ou territoires où le ratio  $\% \text{ professionnels francophones} / \% \text{ population francophone}$ <sup>15</sup> est au-dessous de l'équilibre (ratio plus grand que 1), il serait utile d'investiguer davantage si des lacunes dans les services sont observées. Cette relation est illustrée à la Figure 1 et le Tableau 3 ci-dessous présente les données sous-jacentes.

L'analyse suggère qu'il y a un accès un peu plus limité aux services en Nouvelle-Écosse (ratio de 0,91) et aux Territoires du Nord-Ouest (ratio de 0,93). Les résultats observés à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'au Nunavut reflètent l'impact d'un petit chiffre dans le dénominateur – résultat d'une communauté francophone plus petite. Cela dit, il y a probablement une masse critique minimale dans le nombre de professionnels de la justice francophones pour être en mesure d'offrir des services en français, indépendamment de la taille de la population. L'analyse des ratios sera réévaluée en utilisant la connaissance des langues officielles plus bas dans cette étude.

<sup>15</sup> La population francophone dans cette mesure correspond aux individus âgés de 15 ans et plus ayant travaillé en 2015.

**Figure 1 : Ratio du pourcentage de professionnels francophones sur le pourcentage de francophones âgés de 15 et plus ayant travaillé en 2015 (selon la première langue officielle parlée – PLOP)**



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, tableau 98-400-X2016375

Note : la ligne rouge représente l'équilibre, avec un ratio = 1.

Il importe de noter que, en moyenne, la représentation des professionnels de la justice francophones (4,4 % de tous les professionnels) est très semblable à la représentation de la population francophone dans l'ensemble de la population de 15 ans et plus (4,1 %). La variation observée parmi les provinces et territoires, comme l'illustre la figure qui précède, retient l'attention. Cependant, ces résultats sont présentés comme des indices pour guider une analyse plus approfondie, car les moyennes par province ou territoire déjà mentionnées peuvent masquer des différences importantes par région ou par profession.

**Tableau 3 : Représentation des francophones (PLOP) parmi les professionnels de la justice, par province et territoire**

Province/Territoire	Professionnels de la justice			Population ayant 15 et plus			Ratio (E/F)
	Total (A)	Francophones (B)	% francophones E=(A/B)	Total (C)	Francophones (D)	% francophones F=(D/C)	
Terre-Neuve-et-Labrador	3 785	35	0,9 %	279 020	1 500	0,5 %	1,72
Île-du-Prince-Édouard	1 265	65	5,1 %	83 355	2 765	3,3 %	1,55
Nouvelle-Écosse	8 670	265	3,1 %	500 370	16 865	3,4 %	0,91
Nouveau-Brunswick	6 315	2 240	35,5 %	402 460	130 955	32,5 %	1,09
Ontario	139 060	6 735	4,8 %	7 342 210	326 525	4,4 %	1,09
Manitoba	12 435	520	4,2 %	688 805	24 205	3,5 %	1,19
Saskatchewan	10 460	230	2,2 %	614 460	8 775	1,4 %	1,54
Alberta	38 720	920	2,4 %	2 399 890	57 125	2,4 %	1,00
Colombie-Britannique	48 000	865	1,8 %	2 580 140	42 830	1,7 %	1,09
Yukon	675	35	5,2 %	22 900	1 185	5,2 %	1,00
Territoires du Nord-Ouest	825	30	3,6 %	24 915	970	3,9 %	0,93
Nunavut	525	40	7,6 %	16 515	490	3,0 %	2,57
<b>Total professions juridiques*</b>	270 725	11 980	4,4 %	14 955 040	614 190	4,1 %	1,08

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, tableau 98-400-X2016375.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

## 1.2 Selon la langue parlée au travail

Nous analysons l'utilisation de la langue française au travail avec des données collectées par Statistique Canada au sujet des langues parlées le plus souvent au travail et les autres langues parlées régulièrement au travail (Tableau 4). Le nombre de personnes qui parlent souvent le français ou qui parlent régulièrement le français au travail inclut ceux qui ont indiqué qu'ils parlent soit le français, ou le français et une autre langue (soit l'anglais et/ou une langue non officielle).

Parmi tous les professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec), 4 115 personnes utilisent le français souvent au travail. En plus, environ 12 000 professionnels parlent le français régulièrement au travail pour un total de 16 195 personnes qui parlent le français **au moins régulièrement** au travail. Le pourcentage des professionnels de la justice qui utilise le français au moins régulièrement au travail (6,0 %) est plus élevé que le pourcentage de francophones parmi les professionnels de la justice (4,4 % selon la PLOP). Dans trois professions, on observe que 10 % ou plus des professionnels parlent le français au moins régulièrement au travail : les juges (14,1 %), les directions de services de police (11,3 %) et les juges de paix et officiers (10,2 %).

**Tableau 4 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) qui parlent le français au travail souvent, régulièrement et au moins régulièrement**

Professions	Total (A)	Nombre des professionnels qui parlent le français au travail...			% du total qui parle français au moins régulièrement (E=D/A)
		Souvent (B)	Régulièrement (C)	Au moins régulièrement (D=B+C)	
Juges	2 195	60	250	310	14,1 %
Directions des services de police	1 105	10	115	125	11,3 %
Juges de paix et officiers	3 625	110	260	370	10,2 %
Commis des services judiciaires	2 650	55	145	200	7,5 %
Shérifs et huissiers de justice	2 555	75	120	195	7,6 %
Avocats	72 175	1 070	4 260	5 330	7,4 %
Policiers	61 065	890	3 380	4 270	7,0 %
Directions des services sociaux, communautaires et correctionnels	23 370	675	915	1 590	6,8 %
Agents de probation et autres	5 050	60	260	320	6,3 %
Agents d'application de règlements	8 265	110	320	430	5,2 %
Agents de services correctionnels	19 800	250	740	990	5,0 %
Sténographes et transcripteurs	9 335	145	180	325	3,5 %
Techniciens juridiques	25 115	240	585	825	3,3 %
Adjoints administratifs juridiques	34 430	365	555	920	2,7 %
<b>Total professions juridiques*</b>	<b>270 735</b>	<b>4 115</b>	<b>12 080</b>	<b>16 195</b>	<b>6,0 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Les 16 000 professionnels identifiés ci-dessus incluent des individus pour qui la première langue officielle parlée est l'anglais. Rappelons-nous qu'environ 12 000 professionnels de la justice au Canada (hors

Québec) sont des francophones. Cela dit, il est bien possible que des professionnels francophones n'utilisent pas le français au travail : Quelle proportion de professionnels de la justice francophones (selon la PLOP) utilise le français au moins régulièrement au travail?

Une comparaison de la langue utilisée au moins régulièrement au travail et la PLOP (Tableau 5) permet de constater qu'environ 70 % des professionnels francophones utilisent le français au moins régulièrement dans leur milieu de travail. Ceci suggère qu'il y a environ 3 500 professionnels francophones (selon la PLOP) qui n'utilisent pas (ou utilisent peu), le français au travail. Environ un tiers de francophones qui n'utilisent pas (ou utilisent peu) le français au travail sont des policiers (1 075 individus) et environ un quart sont des avocats (830 individus).

Une très grande majorité des juges francophones (96,6 %) utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail tandis que la proportion est inférieure pour les adjoints administratifs juridiques et les techniciens juridiques (62,4 % et 63,0 % respectivement). Un pourcentage plus élevé (87 %) de professionnels francophones utilise l'anglais au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Il importe noter que toutes les directions des services de police (100 %) et la grande majorité des policiers (90 %) francophones utilisent l'anglais au moins régulièrement dans leur travail.

**Tableau 5 : Langue utilisée au moins régulièrement au travail par les professionnels de la justice francophones (selon la PLOP) au Canada (moins le Québec)**

	Total des professionnels francophones	Parle au moins régulièrement au travail...		% qui parle français	% qui parle anglais
		... le français	... l'anglais		
Juges	145	140	125	96,6 %	86,2 %
Juges de paix et officiers	275	225	230	81,8 %	83,6 %
Shérifs et huissiers de justice	150	130	130	86,7 %	86,7 %
Commis des services judiciaires	130	105	110	80,8 %	84,6 %
Agents de probation et autres	245	195	205	79,6 %	83,7 %
Directions des services de police	85	65	85	76,5 %	100,0 %
Directions des services sociaux, communautaires et correctionnels	1 140	870	860	76,3 %	75,4 %
Agents d'application de règlements	355	250	305	70,4 %	85,9 %
Avocats	2 980	2 150	2 635	72,1 %	88,4 %
Policiers	3 635	2 560	3 280	70,4 %	90,2 %
Sténographes et transcripteurs	320	215	250	67,2 %	78,1 %
Agents de services correctionnels	890	590	760	66,3 %	85,4 %
Adjoints administratifs juridiques	960	605	810	63,0 %	84,4 %
Techniciens juridiques	665	415	560	62,4 %	84,2 %
<b>Total professions juridiques</b>	<b>11 985</b>	<b>8 480</b>	<b>10 370</b>	<b>70,8 %</b>	<b>86,5 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

À l’opposé, en ce qui a trait aux professionnels qui ont l’anglais comme unique PLOP, une petite proportion de professionnels (3 %) utilisent le français au moins régulièrement au travail (Tableau 6). Cependant, l’effectif n’est pas négligeable – environ 7 700 professionnels de la justice dits anglophones utilisent le français au moins de façon régulière au travail. En effet, du total d’environ 16 000 professionnels de la justice qui utilisent le français au moins régulièrement au travail (voir Tableau 4 ci-dessus), presque la moitié (47,5 %) sont des anglophones selon la PLOP. Les avocats (3 150) et les policiers (1 720) représentent deux tiers de professionnels anglophones qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail.

**Tableau 6 : Langue utilisée au moins régulièrement au travail par les professionnels de la justice anglophones (selon la PLOP) au Canada (moins le Québec)**

	Total des professionnels anglophones	Parle au moins régulièrement au travail...		% qui parle français	% qui parle anglais
		... le français	... l’anglais		
Juges de paix et officiers	3 350	140	3 325	4,2 %	99,3 %
Adjoints administratifs juridiques	33 390	310	33 290	0,9 %	99,7 %
Sténographes et transcripteurs	9 015	130	8 995	1,4 %	99,8 %
Commis des services judiciaires	2 515	85	2 505	3,4 %	99,6 %
Juges	2 035	180	2 015	8,8 %	99,0 %
Avocats	69 140	3 150	68 720	4,6 %	99,4 %
Agents de probation et autres	4 800	120	4 785	2,5 %	99,7 %
Techniciens juridiques	24 445	405	24 370	1,7 %	99,7 %
Policiers	57 425	1 720	57 290	3,0 %	99,8 %
Agents de services correctionnels	18 910	410	18 860	2,2 %	99,7 %
Agents d’application de règlements	7 900	200	7 875	2,5 %	99,7 %
Shérifs et huissiers de justice	2 400	70	2 390	2,9 %	99,6 %
Directions des services sociaux, communautaires et correctionnels	22 200	730	22 110	3,3 %	99,6 %
Directions des services de police	1 020	55	1 015	5,4 %	99,5 %
<b>Total professions juridiques</b>	<b>258 555</b>	<b>7 700</b>	<b>257 540</b>	<b>3,0 %</b>	<b>99,6 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

Étant donné le plus grand nombre de professionnels de la justice qui utilisent le français dans leur milieu de travail, il est utile d’examiner à nouveau leur distribution en ce qui a trait à la population francophone dans chaque province (Tableau 7). Le portrait est différent de celui qui avait été présenté en utilisant la première langue officielle parlée (Tableau 3 ci-dessus). Dans le cas de la langue utilisée au travail, les provinces avec un ratio plus petit que 1 incluent le Manitoba, la Colombie-Britannique (ratio de 0,95 dans les deux provinces), et l’Alberta (ratio de 0,90). Une comparaison de deux analyses est présentée dans la Figure 2 ci-dessous.

En moyenne, pour l'ensemble du Canada (sauf le Québec), la représentation des professionnels de la justice qui utilisent le français au moins régulièrement au travail (6,0 % de tous les professionnels) est plus élevée que la proportion de la population francophone (4,1 %). La variation observée entre les provinces et territoires, comme le montre le tableau ci-dessous, retient l'attention. Cependant, ces résultats sont présentés comme des indices pour guider une analyse plus approfondie, car les moyennes observées pour chaque province ou territoire peuvent masquer des différences importantes par région ou par profession.

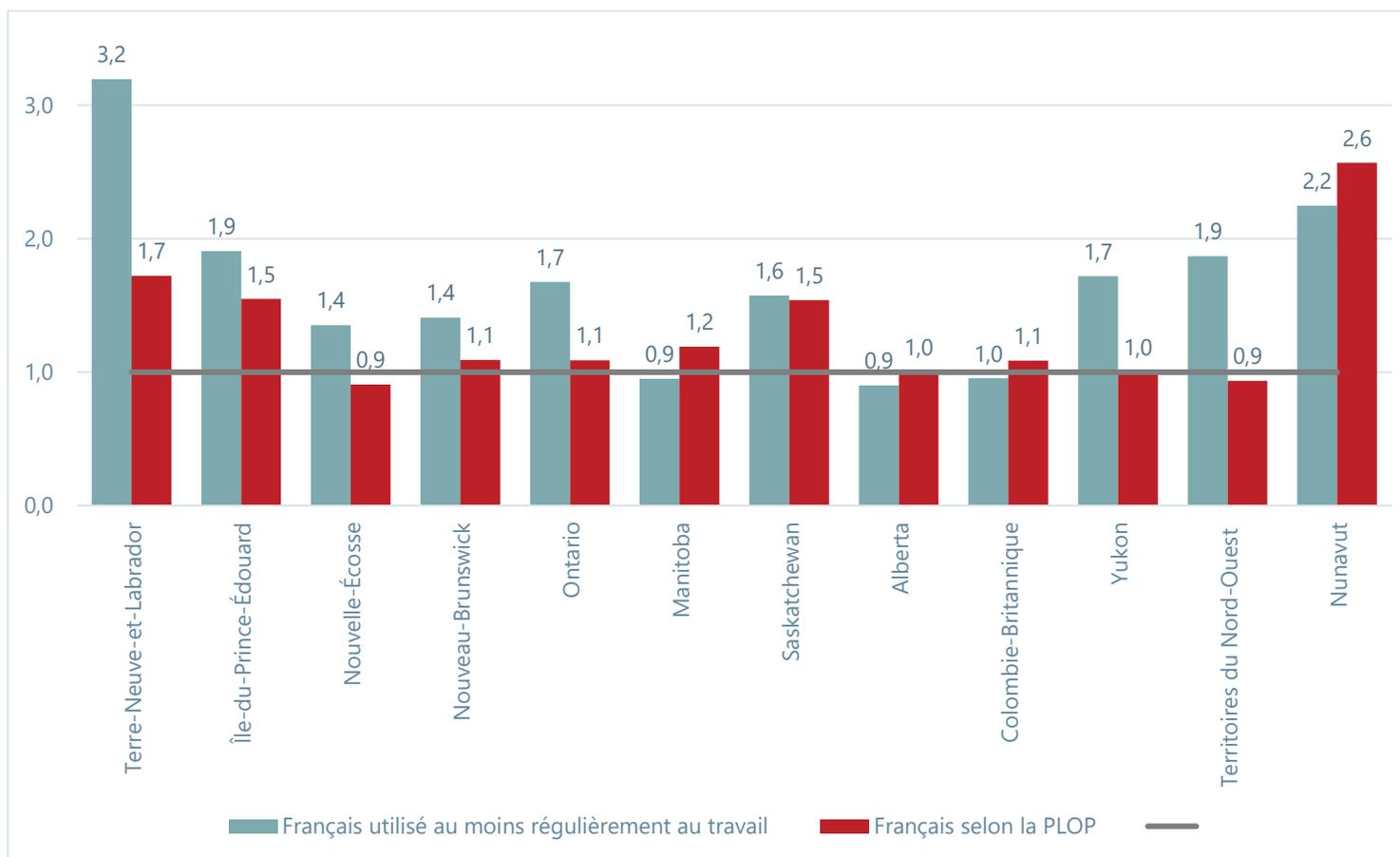
**Tableau 7 : Représentation des professionnels de la justice qui utilisent le français au moins régulièrement au travail, par province et territoire**

Province/Territoire	Professionnels de la justice			Population ayant 15 et plus			Ratio (E/F)
	Total (A)	Francophones (B)	% francophones E=(A/B)	Total (C)	Francophones (D)	% francophones F=(D/C)	
Terre-Neuve-et-Labrador	3 785	65	1,7 %	279 020	1 500	0,5 %	3,19
Île-du-Prince-Édouard	1 265	80	6,3 %	83 355	2 765	3,3 %	1,91
Nouvelle-Écosse	8 670	395	4,6 %	500 370	16 865	3,4 %	1,35
Nouveau-Brunswick	6 315	2 895	45,8 %	402 460	130 955	32,5 %	1,41
Ontario	139 060	10 365	7,5 %	7 342 210	326 525	4,4 %	1,68
Manitoba	12 435	415	3,3 %	688 805	24 205	3,5 %	0,95
Saskatchewan	10 460	235	2,2 %	614 460	8 775	1,4 %	1,57
Alberta	38 720	830	2,1 %	2 399 890	57 125	2,4 %	0,90
Colombie-Britannique	48 000	760	1,6 %	2 580 140	42 830	1,7 %	0,95
Yukon	675	60	8,9 %	22 900	1 185	5,2 %	1,72
Territoires du Nord-Ouest	825	60	7,3 %	24 915	970	3,9 %	1,87
Nunavut	525	35	6,7 %	16 515	490	3,0 %	2,25
TOTAL	270 725	16 195	6,0 %	14 955 040	614 190	4,1 %	1,46

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

Figure 2 : Comparaison de ratios relatifs à la langue utilisée au travail et à la première langue officielle parlée parmi les professionnels de la justice, par province et territoire



Note : Il s'agit en fait de la comparaison des deux ratios suivants : d'une part, le ratio du pourcentage de professionnels francophones (selon la langue utilisée au moins régulièrement au travail) sur le pourcentage de francophones (selon la PLOP) parmi les personnes âgées de 15 et plus ayant travaillé, et d'autre part, le ratio du pourcentage de professionnels francophones (selon la PLOP) sur la proportion de la population francophone (2015)

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

### 1.3 Selon la connaissance des langues officielles

Comme indiqué dans l'introduction, la connaissance des deux langues officielles, est un indice du nombre potentiel total de professionnels de la justice pouvant offrir de services en français selon leurs capacités linguistiques. Cette variable représente le nombre de professionnels qui peuvent soutenir une conversation dans une ou les deux langues officielles. Parmi les 270 725 professionnels de la justice, 41 310 (ou environ 15 %) peuvent soutenir une conversation dans les deux langues officielles (Tableau 8). Ce groupe comprend :

- Environ 11 880 professionnels de la justice qui ont le français comme PLOP. À noter que dans le tableau ci-dessous, environ le même nombre de professionnels est identifié – les différences s'expliquent par l'arrondissement des chiffres.
- Environ 29 425 professionnels qui ont l'anglais comme unique PLOP – ceci est le bassin potentiel des professionnels anglophones qui, selon leur auto-évaluation lors du Recensement de 2016, maîtrisent aussi le français pour soutenir une conversation. En effet, selon l'analyse présentée au Tableau 6 ci-dessus, 7 700 professionnels anglophones parlent au moins régulièrement le français au travail. Ceci suggère qu'un total de 21 725 professionnels anglophones connaissent le français mais ne l'utilisent pas – ou l'utilisent peu – au travail.

**Tableau 8 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) et connaissance des langues officielles, selon la PLOP**

Connaissance des langues officielles	Première langue officielle parlée (PLOP)					Total	Francophones (A+B)
	Anglais	Français (A)	Anglais et français (B)	Ni anglais ni français			
Anglais seulement	229 130	0	0	0	<b>229 125</b>	<b>0</b>	
Français seulement	0	95	0	0	<b>100</b>	<b>95</b>	
Anglais et français	29 425	10 995	885	0	<b>41 310</b>	<b>11 880</b>	
Ni anglais ni français	10	0	0	190	<b>190</b>	<b>0</b>	
<b>Total*</b>	<b>258 555</b>	<b>11 090</b>	<b>885</b>	<b>185</b>	<b>270 725</b>	<b>11 975</b>	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

Dans les analyses ci-dessus, nous avons constaté qu'environ 16 195 professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) utilisent le français au moins régulièrement dans leur milieu de travail. Ils représentent environ 39,1 % parmi les 41 390 professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français (Tableau 9). La proportion varie selon la profession : par exemple, parmi les avocats qui peuvent soutenir une conversation en français, environ 30 % l'utilisent au moins régulièrement au travail. Le grand nombre d'avocats parmi les professionnels pousse la moyenne à la baisse. En excluant les avocats, la moyenne augmente à environ 45 % – un chiffre plus représentatif de la proportion dans les autres professions. Parmi ceux qui peuvent soutenir une conversation en français : 47,4 % des policiers et 58,1 % des directions des services de police parlent au moins régulièrement au travail, ainsi que 48,9 % des agents de probation et autres, 49,1 % des agents de services correctionnels, 49,3 % des directions des services sociaux, communautaires et correctionnels et 51,4 % des shérifs et huissiers de justice.

**Tableau 9 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français et utilisation du français au travail, par profession**

Profession	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO) [A]	Utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail [B]	Potentiel linguistique (%) [B]/[A]
Agents d'application de règlements	270	195	72,2 %
Juges de paix et officiers	570	370	64,9 %
Commis des services judiciaires	315	200	63,5 %
Directions des services de police	215	125	58,1 %
Shérifs et huissiers de justice	1 925	990	51,4 %
Directions des services sociaux, communautaires et correctionnels	3 225	1 590	49,3 %
Agents de services correctionnels	875	430	49,1 %
Agents de probation et autres	655	320	48,9 %
Juges	640	310	48,4 %
Policiers	9 000	4 270	47,4 %
Sténographes et transcripteurs	930	325	34,9 %
Adjoints administratifs juridiques	2 765	920	33,3 %
Techniciens juridiques	2 500	825	33,0 %
Avocats	17 505	5 330	30,4 %
<b>Total professions juridiques*</b>	<b>41 390</b>	<b>16 195</b>	<b>39,1 %</b>
<i>Excluant les avocats</i>	23 885	10 865	45,5 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Lorsqu'on examine la proportion de professionnels qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail parmi les professionnels de la justice qui peuvent soutenir une conversation en français par province on constate que la proportion plus élevée se retrouve au Nouveau-Brunswick (87,9 %) et elle est aux alentours de 40 % au Yukon (44,4 %), en Ontario (43,7 %), aux Territoires du Nord-Ouest (52,4 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (39,0 %).

**Tableau 10 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français et utilisation du français au travail, par province et territoire**

Province/Territoire	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO) [A]	Utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail [B]	Potentiel linguistique (%) [B]/[A]
Terre-Neuve-et-Labrador	355	65	18,3 %
Île-du-Prince-Édouard	205	80	39,0 %
Nouvelle-Écosse	1 205	395	32,8 %
Nouveau-Brunswick	3 295	2 895	87,9 %
Ontario	23 720	10 365	43,7 %
Manitoba	1 610	415	25,8 %
Saskatchewan	885	235	26,6 %
Alberta	4 195	830	19,8 %
Colombie-Britannique	5 545	760	13,7 %
Yukon	135	60	44,4 %
Territoires du Nord-Ouest	145	60	41,4 %
Nunavut	115	35	30,4 %
<b>Canada (sauf le Québec)*</b>	<b>41 390</b>	<b>16 195</b>	<b>39,1 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

## 2. Profil démographique

### 2.1 Par sexe

Les femmes représentent 52,5 % de tous les professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) ainsi que 49,8 % parmi les professionnels francophones (Tableau 11).<sup>16</sup> Le pourcentage de femmes varie considérablement selon la profession. À titre d'exemple, 93,8 % de tous les adjoints administratifs juridiques ainsi que 21,3 % de tous les shérifs et huissiers de justice sont des femmes, toutes langues confondues.

Par ailleurs, on observe des professions où le pourcentage de femmes est plus grand parmi les professionnels de la justice francophones que parmi l'ensemble des professionnels de la justice, incluant les avocats (50,1 % et 40,1 % respectivement), les policiers (26,1 % et 22,3 % respectivement), les commis des services judiciaires (100 % et 86,4 % respectivement), ainsi que les juges de paix et officiers (80 % et 69,4 % respectivement). Cette relation est illustrée par le ratio dans le tableau ci-dessous : quand le ratio est supérieur à 1, le pourcentage des femmes parmi les professionnels francophones est plus élevé que le pourcentage de femmes parmi tous les professionnels de la justice. La relation inverse est aussi observée, ayant dans certaines professions un pourcentage de femmes moins élevé parmi les professionnels francophones. Par exemple, les juges (25,8 % de femmes parmi les francophones par rapport au 35,5 % parmi tous les professionnels), les agents d'application de règlements (28,2 % par rapport au 35,5 % respectivement) et les shérifs et huissiers de justice (16,1 % par rapport au 21,8 % respectivement).

**Tableau 11 : Représentation des femmes parmi les professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec), selon la première langue officielle parlée**

Professions juridiques	Toutes les langues		Francophones		Ratio (D/B)
	Nombre de femmes (A)	Part du total (B)	Nombre de femmes (C)	Part du total (D)	
Avocats	29 670	41,1 %	1 490	50,1 %	1,22
Policiers	13 645	22,3 %	950	26,1 %	1,17
Commis des services judiciaires	2 280	86,4 %	125	100,0 %	1,16
Juges de paix et officiers de justice	2 520	69,4 %	220	80,0 %	1,15
Techniciens juridiques	21 370	85,1 %	570	86,4 %	1,01
Adjoints administratifs juridiques	32 300	93,8 %	895	92,7 %	0,99
Agents de probation et autres	3 440	68,2 %	160	66,7 %	0,98
Directions des services sociaux, communautaires et correctionnels	17 390	74,4 %	830	72,2 %	0,97
Directions des services de police	265	23,9 %	20	22,2 %	0,93
Sténographes et transcripteurs	8 620	92,3 %	280	86,2 %	0,93
Agents de services correctionnels	6 540	33,0 %	270	30,2 %	0,91
Juges	705	32,1 %	40	25,8 %	0,80
Agents d'application de règlements	2 935	35,5 %	100	28,2 %	0,79
Shérifs et huissiers de justice	555	21,8 %	25	16,1 %	0,74
<b>TOTAL*</b>	<b>142 235</b>	<b>52,5 %</b>	<b>5 975</b>	<b>49,8 %</b>	<b>0,95</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, tableau 98-400-X2016375

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

<sup>16</sup> Francophone est défini selon la première langue officielle parlée.

## 2.2 Par statut d'immigration

Le pourcentage d'immigrants parmi tous les professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) (16,3 %) est supérieur au pourcentage d'immigrants parmi les professionnels francophones (11,5 %) (Tableau 12), et ainsi dans toutes les professions. Le pourcentage d'immigrants parmi les francophones dépasse celui parmi tous les professionnels pour seulement les techniciens juridiques et personnels assimilés (25,8 % et 24,8 % respectivement). Chez les avocats, les immigrants représentent 17,4 % de tous les professionnels et 16,0 % des professionnels francophones. Parmi les commis des services judiciaires francophones, on ne compte aucun immigrant.

La relation entre la proportion d'immigrants parmi tous les professionnels et parmi les professionnels francophones est illustrée par le ratio dans le tableau ci-dessous : quand le ratio est plus petit que 1, le pourcentage d'immigrants parmi les professionnels francophones est plus petit que le pourcentage d'immigrants parmi tous les professionnels de la justice.

**Tableau 12 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) selon la PLOP et le statut d'immigration**

Professions juridiques	Toutes les langues		Francophones		Ratio (D/B)
	Nombre d'immigrants (A)	Part du total (B)	Nombre d'immigrants (C)	Part du total (D)	
Techniciens juridiques	6 225	24,8 %	170	25,8 %	1,04
Avocats	12 525	17,4 %	475	16,0 %	0,92
Juges de paix et officiers	635	17,5 %	40	14,5 %	0,83
Agents d'application de règlements	1 400	16,9 %	50	14,1 %	0,83
Directions des services sociaux, communautaires et correctionnels	4 600	19,7 %	175	15,2 %	0,77
Sténographes et transcripteurs	1 220	13,1 %	30	9,2 %	0,71
Adjointes administratifs juridiques	7 625	22,1 %	135	14,0 %	0,63
Juges	240	10,9 %	10	6,5 %	0,59
Shérifs et huissiers de justice	285	11,2 %	10	6,5 %	0,58
Policiers	6 360	10,4 %	215	5,9 %	0,57
Agents de services correctionnels	2 030	10,3 %	50	5,6 %	0,54
Directions des services de police	115	10,4 %	5	5,6 %	0,54
Agents de probation et autres	610	12,1 %	15	6,3 %	0,52
Commis des services judiciaires	385	14,6 %	0	0,0 %	0,00
<b>TOTAL*</b>	<b>44 255</b>	<b>16,3 %</b>	<b>1 380</b>	<b>11,5 %</b>	<b>0,70</b>

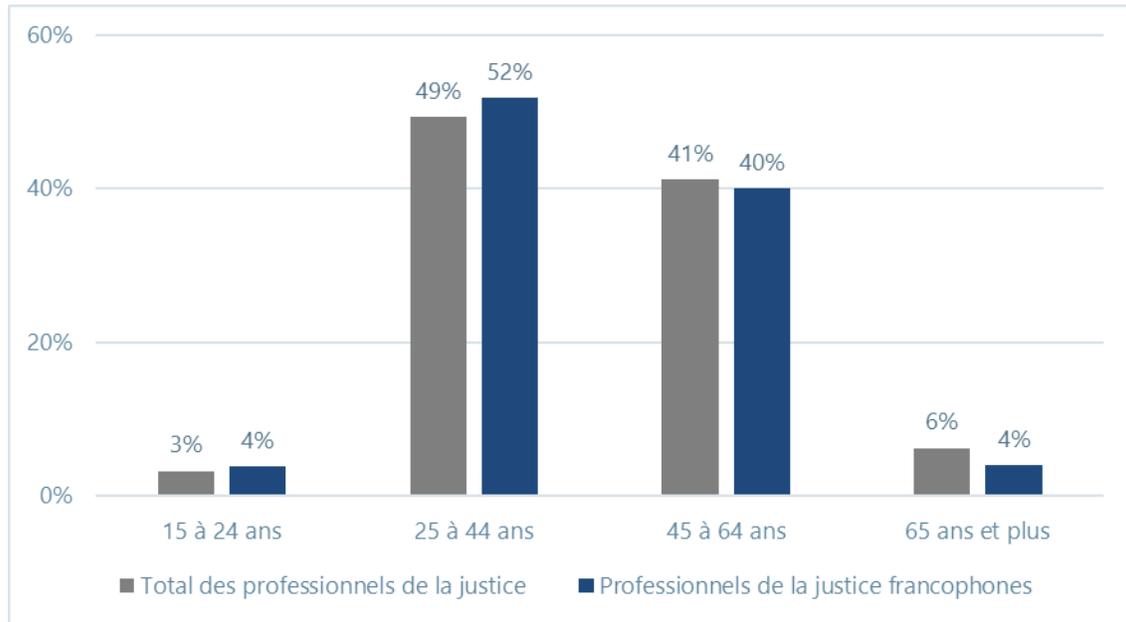
Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, tableau 98-400-X2016375.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

## 2.3 Par groupe d'âge

En moyenne, la distribution par groupe d'âge parmi tous les professionnels de la justice est semblable à celle parmi les professionnels francophones (Figure 3). Environ 50 % des professionnels de la justice francophones sont dans la catégorie d'âge 24 à 44 ans et environ 40 % des professionnels se retrouvent dans la catégorie d'âge 45 à 64 ans. La population 65 ans et plus représente 6 % de tous les professionnels et 4 % des professionnels de la justice francophones.

**Figure 3 : Distribution des professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) par catégorie d'âge, selon la PLOP**



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, tableau 98-400-X2016375

Le nombre de professionnels de la justice âgés de 45 ans et plus représente 47,4 % parmi tous les professionnels tandis que ce groupe d'âge représente 44,1 % parmi les professionnels de la justice francophones. Néanmoins, la distribution pour ce groupe d'âge pour cette catégorie est semblable pour les professionnels francophones et tous les professionnels (Tableau 13). Il importe de noter que 100 % des juges francophones sont dans le groupe d'âge de 45 ans et plus ainsi que 80 % des directions de services de police francophones. Ceci indique les professions où les besoins de remplacement à la suite des retraites seront concentrés au cours des prochaines années.

**Tableau 13 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec) selon la PLOP dans la catégorie d'âge 45 ans et plus**

Professions juridiques	Toutes les langues		Francophones		Ratio (D/B)
	45 ans et plus	Part du total (B)	45 ans et plus	Part du total (D)	
Commis des services judiciaires	1 300	49,2 %	70	56,0 %	1,14
Agents de probation et autres	2 165	42,9 %	110	45,8 %	1,07
Agents d'application de règlements	4 040	48,9 %	180	50,7 %	1,04
Sténographes et transcripteurs	5 725	61,3 %	205	63,1 %	1,03
Juges	2 130	97,0 %	155	100,0 %	1,03
Policiers	23 280	38,1 %	1 395	38,3 %	1,01
Techniciens juridiques	11 430	45,5 %	300	45,5 %	1,00
Directions des services sociaux, communautaires et correctionnels	13 270	56,8 %	635	55,2 %	0,97
Directions des services de police	900	81,1 %	70	77,8 %	0,96
Adjoints administratifs juridiques	16 680	48,5 %	440	45,6 %	0,94
Agents de services correctionnels	7 995	40,4 %	330	36,9 %	0,91
Juges de paix et officiers	2 320	63,9 %	155	56,4 %	0,88
Avocats	36 040	49,9 %	1 190	40,0 %	0,80
Shérifs et huissiers de justice	1 145	44,9 %	55	35,5 %	0,79
<b>Total professions juridiques*</b>	<b>128 420</b>	<b>47,4 %</b>	<b>5 290</b>	<b>44,1 %</b>	<b>0,93</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, tableau 98-400-X2016375.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

### 3. Analyse par profession

Des analyses incluant des découpages et des tableaux croisés selon les données démographiques sont présentées pour cinq professions de la justice :

- Les juges
- Les juges de paix et officiers
- Les avocats
- Les policiers
- Les directions des services de police
- Les agents de probation
- Les agents des services correctionnels
- Les agents d'application de règlements

#### 3.1 Les juges

Au Canada (sauf le Québec), environ 2 195 juges ont travaillé en 2015, dont 155 (ou 7,1 %) sont francophones, 640 (29,2 % du total) peuvent soutenir une conversation en français, et 310 (14,1 % du total) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail (Tableau 14).

**Tableau 14 : Nombre de juges au Canada (sauf le Québec) selon la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement au travail
Total au Canada (sauf le Québec)	2 195	155	640	310
Proportion du total		7,1 %	29,2 %	14,1 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Les femmes et les immigrants représentent 25,8 % et 6,5 % des juges francophones respectivement (Tableau 15). La proportion autant de femmes et d'immigrants est moins élevée parmi les juges francophones que parmi le total de juges au Canada (sauf le Québec). La proportion de femmes augmente à 43,8 % dans les cas des juges qui peuvent soutenir une conversation en français.

**Tableau 15 : Nombre de juges au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)
Nombre de femmes	705	40	280
Proportion de femmes	32,1 %	25,8 %	43,8 %
Nombre d'immigrants	240	10	
Proportion d'immigrants	10,9 %	6,5 %	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

La distribution par province et territoire (Tableau 16) doit être interprétée avec prudence, car les chiffres ont été arrondis par Statistique Canada de façon aléatoire aux multiples de 5 vers le bas ou vers le haut. C'est-à-dire, nous ne pouvons pas affirmer qu'il n'y a aucun juge qui peut soutenir une conversation en français à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon ou aux Territoires du Nord-Ouest, mais ils sont certainement peu nombreux. Plus de la moitié de juges qui peuvent soutenir une conversation en français résident en Ontario, et parmi eux, environ la moitié (ou 52,9 %) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. La proportion est plus élevée au Nouveau-Brunswick, où 71,4 % des juges qui peuvent soutenir une conversation en français indiquent utiliser cette langue au moins régulièrement dans le cadre de leur travail.

**Tableau 16 : Juges par province et territoire, selon leur capacité de soutenir une conversation en français et leur utilisation du français au travail**

Province/Territoire	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail	Proportion qui utilise le français au travail / CLO
Terre-Neuve-et-Labrador	20	10	50,0 %
Île-du-Prince-Édouard	-	-	-
Nouvelle-Écosse	40	10	25,0 %
Nouveau-Brunswick	70	50	71,4 %
Ontario	340	180	52,9 %
Manitoba	25	10	40,0 %
Saskatchewan	10	-	-
Alberta	75	15	20,0 %
Colombie-Britannique	50	15	30,0 %
Yukon	-	-	-
Territoires du Nord-Ouest	10	-	-
Nunavut	-	-	-
<b>Canada (sauf le Québec)*</b>	<b>640</b>	<b>310</b>	<b>48,4 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Environ 52 % des juges qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre du travail sont fonctionnaires du gouvernement fédéral et environ 40 % sont des fonctionnaires des gouvernements provinciaux ou des territoires (Tableau 17).

**Tableau 17 : Juges qui utilisent le français dans le cadre de leur travail, par industrie**

Industrie	Utilisent le français au travail			Proportion par industrie
	Souvent	Régulièrement	Au moins régulièrement	
Administration publique fédérale	30	130	160	51,2 %
Administrations publiques provinciales et territoriales	15	110	125	40,3 %
<b>Total *</b>	<b>45</b>	<b>240</b>	<b>310</b>	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Une comparaison de l'utilisation du français vis-à-vis autres langues nous permet de constater que parmi les juges qui parlent le français au moins régulièrement (Tableau 18) :

- Environ 15 juges parlent le français uniquement (*a*)
- Environ 20 juges parlent le français souvent, c'est-à-dire, le français est parlé souvent et une autre langue est utilisée régulièrement (*b*)
- Environ 30 parlent le français en égalité avec une autre langue (*c*)
- Environ 250 parlent le français au moins régulièrement (*d*)

**Tableau 18 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les juges au Canada (sauf le Québec)**

Langue utilisée régulièrement	Langue utilisée souvent				Total
	Anglais	Français	Anglais et Français	Autre	
Aucune*	1 860	15 <sup>a</sup>	30 <sup>c</sup>		1 905
Anglais		20 <sup>b</sup>		10	20
Français	250 <sup>d</sup>				250
Anglais et français					0
Autre	10				10
<b>Total**</b>	<b>2 120</b>	<b>35</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>2 185</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\* Aucune : le professionnel parle soit l'anglais, le français ou autre langue souvent et *aucune* autre langue régulièrement.

\*\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

La composition démographique des juges qui peuvent soutenir une conversation en français montre qu'environ un tiers sont dans le groupe d'âge 65 ans et plus (Tableau 19). Étant donné que les chiffres analysés reflètent l'âge des personnes ayant travaillé en 2015, les personnes incluses dans cette catégorie auront 70 ans ou plus en 2020. La proportion de juges dans le groupe d'âge 65 ans et plus est plus élevée parmi les juges de sexe masculin (47 %) que parmi les juges de sexe féminin (20 %). Environ la moitié des juges de sexe féminin se trouvent dans la catégorie d'âge 55 à 64 ans (52 %). Nous constatons aussi qu'il y a un plus grand nombre de juges de sexe féminin que de juges de sexe masculin dans les groupes d'âge de 54 ans et moins (80 et 55 juges respectivement).

**Tableau 19 : Nombre et distribution de juges au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français, selon le sexe et le groupe d'âge**

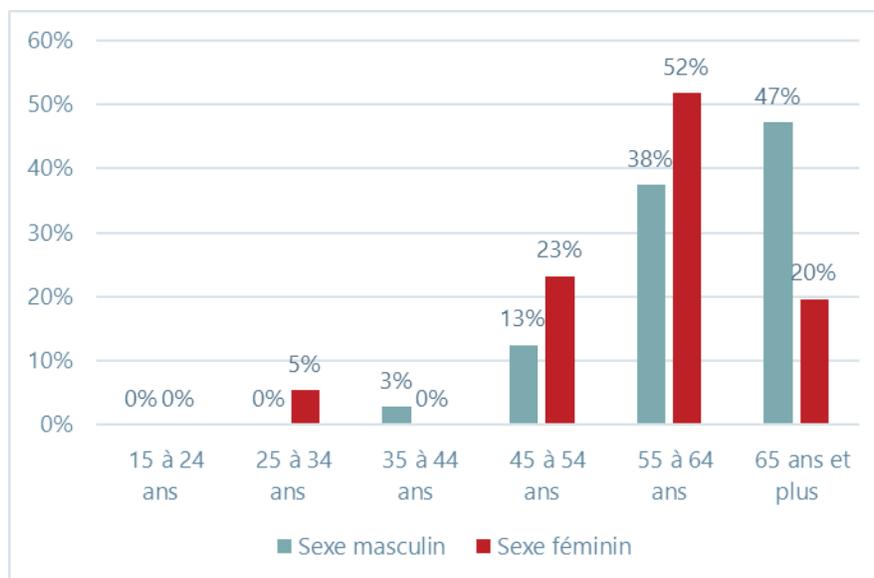
Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution
15 à 24 ans	-	-	-	-	-	-
25 à 34 ans	-	-	15	5 %	15	2 %
35 à 44 ans	10	3 %	-	-	5	1 %
45 à 54 ans	45	13 %	65	23 %	110	17 %
55 à 64 ans	135	38 %	145	52 %	285	45 %
65 ans et +	175	47 %	55	20 %	225	35 %
Total	360	100 %	280	100 %	640	100 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

La relation entre le sexe et la distribution d'âge parmi les juges au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français est illustrée dans la figure ci-dessous.

**Figure 4 : Distribution par groupe d'âge et par sexe des juges qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec)**



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

### 3.2 Les juges de paix et officiers de justice

Au Canada (sauf le Québec), environ 3 630 juges de paix et officiers de justice ont travaillé en 2015, dont 275 (ou 7,6 %) sont francophones, 570 (15,7 % du total) peuvent soutenir une conversation en français, et 370 (10,2 % du total) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail (Tableau 20).

**Tableau 20 : Nombre de juges de paix et officiers de justice au Canada (sauf le Québec) selon la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement au travail
Total au Canada (sauf le Québec)	3 630	275	570	370
Proportion du total		7,6 %	15,7 %	10,2 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

Les femmes et les immigrants représentent 80,0 % et 14,5 % des juges de paix et officiers de justice francophones respectivement (Tableau 21). La proportion de femmes est plus élevée parmi les juges de paix et officiers de justice francophones que parmi l'ensemble de ces professionnels au Canada (sauf le Québec) (80,0 %). La proportion de femmes diminue à 73,7 % dans les cas des juges qui peuvent soutenir une conversation en français. En ce qui a trait aux immigrants, la proportion parmi les juges de paix et officiers de justice francophones est moins élevée (14,5 %) que dans l'ensemble de cette profession au Canada.

**Tableau 21 : Nombre de juges de paix et officiers de justice au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)
Nombre de femmes	2 520	220	420
Proportion de femmes	69,4 %	80,0 %	73,7 %
Nombre d'immigrants	635	40	
Proportion d'immigrants	17,5 %	14,5 %	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

Comme cela a été signalé auparavant, la distribution par province et territoire (Tableau 22) doit être interprétée avec prudence, car les chiffres ont été arrondis par Statistique Canada de façon aléatoire. Dans le cas de juges de paix et officiers de justice, nous ne pouvons pas affirmer que des professionnels qui peuvent soutenir une conversation en français sont absents aux Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, ou au Nunavut. Cependant, nous pouvons affirmer qu'ils sont certainement peu nombreux. Également, malgré les chiffres présentés ici-bas, il est impossible d'affirmer que tous les juges de paix et officiers de justice au Nouveau-Brunswick, au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Par contre, il est tout à fait possible qu'au moins un professionnel parmi les juges de paix et officiers de justice dans ces régions maîtrise le français.

Plus de deux tiers des juges de paix et officiers de justice qui peuvent soutenir une conversation en français résident en Ontario, et parmi eux, environ trois quarts (ou 75,4 %) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. La proportion au Nouveau-Brunswick est difficile à interpréter étant donné les petits chiffres, mais des services en français sont certainement disponibles dans cette province.

**Tableau 22 : Juges de paix et officiers de justice par province/territoire, selon la capacité de soutenir une conversation en français et l'utilisation du français au travail**

Province/Territoire	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail	Pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	-	-	-
Nouvelle-Écosse	35	10	28,6 %
Nouveau-Brunswick	40	40	100,0 %
Ontario	345	260	75,4 %
Manitoba	30	15	50,0 %
Saskatchewan	10	-	-
Alberta	40	10	25,0 %
Colombie-Britannique	45	15	33,3 %
Yukon	10	10	100,0 %
Territoires du Nord-Ouest	10	10	100,0 %
Nunavut	-	-	-
Canada (sauf le Québec)*	570	370	64,9 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Environ 47 % des juges de paix et officiers de justice qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre du travail sont fonctionnaires du gouvernement fédéral, environ 42 % sont des fonctionnaires des gouvernements provinciaux ou des territoires et environ 13 % sont des fonctionnaires des administrations publiques locales, municipales et régionales (Tableau 23).

**Tableau 23 : Juges de paix et officiers de justice qui utilisent le français au travail, par industrie**

Industrie	Utilisent le français au travail			Proportion par industrie
	Souvent	Régulièrement	Au moins régulièrement	
Administration publique fédérale	40	125	165	46,5 %
Administrations publiques provinciales et territoriales	35	115	150	42,3 %
Administrations publiques locales, municipales et régionales	25	20	45	12,7 %
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>245</b>	<b>355</b>	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Une comparaison de l'utilisation du français vis-à-vis d'autres langues nous permet de constater que parmi les juges de paix et officiers de justice qui parlent le français au moins régulièrement (Tableau 24) :

- Environ 25 parlent le français uniquement (*a*)
- Environ 55 parlent le français souvent, c'est-à-dire, le français est parlé souvent et une autre langue est utilisée régulièrement (*b*)
- Environ 40 parlent le français en égalité avec une autre langue (*c*)
- Environ 250 parlent le français au moins régulièrement (*d*)

**Tableau 24 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les juges de paix et officiers de justice au Canada (sauf le Québec)**

Langue utilisée régulièrement	Langue utilisée souvent				Total*
	Anglais	Français	Anglais et Français	Autre	
Aucune*	3 200	25 <sup>a</sup>	40 <sup>c</sup>		3 265
Anglais		55 <sup>b</sup>			55
Français	250 <sup>d</sup>				250
Anglais et français				10	10
Autre	35				35
<b>Total**</b>	<b>3 485</b>	<b>80</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>3 615</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\* Aucune : le professionnel parle soit l'anglais, le français ou autre langue souvent et *aucune* autre langue régulièrement.

\*\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

L'examen de la composition démographique des juges de paix et officiers de justice qui peuvent soutenir une conversation en français montre qu'environ un quart sont dans le groupe d'âge 35 à 44 ans et environ un autre quart sont dans le groupe d'âge 45 à 54 ans (Tableau 25). Les juges de paix et officiers de justice de sexe féminin sont majoritaires parmi tous les groupes d'âge.

**Tableau 25 : Nombre et distribution des juges de paix et officiers de justice qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec), selon le sexe et le groupe d'âge**

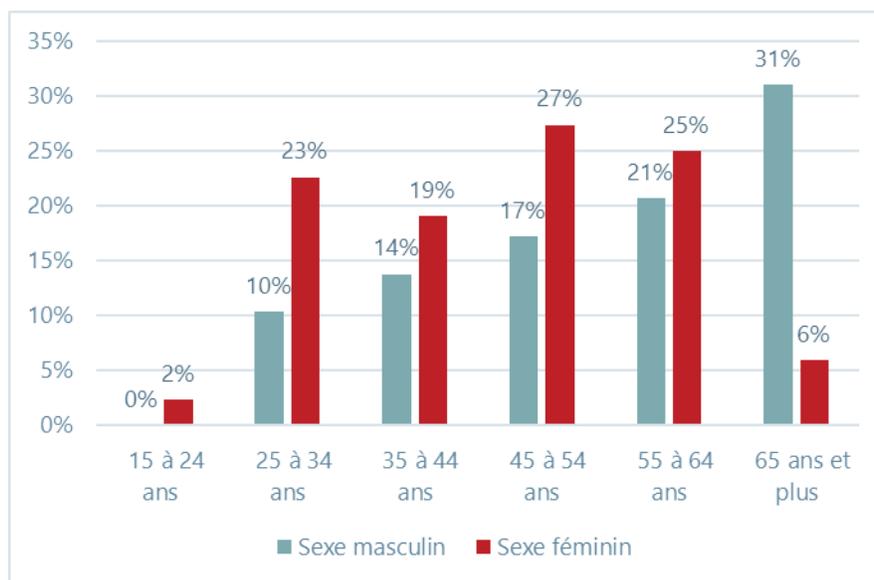
Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution
15 à 24 ans	0	0 %	15	2 %	15	2 %
25 à 34 ans	15	10 %	95	23 %	110	19 %
35 à 44 ans	20	14 %	80	19 %	100	18 %
45 à 54 ans	25	17 %	120	27 %	135	25 %
55 à 64 ans	30	21 %	105	25 %	130	23 %
65 ans et +	45	31 %	30	6 %	75	13 %
<b>Total*</b>	<b>145</b>	<b>93 %</b>	<b>420</b>	<b>102 %</b>	<b>570</b>	<b>100 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

La relation entre le sexe et la distribution d'âge parmi les juges de paix et les officiers de justice au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français est illustrée dans la figure ci-dessous.

**Figure 5 : Distribution par groupe d'âge et sexe des juges de paix et officiers de justice au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français**



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

### 3.3 Les avocats

Au Canada (sauf le Québec), environ 72 175 avocats ont travaillé en 2015, dont 2 975 (ou 4,1 %) sont francophones, 17 505 (24,3 % du total) peuvent soutenir une conversation en français, et 5 330 (7,4 % du total) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail (Tableau 26).

**Tableau 26 : Nombre d'avocats au Canada (sauf le Québec) selon la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement au travail
Total au Canada (sauf le Québec)	72 175	2 975	17 505	5 330
Proportion du total		4,1 %	24,3 %	7,4 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

Les femmes et les immigrants représentent 50 % et 16 % des avocats francophones respectivement (Tableau 27). La proportion de femmes est plus élevée parmi les avocats francophones que parmi l'ensemble des avocats au Canada (sauf le Québec). Les femmes représentent 50 % des avocats qui

peuvent soutenir une conversation en français. La proportion d'immigrants est légèrement moins élevée parmi les avocats francophones que parmi l'ensemble des avocats au Canada (sauf le Québec).

**Tableau 27 : Nombre d'avocats au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)
Nombre de femmes	29 670	1 490	8 785
Proportion de femmes	41,1 %	50,1 %	50 %
Nombre d'immigrants	12 525	475	
Proportion d'immigrants	17,4 %	16,0 %	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

La distribution par province et territoire (Tableau 28) doit être interprétée avec prudence, surtout dans les provinces et territoires aux chiffres sont moins élevés, car ils ont été arrondis par Statistique Canada de façon aléatoire. Par exemple, la proportion d'es avocats qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut est un indice du nombre d'avocats dans ces régions qui maîtrisent le français, mais elle ne doit pas être interprétée comme un chiffre exact. Dans les autres provinces où les avocats sont plus nombreux, on constate que parmi ceux qui peuvent soutenir une conversation en français, la vaste majorité de ceux qui habitent au Nouveau-Brunswick (85,3 %), environ un tiers de ceux qui habitent en Ontario (34,9 %) et un quart de ceux qui habitent en Nouvelle-Écosse (23,6 %) utilisent le français régulièrement dans le cadre de leur travail. Au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, la proportion diminue à 19,6 %, 14,3 % et 13,5 % respectivement.

**Tableau 28 : Avocats par province/territoire, selon la capacité de soutenir une conversation en français et l'utilisation du français au travail**

Province/Territoire	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail	Pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	135	-	-
Île-du-Prince-Édouard	55	30	54,5 %
Nouvelle-Écosse	445	105	23,6 %
Nouveau-Brunswick	750	640	85,3 %
Ontario	11 050	3 860	34,9 %
Manitoba	460	90	19,6 %
Saskatchewan	245	35	14,3 %
Alberta	1 700	230	13,5 %
Colombie-Britannique	2 525	255	10,1 %
Yukon	50	15	30,0 %
Territoires du Nord-Ouest	65	30	46,2 %
Nunavut	35	30	85,7 %
<b>Canada (sauf le Québec)*</b>	<b>17 505</b>	<b>5 330</b>	<b>30,4 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Plus de la moitié des avocats (54,8 %) qui utilisent au moins régulièrement le français au cadre de leur travail sont dans l'industrie des services professionnels, catégorie où on retrouve les services juridiques (Tableau 29). Environ 35 % travaillent dans l'administration publique, surtout au niveau du gouvernement fédéral.

**Tableau 29 : Avocats qui utilisent le français dans le cadre de leur travail, par industrie**

Industrie	Utilisent le français au travail			Proportion par industrie
	Souvent	Régulièrement	Au moins régulièrement	
Fabrication	0	30	30	0,6 %
Commerce de gros	5	35	35	0,7 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	5	45	50	0,9 %
Finance et assurances	30	140	170	3,2 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	665	2 240	2 905	54,8 %
Administrations publiques	280	1565	1845	34,8 %
<i>Fédérale</i>	235	1 205	1 440	27,2 %
<i>Provinciale et territoriale</i>	40	345	385	7,3 %
<i>Locale, municipale et régionale</i>	5	15	20	0,4 %
Autres services	20	90	110	2,1 %
<b>Total</b>	<b>1 055</b>	<b>4 245</b>	<b>5 300</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Une comparaison de l'utilisation du français vis-à-vis les autres langues nous permet de constater que parmi les avocats qui parlent le français au moins régulièrement (Tableau 30) :

- Environ 60 avocats parlent uniquement le français (*a*)
- Environ 500 avocats parlent le français souvent, c'est-à-dire, le français est parlé souvent et une autre langue est utilisée régulièrement (*b*)+(*c*)
- Environ 520 parlent le français en égalité avec autres langues (*d*)
- Environ 4 240 parlent le français au moins régulièrement (*e*)+(*f*)

**Tableau 30 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les avocats au Canada (sauf le Québec)**

Langue utilisée régulièrement	Langue utilisée souvent				Total*
	Anglais	Français	Anglais et Français	Autre	
Aucune*	64 515	60 <sup>a</sup>	490	220	<b>65 285</b>
Anglais		475 <sup>b</sup>		140	<b>615</b>
Français	4 230 <sup>c</sup>				<b>4 230</b>
Anglais et français				10 <sup>f</sup>	<b>10</b>
Autre	1 995	25 <sup>c</sup>	30	10	<b>2 060</b>
<b>Total**</b>	<b>70 740</b>	<b>560</b>	<b>520 <sup>d</sup></b>	<b>380</b>	<b>72 200</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\* Aucune : le professionnel parle soit l'anglais, le français ou autre langue souvent et *aucune* autre langue régulièrement.

\*\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

L'examen de la composition démographique des avocats qui peuvent soutenir une conversation en français permet de constater que les professionnels de ce groupe sont plus jeunes que les juges ou les juges de paix et officiers de justice. L'analyse montre qu'environ 29 % des avocats qui peuvent soutenir une conversation en français sont dans le groupe d'âge 25 à 34 ans, 28 % dans le groupe 35 à 44 ans et environ 20 % dans le groupe d'âge 45 à 54 ans (Tableau 31). Les avocats de sexe féminin représentent plus de la moitié des professionnels de 25 à 34 ans ainsi que des professionnels de 35 à 44 ans.

**Tableau 31 : Nombre et distribution des avocats qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec), selon le sexe et le groupe d'âge**

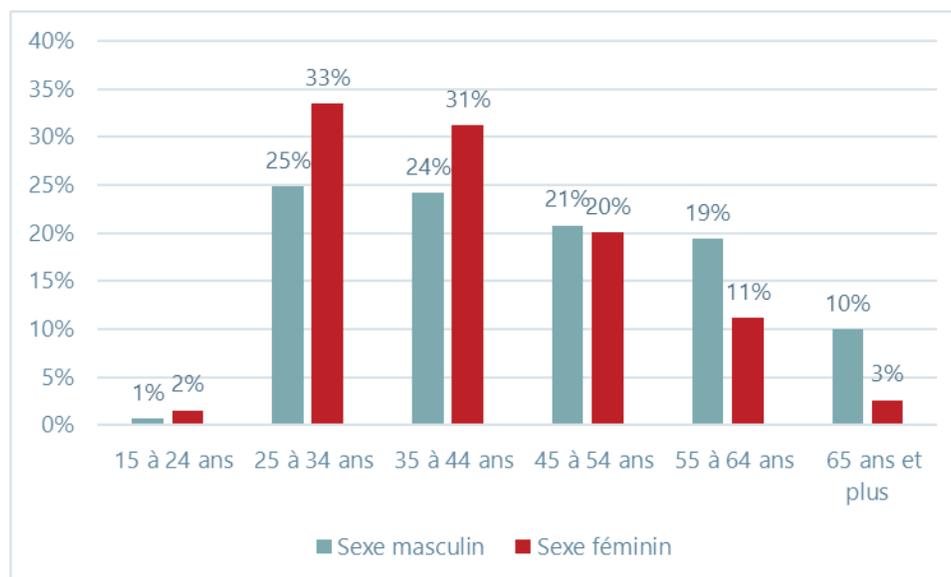
Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution
15 à 24 ans	60	1 %	135	2 %	195	1 %
25 à 34 ans	2 170	25 %	2 940	33 %	5 110	29 %
35 à 44 ans	2 110	24 %	2 745	31 %	4 855	28 %
45 à 54 ans	1 815	21 %	1 765	20 %	3 585	20 %
55 à 64 ans	1 690	19 %	985	11 %	2 675	15 %
65 ans et +	870	10 %	230	3 %	1 090	6 %
<b>Total</b>	<b>8 730</b>	<b>100 %</b>	<b>8 785</b>	<b>100 %</b>	<b>17 505</b>	<b>100 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

La relation entre le sexe et la distribution d'âge parmi les avocats de la justice au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français est illustrée dans la figure ci-dessous.

**Figure 6 : Distribution par groupe d'âge et sexe des avocats au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français**



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

### 3.4 Les policiers

Au Canada (sauf le Québec), environ 61 070 policiers ont travaillé en 2015, dont 3 640 (ou 6,1 %) sont francophones, 9 000 (14,7 % du total) peuvent soutenir une conversation en français, et 4 270 (7,0 % du total) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail (Tableau 32).

**Tableau 32 : Nombre des policiers (sauf cadres supérieures) au Canada (sauf le Québec) selon la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement au travail
Total au Canada (sauf le Québec)	61 070	3 640	9 000	4 270
Proportion du total		6,1 %	14,7 %	7,0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

Les femmes et les immigrants représentent 26,1 % et 5,9 % des policiers francophones respectivement (Tableau 33). La proportion de femmes est plus élevée parmi les policiers francophones que parmi l'ensemble des policiers au Canada (sauf le Québec). La proportion de femmes augmente à 28,0 % parmi les policiers (sauf cadres supérieures) qui peuvent soutenir une conversation en français. La proportion d'immigrants diminue de presque la moitié parmi les policiers francophones comparativement à la proportion d'immigrants dans l'ensemble de la profession au Canada (sauf le Québec).

**Tableau 33 : Nombre des policiers (sauf cadres supérieures) au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)
Nombre de femmes	13 645	950	2 520
Proportion de femmes	22,3 %	26,1 %	28,0 %
Nombre d'immigrants	6 360	215	
Proportion d'immigrants	10,4 %	5,9 %	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

Également aux professions analysées ci-dessus, la distribution par province et territoire (Tableau 34) doit être interprétée avec prudence, surtout dans les provinces et territoires aux chiffres sont moins élevés, car ils ont été arrondis par Statistique Canada de façon aléatoire. Par exemple, la proportion de policiers qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut est un indice du nombre de policiers dans ces régions qui maîtrisent le français, mais elle ne doit pas être interprétée comme un chiffre exact.

Dans les autres provinces où les policiers sont plus nombreux, on constate que parmi ceux qui peuvent soutenir une conversation en français, la vaste majorité de ceux qui résident au Nouveau-Brunswick (88,2 %), plus de la moitié de ceux qui résident en Ontario (53,4 %), et autour d'un tiers de ceux qui résident en Nouvelle-Écosse (35,4 %) et en Alberta (33,3 %) utilisent le français régulièrement dans le

cadre de leur travail. Cette proportion augmente à 38,9 % de ceux qui résident en Saskatchewan et tombe à 21,9 % de ceux qui résident en Colombie-Britannique.

**Tableau 34 : Policiers par province/territoire, selon la capacité de soutenir une conversation en français et leur utilisation du français au travail**

Province/Territoire	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail	Pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	115	25	21,7 %
Île-du-Prince-Édouard	55	20	36,4 %
Nouvelle-Écosse	240	85	35,4 %
Nouveau-Brunswick	890	785	88,2 %
Ontario	4 605	2 460	53,4 %
Manitoba	470	145	30,9 %
Saskatchewan	270	105	38,9 %
Alberta	975	325	33,3 %
Colombie-Britannique	1 280	280	21,9 %
Yukon	40	20	50,0 %
Territoires du Nord-Ouest	30	-	-
Nunavut	35	20	57,1 %
<b>Canada (sauf le Québec)</b>	<b>9 000</b>	<b>4 270</b>	<b>47,4 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Environ 59 % des policiers (sauf cadres supérieures) qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre du travail sont des fonctionnaires du gouvernement fédéral, environ 15 % sont des fonctionnaires des gouvernements provinciaux ou des territoires et environ 27 % sont des fonctionnaires des administrations publiques locales, municipales et régionales (Tableau 35).

**Tableau 35 : Policiers (sauf cadres supérieures) qui utilisent le français dans le cadre de leur travail, par industrie**

Industrie	Utilisent le français au travail			Proportion par industrie
	Souvent	Régulièrement	Au moins régulièrement	
Administration publique fédérale	1 875	620	2 495	58,7 %
Administrations publiques provinciales et territoriales	520	100	620	14,6 %
Administrations publiques locales, municipales et régionales	980	160	1 140	26,8 %
<b>Total</b>	<b>3 360</b>	<b>890</b>	<b>4 250</b>	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Une comparaison de l'utilisation du français vis-à-vis autres langues nous permet de constater que parmi les policiers<sup>17</sup> qui parlent le français au moins régulièrement (Tableau 36) :

- Environ 45 parlent le français uniquement (*a*)
- Environ 475 parlent le français souvent, c'est-à-dire, le français est parlé souvent et une autre langue est utilisée régulièrement (*b*)+(c)
- Environ 395 parlent le français en égalité avec une autre langue (*d*)
- Environ 3 380 parlent le français au moins régulièrement (*e*)

**Tableau 36 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les juges de paix et officiers de justice au Canada (sauf le Québec)**

Langue utilisée régulièrement	Langue utilisée souvent				Total
	Anglais	Français	Anglais et Français	Autre	
Aucune*	55 795	45 <sup>a</sup>	385	40	<b>56 265</b>
Anglais		460 <sup>b</sup>		25	<b>485</b>
Français	3 380 <sup>c</sup>				<b>3 380</b>
Anglais et français					
Autre	920	15 <sup>c</sup>	10		<b>945</b>
<b>Total**</b>	<b>60 095</b>	<b>520</b>	<b>395<sup>d</sup></b>	<b>65</b>	<b>61 075</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\* Aucune : le professionnel parle soit l'anglais, le français ou autre langue souvent et *aucune* autre langue régulièrement.

\*\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

L'examen de la composition démographique des policiers (sauf cadres supérieures) qui peuvent soutenir une conversation en français montre qu'environ un quart sont dans le groupe d'âge 25 à 34, plus d'un tiers sont dans le groupe d'âge 35 à 44 ans et environ 30 % sont dans le groupe d'âge 45 à 54 ans (Tableau 37). Les policiers de sexe féminin sont minoritaires parmi tous les groupes d'âge, mais nous constatons une plus grande proportion de femmes parmi les groupes plus jeunes.

**Tableau 37 : Nombre et distribution des policiers (sauf cadres supérieurs) qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec), selon le sexe et le groupe d'âge**

Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution
15 à 24 ans	150	2 %	100	4 %	250	3 %
25 à 34 ans	1 610	25 %	680	27 %	2 275	25 %
35 à 44 ans	2 270	35 %	990	39 %	3 250	36 %
45 à 54 ans	1 955	30 %	650	26 %	2 605	29 %
55 à 64 ans	455	7 %	80	3 %	535	6 %
65 ans et +	35	1 %	15	1 %	55	1 %
<b>Total</b>	<b>6 490</b>	<b>100 %</b>	<b>2 515</b>	<b>100 %</b>	<b>8 975</b>	<b>100 %</b>

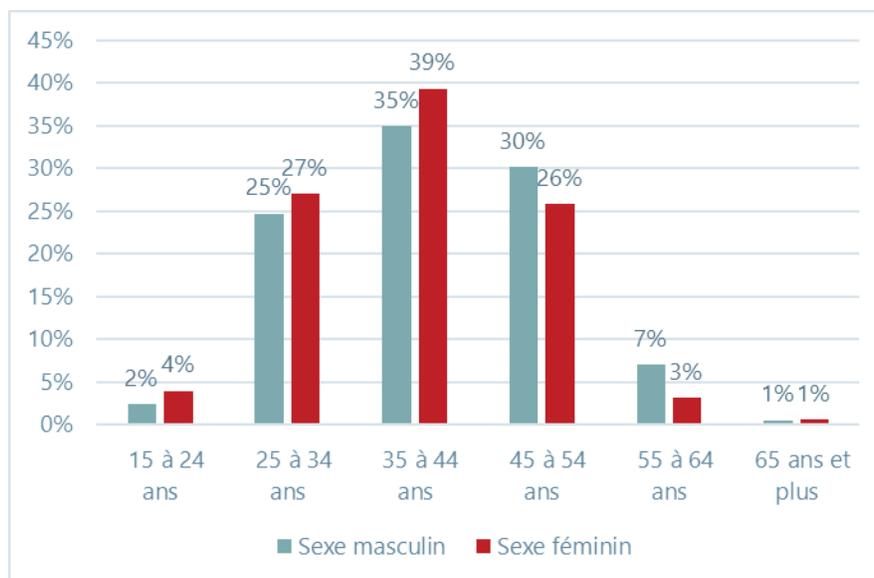
Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

<sup>17</sup> Le total ne correspond pas du fait que les chiffres ont été arrondis par Statistique Canada de façon aléatoire.

La relation entre le sexe et la distribution d'âge parmi les policiers (sauf cadres supérieures) au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français est illustrée dans la figure ci-dessous.

**Figure 7 : Distribution par groupe d'âge et sexe des policiers (sauf cadres supérieurs) au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français**



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

### 3.5 Les directions des services de police

Au Canada (sauf le Québec), environ 1 110 directions des services de police ont travaillé en 2015, dont 90 (ou 8,1 %) sont francophones, 215 (19,4 % du total) peuvent soutenir une conversation en français, et 125 (11,3 % du total) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail (Tableau 38).

**Tableau 38 : Nombre de directions des services de police au Canada (sauf le Québec) selon la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement au travail
Total au Canada (sauf le Québec)	1 110	90	215	125
Proportion du total		8,1 %	19,4 %	11,3 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

Les femmes et les immigrants représentent 23,9 % et 5,6 % des directions de services de police francophones respectivement (Tableau 39). Comme pour les policiers, la proportion d'immigrants diminue de presque la moitié parmi les directions des services de police francophones comparativement à la proportion d'immigrants dans l'ensemble de la profession au Canada (sauf le Québec). La proportion de femmes est moins élevée parmi les francophones, mais la différence est relativement faible. La proportion de femmes augmente à environ 40 % des directions des services de police qui peuvent soutenir une conversation en français.

**Tableau 39 : Nombre de directions des services de police au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)
Nombre de femmes	265	20	69
Proportion de femmes	23,9 %	22,2 %	39,4 %
Nombre d'immigrants	115	5	
Proportion d'immigrants	10,4 %	5,6 %	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Les défis par rapport à l'interprétation des petits chiffres déjà mentionnés à plusieurs reprises, suggèrent que l'analyse du Tableau 40 ci-dessous ne peut se prononcer que dans le cas de l'Ontario. Dans cette province, on constate que parmi les directeurs de police qui peuvent soutenir une conversation en français, la vaste majorité (88,9 %) utilisent le français régulièrement dans le cadre de leur travail.

**Tableau 40 : Directions des services de police par province/territoire, selon la capacité de soutenir une conversation en français et leur utilisation du français au travail**

Province/Territoire	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail	Pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	10	-	-
Île-du-Prince-Édouard	10	-	-
Nouvelle-Écosse	-	-	-
Nouveau-Brunswick	10	10	100,0 %
Ontario	135	120	88,9 %
Manitoba	10	-	-
Saskatchewan	15		-
Alberta	25	10	40,0 %
Colombie-Britannique	20	-	-
Yukon	-	-	-
Territoires du Nord-Ouest	-	-	-
Nunavut	-	10	-
<b>Canada (sauf le Québec)</b>	<b>215</b>	<b>125</b>	<b>58,1 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Environ 70 % des officiers/officières de direction des services de police qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre du travail sont des fonctionnaires du gouvernement fédéral, environ 11 %

sont des fonctionnaires des gouvernements provinciaux ou des territoires et environ 18 % sont des fonctionnaires des administrations publiques locales, municipales et régionales (Tableau 41).

**Tableau 41 : Officiers/officières de direction des services de police qui utilisent le français dans le cadre de leur travail par industrie**

Industrie	Utilisent le français au travail			Proportion par industrie
	Souvent	Régulièrement	Au moins régulièrement	
Administration publique fédérale	90	5	95	70,4 %
Administrations publiques provinciales et territoriales	10	5	15	11,1 %
Administrations publiques locales, municipales et régionales	25		25	18,5 %
<b>Total*</b>	<b>125</b>	<b>10</b>	<b>135</b>	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Une comparaison de l'utilisation du français vis-à-vis autres langues nous permet de constater que parmi les directions des services de police<sup>18</sup> qui parlent le français au moins régulièrement (Tableau 42) :

- Aucun directeur parle uniquement le français (*a*)
- Environ 10 directeurs parlent le français souvent, c'est-à-dire, le français est parlé souvent et une autre langue est utilisée régulièrement (*b*)
- Environ 5 parlent le français en égalité avec une autre langue (*c*)
- Environ 120 parlent le français au moins régulièrement (*d*)

**Tableau 42 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les officiers/officières de direction des services de police au Canada (sauf le Québec)**

Langue utilisée régulièrement	Langue utilisée souvent				Total
	Anglais	Français	Anglais et Français	Autre	
Aucune*	970	<i>a</i>	5 <i>c</i>		<b>975</b>
Anglais		10 <i>b</i>			<b>10</b>
Français	120 <i>d</i>				<b>120</b>
Anglais et français					
Autre	10				<b>10</b>
<b>Total**</b>	<b>1 100</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1 115</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\* Aucune : le professionnel parle soit l'anglais, le français ou autre langue souvent et *aucune* autre langue régulièrement.

\*\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

L'examen de la composition démographique des officiers/officières de direction des services de police qui peuvent soutenir une conversation en français montre que presque 50 % sont dans le groupe d'âge 45 à 54 ans (Tableau 43). Les directeurs de sexe féminin sont plus jeunes.

<sup>18</sup> Le total ne correspond pas du fait que les chiffres ont été arrondis par Statistique Canada de façon aléatoire.

**Tableau 43 : Nombre et distribution des officiers/officières de direction des services de police qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec) selon le sexe et le groupe d'âge**

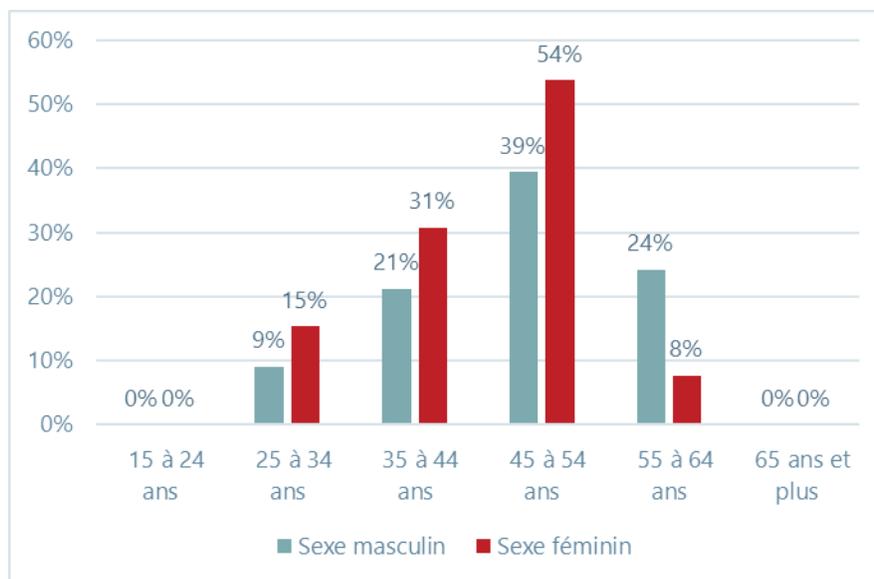
Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution
15 à 24 ans	0	0 %	0	0 %	0	0 %
25 à 34 ans	15	9 %	10	15 %	10	5 %
35 à 44 ans	35	21 %	20	31 %	50	23 %
45 à 54 ans	65	39 %	35	54 %	100	47 %
55 à 64 ans	40	24 %	5	8 %	45	21 %
65 ans et +	10	0 %	0	0 %	20	9 %
<b>Total*</b>	<b>165</b>	<b>100 %</b>	<b>65</b>	<b>100 %</b>	<b>215</b>	<b>100 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

La relation entre le sexe et la distribution d'âge parmi les directeurs de police au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français est illustrée dans la figure ci-dessous.

**Figure 8 : Distribution par groupe d'âge et sexe des officiers/officières de direction des services de police au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français**



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

### 3.6 Les agents de probation et autres

Au Canada (sauf le Québec), environ 5 000 agents de probation et autres ont travaillé en 2015, dont 240 (ou 4,8 %) sont francophones, 655 (13,0 % du total) peuvent soutenir une conversation en français, et 320 (6,3 % du total) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail (Tableau 44).

**Tableau 44 : Nombre d'agents de probation et autres au Canada (sauf le Québec) selon leur connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement au travail
Total au Canada (sauf le Québec)	5 045	240	655	320
Proportion du total		4,8 %	13,0 %	6,3 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

Les femmes et les immigrants représentent 66,7 % et 6,3 % des agents de probation francophones respectivement (Tableau 45). La proportion d'immigrants est environ la moitié parmi les agents de probation francophones comparativement à la proportion d'immigrants dans l'ensemble de la profession au Canada (sauf le Québec). La proportion de femmes est moins élevée parmi les francophones que dans l'ensemble de la profession au Canada, mais la différence est faible. La proportion de femmes augmente à environ 70 % des agents de probation et autres qui peuvent soutenir une conversation en français.

**Tableau 45 : Nombre d'agents de probation et autres au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)
Nombre de femmes	3 440	160	480
Proportion de femmes	68,2 %	66,7 %	73,3 %
Nombre d'immigrants	610	15	
Proportion d'immigrants	12,1 %	6,3 %	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Les défis par rapport à l'interprétation des petits chiffres déjà mentionnés à plusieurs reprises, suggèrent que l'analyse du tableau ci-dessous ne peut s'avérer que dans le cas de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Dans ces provinces, on constate que parmi les agents de probation et autres qui peuvent soutenir une conversation en français, la majorité au Nouveau-Brunswick (75,0 %) et plus de la moitié en Ontario (61,6 %) utilisent le français régulièrement dans le cadre de leur travail.

**Tableau 46 : Agents de probation et autres par province/territoire, selon leur capacité de soutenir une conversation en français et leur utilisation du français au travail**

Province/Territoire	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail	Pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	-	-	-
Nouvelle-Écosse	15	-	0,0 %
Nouveau-Brunswick	100	75	75,0 %
Ontario	365	225	61,6 %
Manitoba	35	-	0,0 %
Saskatchewan	25	10	40,0 %
Alberta	50	10	20,0 %
Colombie-Britannique	55	10	18,2 %
Yukon	-	-	-
Territoires du Nord-Ouest	-	-	-
Nunavut	-	-	-
<b>Canada (sauf le Québec)</b>	<b>655</b>	<b>320</b>	<b>48,9 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Environ 62 % des agents de probation et autres qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre du travail sont des fonctionnaires du gouvernement fédéral et environ 38 % sont des fonctionnaires des gouvernements provinciaux ou des territoires (Tableau 47).

**Tableau 47 : Agents de probation et autres qui utilisent le français dans le cadre de leur travail par industrie**

Industrie	Utilisent le français au travail			Proportion par industrie
	Souvent	Régulièrement	Au moins régulièrement	
Administration publique fédérale	45	160	205	62,1 %
Administrations publiques provinciales et territoriales	10	115	125	37,9 %
Administrations publiques locales, municipales et régionales	--	--	--	--
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>275</b>	<b>330</b>	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

Une comparaison de l'utilisation du français vis-à-vis autres langues nous permet de constater que parmi les agents de probation et autres<sup>19</sup> qui parlent le français au moins régulièrement (Tableau 48) :

- Aucun agent parle uniquement le français (*a*)
- Environ 20 agents parlent le français souvent, c'est-à-dire, le français est parlé souvent et une autre langue est utilisée régulièrement (*b*)
- Environ 40 parlent le français en égalité avec une autre langue (*c*)
- Environ 265 parlent le français au moins régulièrement (*d*)

**Tableau 48 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les agents de probation et autres au Canada (sauf le Québec)**

Langue utilisée régulièrement	Langue utilisée souvent				Total
	Anglais	Français	Anglais et Français	Autre	
Aucune*	4 615	<sup>a</sup>	40 <sup>c</sup>		4 655
Anglais		20 <sup>b</sup>		25	45
Français	265 <sup>d</sup>				265
Anglais et français					
Autre	80				80
<b>Total**</b>	<b>4 960</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>25</b>	<b>5 045</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\* Aucune : le professionnel parle soit l'anglais, le français ou autre langue souvent et *aucune* autre langue régulièrement.

\*\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

L'examen de la composition démographique des agents de probation et autres qui peuvent soutenir une conversation en français montre qu'un tiers sont dans le groupe d'âge 45 ans et plus (Tableau 49). La majorité des agents sont des femmes; elles sont aussi, en général, plus jeunes que les agents de sexe masculin.

**Tableau 49 : Nombre et distribution des agents de probation et autres qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec) selon le sexe et le groupe d'âge**

Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution
15 à 24 ans	0	0 %	5	3 %	20	3 %
25 à 34 ans	30	21 %	130	27 %	160	24 %
35 à 44 ans	20	11 %	245	50 %	255	39 %
45 à 54 ans	75	39 %	60	13 %	135	21 %
55 à 64 ans	45	21 %	35	6 %	75	11 %
65 ans et +	5	3 %	0	2 %	15	2 %
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>95 %</b>	<b>480</b>	<b>101 %</b>	<b>655</b>	<b>101 %</b>

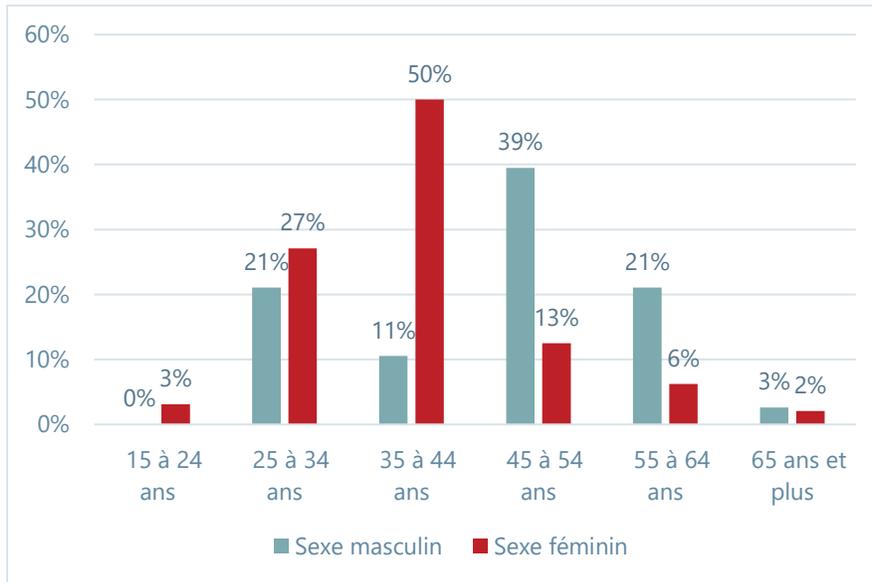
Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

La relation entre le sexe et la distribution d'âge parmi les agents de probation et autres au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français est illustrée dans la figure ci-dessous.

<sup>19</sup> Le total ne correspond pas du fait que les chiffres ont été arrondis par Statistique Canada de façon aléatoire.

**Figure 9 : Distribution par groupe d'âge et sexe des agents de probation et autres au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français**



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

### 3.7 Les agents de services correctionnels

Au Canada (sauf le Québec), environ 20 000 agents de services correctionnels ont travaillé en 2015, dont 895 (ou 4,5 %) sont francophones, 1 925 (9,7 % du total) peuvent soutenir une conversation en français, et 990 (5,0 % du total) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail (Tableau 50).

**Tableau 50 : Nombre d'agents de services correctionnels au Canada (sauf le Québec) selon leur connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement au travail
Total au Canada (sauf le Québec)	19 795	895	1 925	990
Proportion du total		4,5 %	9,7 %	5,0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

Les femmes et les immigrants représentent 30,2 % et 5,6 % des agents des services correctionnels (Tableau 51). La proportion d'immigrants diminue de presque la moitié parmi les agents des services correctionnels francophones comparativement à la proportion d'immigrants dans l'ensemble de la profession au Canada (sauf le Québec). La proportion de femmes est moins élevée parmi les francophones, mais la différence est relativement faible. La proportion de femmes augmente à environ 36 % des agents de services correctionnels qui peuvent soutenir une conversation en français.

**Tableau 51 : Nombre d'agents de services correctionnels au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)
Nombre de femmes	6 540	270	685
Proportion de femmes	33,0 %	30,2 %	35,6 %
Nombre d'immigrants	2 030	50	
Proportion d'immigrants	10,3 %	5,6 %	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Les défis par rapport à l'interprétation des petits chiffres déjà mentionnés à plusieurs reprises, suggèrent que l'analyse du Tableau 52 doit se faire avec prudence. La vaste majorité des agents qui peuvent soutenir une conversation en français au Nouveau-Brunswick (89,9 %) et plus de la moitié en Ontario (55,3 %) utilisent le français régulièrement dans le cadre de leur travail.

**Tableau 52 : Agents de services correctionnels par province/territoire, selon leur capacité de soutenir une conversation en français et leur utilisation du français au travail**

Province/Territoire	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail	Pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	20	10	50,0 %
Île-du-Prince-Édouard	-	-	-
Nouvelle-Écosse	60	35	58,3 %
Nouveau-Brunswick	495	445	89,9 %
Ontario	570	315	55,3 %
Manitoba	210	35	16,7 %
Saskatchewan	120	35	29,2 %
Alberta	240	80	33,3 %
Colombie-Britannique	160	25	15,6 %
Yukon	15	-	0,0 %
Territoires du Nord-Ouest	15	-	0,0 %
Nunavut	20	-	0,0 %
<b>Canada (sauf le Québec)</b>	<b>1 925</b>	<b>990</b>	<b>51,4 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Environ 54 % des agents de services correctionnels qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre du travail sont des fonctionnaires du gouvernement fédéral, environ 40 % sont des fonctionnaires des gouvernements provinciaux ou des territoires et environ 4 % travaillent dans des industries autres que l'administration publique (Tableau 53).

**Tableau 53 : Agents des services correctionnels qui utilisent le français dans le cadre de leur travail par industrie**

Industrie	Utilisent le français au travail			Proportion par industrie
	Souvent	Régulièrement	Au moins régulièrement	
Administration publique fédérale	125	400	525	53,8 %
Administrations publiques provinciales et territoriales	95	295	390	40,0 %
Administrations publiques locales, municipales et régionales		20	20	2,1 %
Autres industries	10	30	40	4,1 %
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>745</b>	<b>975</b>	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Une comparaison de l'utilisation du français vis-à-vis autres langues nous permet de constater que parmi les 990 agents de services correctionnels<sup>20</sup> qui parlent le français au moins régulièrement (Tableau 54) :

- Trente agents parlent uniquement le français (*a*)
- Environ 75 agents parlent le français souvent, c'est-à-dire, le français est parlé souvent et une autre langue est utilisée régulièrement (*b*)
- Environ 150 parlent le français en égalité avec une autre langue (*c*)
- Environ 735 parlent le français au moins régulièrement (*d*)

**Tableau 54 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les agents de services correctionnels au Canada (sauf le Québec)**

Langue utilisée régulièrement	Langue utilisée souvent				Total
	Anglais	Français	Anglais et Français	Autre	
Aucune*	18 595	30 <sup>a</sup>	150 <sup>c</sup>	35	<b>18 810</b>
Anglais		75 <sup>b</sup>		15	<b>90</b>
Français	735 <sup>d</sup>				<b>735</b>
Anglais et français					
Autre	150				<b>150</b>
<b>Total**</b>	<b>19 480</b>	<b>105</b>	<b>150</b>	<b>50</b>	<b>18 785</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\* Aucune : le professionnel parle soit l'anglais, le français ou autre langue souvent et *aucune* autre langue régulièrement.

\*\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

L'examen de la composition démographique des agents de services correctionnels qui peuvent soutenir une conversation en français montre que presque un tiers sont dans le groupe d'âge 45 ans et plus (Tableau 55). Les agents de sexe féminin sont en général plus jeunes, mais la différence dans la distribution d'âge entre les sexes est faible.

<sup>20</sup> Le total ne correspond pas du fait que les chiffres ont été arrondis par Statistique Canada de façon aléatoire.

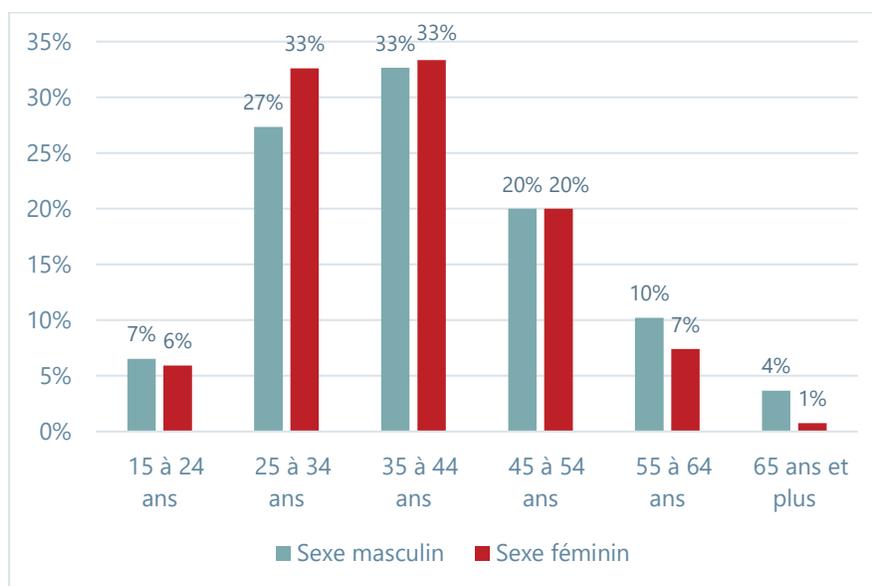
**Tableau 55 : Nombre et distribution des agents des services correctionnels qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec) selon le sexe et le groupe d'âge**

Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution
15 à 24 ans	85	7 %	40	6 %	125	6 %
25 à 34 ans	335	27 %	220	33 %	570	30 %
35 à 44 ans	405	33 %	230	33 %	620	32 %
45 à 54 ans	245	20 %	135	20 %	375	19 %
55 à 64 ans	125	10 %	55	7 %	165	9 %
65 ans et +	45	4 %	0	1 %	55	3 %
<b>Total</b>	<b>1 235</b>	<b>100 %</b>	<b>685</b>	<b>100 %</b>	<b>1 925</b>	<b>99 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

La relation entre le sexe et la distribution d'âge parmi les agents des services correctionnels au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français est illustrée dans la figure ci-dessous.

**Figure 10 : Distribution par groupe d'âge et sexe des agents des services correctionnels au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français**

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

### 3.8 Les agents d'application de règlements

Au Canada (sauf le Québec), environ 8 270 agents d'application de règlements municipaux et autres agents de réglementation, n.c.a. (agents de règlements municipaux et autres) ont travaillé en 2015, dont 355 (ou 4,3 %) sont francophones, 875 (10,6 % du total) peuvent soutenir une conversation en français, et 430 (5,2 % du total) utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail (Tableau 56).

**Tableau 56 : Nombre d'agents d'application de règlements au Canada (sauf le Québec) selon leur connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement au travail
Total au Canada (sauf le Québec)	8 270	355	875	430
Proportion du total		4,3 %	10,6 %	5,2 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Les femmes et les immigrants représentent 28,2 % et 14,1 % des agents d'application de règlements francophones respectivement (Tableau 57). La proportion de femmes est plus petite parmi les agents d'application francophones que dans l'ensemble de la profession au Canada (sauf le Québec). La proportion d'immigrants moins élevée parmi les francophones, mais la différence est relativement faible. La proportion de femmes augmente à environ 33 % des agents d'application de règlements qui peuvent soutenir une conversation en français.

**Tableau 57 : Nombre d'agents d'application de règlements au Canada (sauf le Québec) selon le sexe, le statut d'immigration et la connaissance du français**

	Toutes les langues	Francophones (selon PLOP)	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)
Nombre de femmes	2 935	100	290
Proportion de femmes	35,5 %	28,2 %	33,1 %
Nombre d'immigrants	1 400	50	
Proportion d'immigrants	16,9 %	14,1 %	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Les défis par rapport à l'interprétation des petits chiffres déjà mentionnés à plusieurs reprises, suggèrent que l'analyse du Tableau 58 doit se faire avec prudence. La vaste majorité des agents qui peuvent soutenir une conversation en français au Nouveau-Brunswick (85,7 %) et presque les deux tiers en Ontario (64,8 %) utilisent le français régulièrement dans le cadre de leur travail.

**Tableau 58 : Agents d'application de règlements par province/territoire, selon leur capacité de soutenir une conversation en français et leur utilisation du français au travail**

Province/Territoire	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail	Pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	15	-	0,0 %
Île-du-Prince-Édouard	-	-	-
Nouvelle-Écosse	20	10	50,0 %
Nouveau-Brunswick	70	60	85,7 %
Ontario	540	350	64,8 %
Manitoba	45	10	22,2 %
Saskatchewan	10	-	0,0 %
Alberta	75	10	13,3 %
Colombie-Britannique	80	-	0,0 %
Yukon	10	10	100,0 %
Territoires du Nord-Ouest	-	-	-
Nunavut	-	-	-
<b>Canada (sauf le Québec)</b>	<b>875</b>	<b>430</b>	<b>49,1 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

Environ 60 % des agents d'application de règlements qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre du travail sont des fonctionnaires du gouvernement, soit au niveau fédéral (16,3 %), provincial/territorial (18,6 %) ou local/public/régional (29,1 %). Environ 40 % de ces agents travaillent dans des industries autres que le gouvernement (Tableau 59).

**Tableau 59 : Agents d'application de règlements qui utilisent le français dans le cadre de leur travail par industrie**

Industrie	Utilisent le français au travail			Proportion par industrie
	Souvent	Régulièrement	Au moins régulièrement	
Administration publique fédérale	20	50	70	16,3 %
Administrations publiques provinciales et territoriales	20	60	80	18,6 %
Administrations publiques locales, municipales et régionales	25	100	125	29,1 %
Autres industries	40	120	160	37,2 %
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>330</b>	<b>435</b>	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

Une comparaison de l'utilisation du français vis-à-vis autres langues nous permet de constater que parmi les 435 agents d'application de règlements<sup>21</sup> qui parlent le français au moins régulièrement (Tableau 60) :

- Vingt-cinq agents parlent uniquement le français (*a*)
- Environ 40 agents parlent le français souvent, c'est-à-dire, le français est parlé souvent et une autre langue est utilisée régulièrement (*b*)
- Environ 55 parlent le français en égalité avec une autre langue (*c*)
- Environ 130 parlent le français au moins régulièrement (*d*)

**Tableau 60 : Fréquence de l'utilisation du français au travail par les agents d'application de règlements au Canada (sauf le Québec)**

Langue utilisée régulièrement	Langue utilisée souvent				Total
	Anglais	Français	Anglais et Français	Autre	
Aucune*	7 710	25 <sup>a</sup>	55 <sup>c</sup>		7 790
Anglais		40 <sup>b</sup>		30	70
Français	320 <sup>d</sup>				320
Anglais et français					
Autre	70				70
<b>Total**</b>	<b>8 100</b>	<b>65</b>	<b>55</b>	<b>30</b>	<b>8 250</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\* Aucune : le professionnel parle soit l'anglais, le français ou autre langue souvent et *aucune* autre langue régulièrement.

\*\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

L'examen de la composition démographique des agents d'application de règlements qui peuvent soutenir une conversation en français montre que plus de 50 % sont dans le groupe d'âge 44 ans et moins (Tableau 61). Les agents de sexe féminin sont, en général, plus jeunes.

**Tableau 61 : Nombre et distribution d'agents d'application de règlements qui peuvent soutenir une conversation en français au Canada (sauf le Québec) selon le sexe et le groupe d'âge**

Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution	Nombre	Distribution
15 à 24 ans	45	8 %	35	14 %	80	9 %
25 à 34 ans	125	21 %	65	22 %	185	21 %
35 à 44 ans	185	32 %	85	29 %	270	31 %
45 à 54 ans	105	19 %	70	26 %	190	22 %
55 à 64 ans	105	17 %	25	9 %	125	14 %
65 ans et +	15	3 %	0	0 %	20	2 %
<b>Total</b>	<b>575</b>	<b>8 %</b>	<b>290</b>	<b>100 %</b>	<b>875</b>	<b>99 %</b>

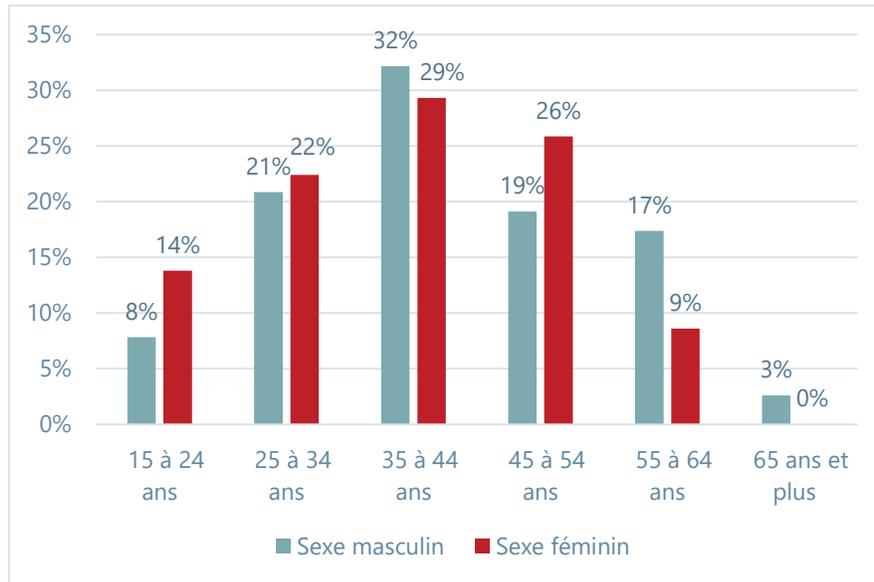
Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

La relation entre le sexe et la distribution d'âge parmi les agents d'application de règlements au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français est illustrée dans la figure ci-dessous.

<sup>21</sup> Le total ne correspond pas du fait que les chiffres ont été arrondis par Statistique Canada de façon aléatoire.

**Figure 11 : Distribution par groupe d'âge et sexe des agents d'application de règlements au Canada (sauf le Québec) qui peuvent soutenir une conversation en français**



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

#### 4. Analyse des professions en Ontario

Une analyse pour les huit régions administratives de la Cour supérieure de justice de l'Ontario est présentée dans cette section. Le Tableau 62 montre que parmi les 6 740 professionnels de la justice francophones (selon la première langue officielle parlée – PLOP), la grande majorité habite dans trois régions : l'Est (56,7 %), le Nord-Est (13,8 %) et la région de Toronto (11,6 %). Nous retrouvons la plus grande concentration de professionnels francophones dans les régions de l'Est et du Nord-Est (18 % des professionnels de la justice sont francophones dans chacune) ainsi que 3,1 % des professionnels dans la région du Nord-Ouest et 2,2 % dans la région de Toronto.

**Tableau 62 : Professionnels de la justice en Ontario, selon la région administrative et la première langue officielle parlée – PLOP**

Région	Toutes les langues		Francophones		
	Nombre [A]	% du total	Nombre [B]	% du total	% francophones [B/A]
Centre-Est	28 640	20,6 %	455	6,8 %	1,6 %
Centre-Sud	14 820	10,7 %	240	3,6 %	1,6 %
Centre-Ouest	20 005	14,4 %	290	4,3 %	1,4 %
Est	21 130	15,2 %	3 820	56,7 %	18,1 %
Nord-Est	5 165	3,7 %	930	13,8 %	18,0 %
Nord-Ouest	2 730	2,0 %	85	1,3 %	3,1 %
Sud-Ouest	11 165	8,0 %	140	2,1 %	1,3 %
Toronto	35 415	25,5 %	780	11,6 %	2,2 %
<b>Total Ontario*</b>	<b>139 065</b>	<b>100,0 %</b>	<b>6 740</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4,8 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Dans la plupart des régions, les femmes représentent environ la moitié des professionnels de la justice autant parmi tous les professionnels que parmi les professionnels de la justice francophones (Tableau 63). Dans les régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest, la proportion de femmes estimée est plus élevée parmi les francophones (environ 60 %). La proportion de femmes parmi les professionnels francophones diminue à un tiers de tous les professionnels dans la région du Nord-Ouest.

**Tableau 63 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec), selon la PLOP et le sexe**

Professions juridiques	Toutes les langues		Francophones		Ratio (D/B)
	Nombre de femmes (A)	Part du total (B)	Nombre de femmes (C)	Part du total (D)	
Centre-Est	14 855	51,9 %	240	52,7 %	1,02
Centre-Sud	7 755	52,3 %	125	52,1 %	1,00
Centre-Ouest	10 770	53,8 %	175	60,3 %	1,12
Est	11 230	53,1 %	1 965	51,4 %	0,97
Nord-Est	2 395	46,4 %	450	48,4 %	1,04
Nord-Ouest	1 235	45,2 %	30	35,3 %	0,78
Sud-Ouest	5 785	51,8 %	85	60,7 %	1,17
Toronto	19 175	54,1 %	445	57,1 %	1,05
<b>Total Ontario*</b>	<b>73 205</b>	<b>52,6 %</b>	<b>3 515</b>	<b>52,2 %</b>	<b>0,99</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Dans l'ensemble de l'Ontario, la proportion d'immigrants parmi les professionnels francophones de la justice est moins élevée (13,2 %) que parmi tous les professionnels de la justice (18,9 %) (Tableau 64). Le portrait change au niveau régional : dans les deux régions avec la plus grande représentation des francophones, l'Est et le Nord-Est, la proportion d'immigrants est significativement moins élevée que la moyenne de la province, avec 9,2 % et 1,1 % respectivement. Cependant, il importe de noter qu'étant donné le petit nombre de professionnels francophones dans région du Nord-Est, les chiffres doivent être interprétés avec prudence. Dans la région de Toronto, 37,2 % des professionnels de la justice

francophones sont des immigrants. Nous retrouvons plus d'immigrants parmi les francophones que parmi tous les professionnels de cette région, où la proportion diminue à 26 %.

**Tableau 64 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec), selon la PLOP et le statut d'immigration**

Professions juridiques	Toutes les langues		Francophones		Ratio (D/B)
	Nombre d'immigrants (A)	Part du total (B)	Nombre d'immigrants (C)	Part du total (D)	
Centre-Est	5 870	20,5 %	95	20,9 %	1,02
Centre-Sud	1 910	12,9 %	60	25,0 %	1,94
Centre-Ouest	5 705	28,5 %	70	24,1 %	0,85
Est	2 145	10,2 %	350	9,2 %	0,90
Nord-Est	210	4,1 %	10	1,1 %	0,26
Nord-Ouest	125	4,6 %	10	11,8 %	2,57
Sud-Ouest	1 130	10,1 %	20	14,3 %	1,41
Toronto	9 210	26,0 %	290	37,2 %	1,43
<b>Total Ontario*</b>	<b>26 310</b>	<b>18,9 %</b>	<b>890</b>	<b>13,2 %</b>	<b>0,70</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Les professionnels de la justice dans le groupe d'âge 45 ans et plus représentent presque la moitié de tous les professionnels ainsi que des professionnels francophones (48,8 % et 48 % respectivement). La pression pour le renouvellement des professionnels francophones à la suite de retraites sera plus élevée dans le nord de l'Ontario. Dans la région du Nord-Est, plus de 75 % des professionnels de la justice francophones sont âgés de 45 ou plus, et dans la région du Nord-Ouest, la proportion diminue à environ 68 %, mais demeure importante.

**Tableau 65 : Professionnels de la justice au Canada (sauf le Québec), 45 ans et plus**

Professions juridiques	Toutes les langues		Francophones		Ratio (D/B)
	Nombre 45 ans et plus (A)	Part du total (B)	Nombre 45 ans et plus (C)	Part du total (D)	
Centre-Est	14 380	50,2 %	235	51,6 %	1,03
Centre-Sud	7 650	51,6 %	120	50,0 %	0,97
Centre-Ouest	9 560	47,8 %	130	44,8 %	0,94
Est	10 785	51,0 %	1 845	48,3 %	0,95
Nord-Est	2 925	56,6 %	490	52,7 %	0,93
Nord-Ouest	1 420	52,0 %	65	76,5 %	1,47
Sud-Ouest	5 875	52,6 %	95	67,9 %	1,29
Toronto	15 230	43,0 %	285	36,5 %	0,85
<b>Total Ontario*</b>	<b>67 825</b>	<b>48,8 %</b>	<b>3 235</b>	<b>48,0 %</b>	<b>0,98</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

La proportion de professionnels qui parlent au moins régulièrement le français dans le cadre de leur travail (7,4 %, voir le Tableau 66) est plus élevée que la proportion de professionnels francophones (4,8 %, voir le Tableau 62). Nous retrouvons la plus grande concentration dans les régions suivantes : la région de

l'Est (30,2 % des professionnels utilisent le français au moins régulièrement), la région du Nord-Est (21,3 %) et la région de Toronto (4,3 %).

**Tableau 66 : Professionnels de la justice en Ontario par région administrative qui parlent le français au travail souvent, régulièrement ou au moins régulièrement**

Région	Total (A)	Nombre des professionnels qui parlent le français au travail...			% du total qui parle français au moins régulièrement (E=D/A)
		Souvent (B)	Régulièrement (C)	Au moins régulièrement (D=B+C)	
Centre-Est	28 640	115	375	490	1,7 %
Centre-Sud	14 820	60	205	265	1,8 %
Centre-Ouest	20 005	80	330	410	2,0 %
Est	21 130	1 595	4 795	6 390	30,2 %
Nord-Est	5 165	165	935	1 100	21,3 %
Nord-Ouest	2 730	10	40	50	1,8 %
Sud-Ouest	11 165	25	125	150	1,3 %
Toronto	35 415	220	1 295	1 515	4,3 %
<b>Total Ontario*</b>	<b>139 065</b>	<b>2 250</b>	<b>8 110</b>	<b>10 360</b>	<b>7,4 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

En effet, nous constatons que plus de 60 % des professionnels qui parlent le français au moins régulièrement au travail résident dans la région de l'Est, et que cette proportion augmente à 70 % dans le cas des policiers et des directions des services de police. D'autre part, la proportion diminue à environ 55 % dans le cas des juges (Tableau 67). La proportion de professionnels qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail varie selon la profession. Dans le même tableau, nous constatons :

- 51,6 % des juges de paix et officiers dans la région de l'Est de l'Ontario et 25,9 % dans la région du Nord-Est de l'Ontario parlent au moins régulièrement le français.
- 48,8 % des juges dans la région de l'Est, 62,5 % dans la région du Nord-Est et 17,9 % dans la région de Toronto, parlent au moins régulièrement le français.
- 38,9 % des avocats dans la région de l'Est et 27,1 % dans la région du Nord-Est parlent au moins régulièrement le français.
- 34,0 % des policiers dans la région de l'Est et 18,6 % dans la région du Nord-Est parlent au moins régulièrement le français.
- 50,0 % des directions des services de police dans la région de l'Est, 20,0 % dans la région du Nord-Est et 40 % dans la région de Toronto, parlent au moins régulièrement le français.

**Tableau 67 : Professionnels de la justice en Ontario qui parlent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail, par région administrative de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, par profession prioritaire**

	Centre-Est	Centre-Sud	Centre-Ouest	Est	Nord-Est	Nord-Ouest	Sud-Ouest	Toronto	Total*
<i>Nombre des professionnels</i>									
<b>Toutes les professions juridiques ciblées</b>	<b>490</b>	<b>265</b>	<b>410</b>	<b>6 390</b>	<b>1 100</b>	<b>50</b>	<b>150</b>	<b>1 515</b>	<b>10 360</b>
Juges de paix et officiers	--	10	10	165	35	--	--	10	255
Juges	--	--	--	100	25	--	--	50	180
Avocats	140	70	170	2 245	180	15	30	1 005	3 860
Policiers	140	75	60	1 735	325	10	60	35	2 460
Directions des services de police	--	--	--	80	10	--	--	10	115
Agents de probation et autres	10	10	--	140	45	10	--	15	225
Agents de service correctionnels	35	15	10	170	65	10	--	--	315
Agents d'application de règlements	10	15	10	185	75	0	--	10	350
<i>Distribution par région</i>									
<b>Toutes les professions juridiques ciblées</b>	<b>4,7 %</b>	<b>2,6 %</b>	<b>4,0 %</b>	<b>61,7 %</b>	<b>10,6 %</b>	<b>0,5 %</b>	<b>1,4 %</b>	<b>14,6 %</b>	<b>100,0 %</b>
Juges de paix et officiers	--	3,9 %	3,9 %	64,7 %	13,7 %	--	--	3,9 %	100,0 %
Juges	--	--	--	55,6 %	13,9 %	--	--	27,8 %	100,0 %
Avocats	3,6 %	1,8 %	4,4 %	58,2 %	4,7 %	0,4 %	0,8 %	26,0 %	100,0 %
Policiers	5,7 %	3,0 %	2,4 %	70,5 %	13,2 %	0,4 %	2,4 %	1,4 %	100,0 %
Direction des services de police	--	--	--	69,6 %	8,7 %	--	--	8,7 %	100,0 %
Agents de probation et autres	4,4 %	4,4 %	--	62,2 %	20,0 %	4,4 %	--	6,7 %	100,0 %
Agents de service correctionnels	11,1 %	4,8 %	3,2 %	54,0 %	20,6 %	3,2 %	--	--	100,0 %
Agents d'application de règlements	2,9 %	4,3 %	2,9 %	52,9 %	21,4 %	0,0 %	--	2,9 %	100,0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Comme indiqué auparavant, la connaissance des deux langues officielles est un indice du nombre potentiel total de professionnels de la justice pouvant offrir des services en français selon leurs capacités linguistiques. Cette variable représente le nombre de professionnels qui peuvent soutenir une conversation dans une ou les deux langues officielles. Parmi les 139 065 professionnels de la justice en Ontario, 6 710 (ou environ 4,8 %) peuvent soutenir une conversation dans les deux langues officielles (Tableau 68). Ce groupe comprend :

- Environ 6 700 professionnels de la justice en Ontario qui ont le français comme PLOP.
- Environ 16 980 professionnels de la justice en Ontario qui ont l'anglais comme unique PLOP – ceci est le bassin potentiel qui connaît aussi le français. Selon l'analyse du Tableau 66, 10 360 professionnels anglophones parlent au moins régulièrement le français au travail. Ceci suggère qu'un total de 6 620 professionnels connaissent le français mais ne l'utilisent pas – ou l'utilisent peu – au travail.

**Tableau 68 : Professionnels de la justice en Ontario selon la connaissance des langues officielles et la première langue officielle parlée**

Connaissance des langues officielles	Première langue officielle parlée (PLOP)					Francophones [A+B]
	Anglais	Français [A]	Anglais et français [B]	Ni anglais ni français	Total	
Anglais seulement	115 270	0	0	0	115 270	0
Français seulement	0	30	0	0	30	30
Anglais et français	16 980	6 095	615	0	23 690	6 710
Ni anglais ni français	10	0	0	75	85	0
<b>Total</b>	<b>132 255</b>	<b>6 125</b>	<b>615</b>	<b>75</b>	<b>139 065</b>	<b>6 740</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Dans les analyses ci-dessus, nous avons constaté qu'environ 10 365 professionnels de la justice en Ontario utilisent le français au moins régulièrement dans leur milieu de travail. Ils représentent environ 44 % parmi les 23 720 professionnels de la justice en Ontario qui peuvent soutenir une conversation en français (Tableau 69). La proportion varie selon la profession : parmi ceux qui peuvent soutenir une conversation en français : 88,9 % des directions des services de police, 75,4 % des juges de paix et officiers, 64,8 % des agents d'application de règlements, 61,6 % des agents de probation, 53,4 % des policiers, 52,9 % des juges et 34,9 % des avocats l'utilisent au moins régulièrement au travail.

**Tableau 69 : Professionnels de la justice en Ontario qui peuvent soutenir une conversation en français et utilisation du français au travail, par profession**

Profession	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail	Pourcentage
Agents d'application de règlements	540	350	64,8 %
Juges de paix et officiers	345	260	75,4 %
Commis des services judiciaires	--	--	--
Directions des services de police	135	120	88,9 %
Shérifs et huissiers de justice	--	--	--
Directions des services sociaux, communautaires et correctionnels	--	--	--
Agents de services correctionnels	570	315	55,3 %
Agents de probation et autres	365	225	61,6 %
Juges	340	180	52,9 %
Policiers	4 605	2 460	53,4 %
Sténographes et transcripteurs	--	--	--
Adjoints administratifs juridiques	--	--	--
Techniciens juridiques	--	--	--
Avocats	11 050	3 860	34,9 %
<b>Total professions juridiques</b>	<b>23 720</b>	<b>10 365</b>	<b>43,7 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

Lorsqu'on examine la proportion de professionnels qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail parmi les professionnels de la justice qui peuvent soutenir une conversation en français par région administrative en Ontario, on constate que la proportion plus élevée se retrouve dans les régions de l'Est et du Nord-Est de l'Ontario, où le potentiel linguistique réalisé est estimé à environ 72 % et 69 % respectivement.

**Tableau 70 : Professionnels de la justice en Ontario qui peuvent soutenir une conversation en français et utilisation du français au travail, par région administrative**

Province	Peuvent soutenir une conversation en français (CLO)	Utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail	Pourcentage
Centre-Est	2 245	490	21,8 %
Centre-Sud	1 250	265	21,2 %
Centre-Ouest	1 810	410	22,7 %
Est	8 890	6 390	71,9 %
Nord-Est	1 595	1 100	69,0 %
Nord-Ouest	205	50	24,4 %
Sud-Ouest	860	150	17,4 %
Toronto	6 850	1 515	22,1 %
<b>Total Ontario</b>	<b>23 685</b>	<b>10 360</b>	<b>43,7 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

\*Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis

## Annexe I. Méthodologie

Cette annexe présente les définitions des variables utilisées dans l'analyse, ainsi que les sources des données, les informations disponibles et les limites de l'analyse. Dans un premier temps, cette annexe a servi de base pour déterminer de façon conjointe avec le directeur du RNJ les analyses à produire ainsi que les détails d'une demande de production des données à soumettre à Statistique Canada pour obtenir les données nécessaires pour cette étude. Dans sa version finale, cette méthodologie documente les définitions de toutes les variables incluses dans cette étude. La source plus complète des données est le questionnaire détaillé du Recensement de 2016.

### Professions juridiques ciblées

La classification nationale des professions (CNP) permet d'identifier les professions juridiques incluses dans l'analyse. Dans cette analyse, on utilise la CNP 2016 version 1.0, qui comprend la classification utilisée dans le cadre du Recensement de 2016. Les 14 professions ciblées sont présentées dans le Tableau 71, incluant le code CNP, le descripteur et la définition.

**Tableau 71 : Professions juridiques ciblées – Définitions**

Code CNP	Descripteur et Définition
<b>122</b>	<b>Personnel administratif et de réglementation</b>
<b>1227</b>	<b>Juges de paix et officiers de justice</b>
	Les officiers de justice coordonnent les tâches administratives et les formalités des tribunaux fédéraux, provinciaux et territoriaux, telles que fixer les dates des procès et surveiller les dossiers de la cour. Les juges de paix assermentent les témoins, délivrent des assignations, des citations à comparaître et des mandats d'arrêt, et accomplissent d'autres tâches reliées à la cour, telles que présider les audiences de cautionnement. Ils travaillent dans les tribunaux fédéraux et provinciaux.
<b>124</b>	<b>Adjoint administratifs/adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical</b>
<b>1242</b>	<b>Adjoint administratifs juridiques</b>
	Les adjoints administratifs juridiques effectuent diverses tâches administratives et de secrétariat dans des cabinets d'avocat, les services juridiques de grandes entreprises, les sociétés immobilières, les bureaux de cadastre, les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales et les tribunaux.
<b>125</b>	<b>Sténographes judiciaires, transcripteurs/transcriptrices, techniciens/techniciennes à la gestion des documents et agents/agentes de statistiques</b>

Code CNP	Descripteur et Définition
<b>1251</b>	<b>Sténographes judiciaires, transcripteurs médicaux et personnel assimilé</b>
	Les sténographes judiciaires consignent et transcrivent les délibérations des tribunaux, des assemblées législatives ou des comités et préparent des transcriptions pour des juges, des tribunaux et des tableaux quasi judiciaires. Ils travaillent dans des tribunaux judiciaires ainsi qu'au service des assemblées législatives provinciales et fédérale et des comités, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes. Les transcripteurs médicaux consignent, transcrivent et font la mise en forme des données dictées obtenues de médecins et d'autres professionnels du domaine de la santé, de procédures chirurgicales, de rapports liés à la santé et d'autres documents médicaux. Ils travaillent dans des centres hospitaliers, des cabinets de médecins et des cliniques médicales, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes. Les codeurs en sous-bandes et les autres transcripteurs sont inclus dans ce groupe de base.
<b>141</b>	<b>Personnel au travail général de bureau</b>
<b>1416</b>	<b>Commis des services judiciaires</b>
	Les commis des services judiciaires offrent des services de soutien aux tribunaux, tels que faire régner l'ordre dans les salles d'audience, préparer le rôle des causes et garder les pièces à conviction. Les commis des services judiciaires travaillent dans les tribunaux fédéraux, provinciaux et municipaux.
<b>411</b>	<b>Juges, avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)</b>
<b>4111</b>	<b>Juges</b>
	Les juges entendent les causes en matière civile ou criminelle et rendent la justice devant les tribunaux. Ils président les tribunaux fédéraux et provinciaux.
<b>4112</b>	<b>Avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec)</b>
	Les avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec) donnent à leurs clients des conseils juridiques, représentent leurs clients devant les comités d'administration et rédigent des documents juridiques tels que des contrats et des testaments. Les avocats plaident également des causes, représentent leurs clients et intentent des poursuites devant les tribunaux. Les avocats travaillent dans des cabinets d'avocats ainsi que dans les bureaux du procureur. Au Québec, les notaires travaillent dans des études de notaires. Les avocats (partout au Canada) et les notaires (au Québec) travaillent au sein des administrations fédérales, provinciales et municipales, ainsi qu'au service de différentes entreprises, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes. Ce groupe de base comprend aussi les stagiaires en droit.

Code CNP	Descripteur et Définition
<b>415</b>	<b>Professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires</b>
<b>4155</b>	<b>Agents de probation et de libération conditionnelle et personnel assimilé</b>
	Les agents de probation supervisent la conduite et le comportement des contrevenants en probation. Les agents de libération conditionnelle supervisent la réinsertion des contrevenants qui purgent une partie de leur peine en libération conditionnelle dans la société. Les agents de classement évaluent les détenus et élaborent des programmes de réhabilitation pour les contrevenants qui sont incarcérés dans des établissements correctionnels. Ils travaillent pour les gouvernements fédéral et provinciaux, dans la collectivité et dans des établissements correctionnels.
<b>421</b>	<b>Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement</b>
<b>4211</b>	<b>Techniciens juridiques et personnel assimilé</b>
	Les techniciens juridiques préparent des documents juridiques et effectuent des recherches pour le compte d'avocats ou d'autres professionnels. Les techniciens juridiques indépendants fournissent des services juridiques au public dans la mesure où le permet la loi ou fournissent des services juridiques techniques à des cabinets d'avocats et à d'autres organismes, en vertu d'ententes contractuelles. Les notaires publics assermentent des personnes, reçoivent des déclarations sous serment, signent des documents juridiques et effectuent d'autres tâches dans des limites de l'exercice de leurs fonctions professionnelles. Les agents des marques de commerce conseillent leurs clients sur des questions touchant la propriété intellectuelle. Les techniciens juridiques sont employés par des cabinets d'avocats, des entreprises spécialisées dans la recherche de titres et dans les services juridiques d'organismes privés et publics. Les techniciens juridiques indépendants sont habituellement des travailleurs autonomes. Les notaires publics sont employés par le gouvernement, les secteurs publics et privés, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes. Les agents des marques de commerce sont employés par des cabinets d'avocats et dans des services juridiques d'organismes privés et publics, des organismes de développement et de recherche de marques de commerce, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes. <sup>22</sup>
<b>431</b>	<b>Personnel des services de protection publique de première ligne</b>
<b>4311</b>	<b>Policiers</b>
	Les policiers assurent la protection de la population et veillent à la détection et à la prévention du crime, et accomplissent des tâches pour le maintien de la loi et de l'ordre. Ils travaillent pour des administrations municipales et le gouvernement fédéral et pour certains gouvernements provinciaux et régionaux.

<sup>22</sup> Les techniciens sont souvent connus comme assistants juridiques ou « parajuriste ».

Code CNP	Descripteur et Définition
<b>442</b>	<b>Personnel juridique et de soutien des services de protection publique – Groupe intermédiaire</b>
<b>4422</b>	<b>Agents de services correctionnels</b>
	Les agents de services correctionnels surveillent les contrevenants et les détenus et maintiennent l'ordre dans les établissements pénitentiaires et dans les autres lieux de détention. Ils travaillent pour les gouvernements fédéral et provinciaux et pour les administrations municipales. Les agents de services correctionnels qui sont aussi superviseurs sont inclus dans ce groupe de base.
<b>4423</b>	<b>Agents d'application de règlements municipaux et autres agents de réglementation, n.c.a.</b>
	Les agents d'application de règlements municipaux et autres agents de réglementation font respecter les lois provinciales et les règlements municipaux. Ils travaillent pour les organismes et les gouvernements provinciaux et les administrations municipales.
<b>4421</b>	<b>Shérifs et huissiers de justice</b>
	Les shérifs exécutent et poursuivent les ordonnances, les décrets et les brefs de la cour, participent à la saisie et à la vente de biens et effectuent d'autres tâches connexes et liées à la fonction judiciaire. Les huissiers de justice signifient les ordonnances et documents de la cour, saisissent ou reprennent possession de propriétés, expulsent les locataires et effectuent des tâches connexes. Les shérifs et les huissiers de justice travaillent pour les tribunaux provinciaux ou territoriaux. Les huissiers de justice peuvent travailler comme officiers de justice ou dans le secteur privé, comme représentants de crédateurs.
<b>042</b>	<b>Directeurs/directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires</b>
<b>0423</b>	<b>Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels</b>
	Les directeurs des services sociaux, communautaires et correctionnels planifient, organisent, dirigent, contrôlent et évaluent les programmes et les activités d'agences de services sociaux et communautaires, d'institutions correctionnelles, de services de counselling, d'organisations syndicales, d'associations professionnelles, de partis politiques et d'organismes non gouvernementaux.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur/directrice de prison</li> <li>• Directeur/directrice de traitement et de formation correctionnels</li> </ul>

Code CNP	Descripteur et Définition
<b>0431</b>	<b>Officiers/officières de direction des services de police</b>
	<p>Les officiers de direction des services de police planifient, organisent, dirigent, contrôlent et évaluent l'administration de la force policière et les activités des services de police telles que le maintien de la loi et de l'ordre, la détection et la prévention du crime. Ils travaillent pour des administrations municipales et les gouvernements provinciaux et fédéral. Ce groupe de base comprend les officiers du rang d'inspecteur et de rangs supérieurs. Les officiers de direction de la police des chemins de fer sont également inclus dans ce groupe de base. Exemples illustratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de police</li> <li>• Chef de police adjoint/chef de police adjointe</li> <li>• Chef de police des chemins de fer</li> <li>• Chef de police du port</li> </ul>

Parmi les 14 professions juridiques ciblées, huit professions ont été identifiées pour l'élaboration d'une analyse plus approfondie :

- Les juges
- Les juges de paix et officiers de justice
- Les avocats
- Les policiers
- Les officiers/officières de direction des services de police
- Les agents de probation et de libération conditionnelle et personnel assimilé
- Les agents de services correctionnels
- Les agents d'application de règlements municipaux et autres agents de réglementation, n.c.a.

Trois professions additionnelles – Travailleurs sociaux/travailleuses sociales (4152), Autres professionnels/professionnelles des sciences sociales, n.c.a. (dont les criminologues) (4169) et Traducteurs (incluant les traducteurs juridiques) (5125) – incluent un nombre limité de travailleurs du domaine juridique. La possibilité d'extraire les professionnels qui travaillent dans une industrie reliée à la justice a été étudiée. Cependant, des limitations dans les données disponibles ne permettent pas de déterminer le nombre de personnes parmi ces professions qui travaillent dans le domaine de la justice. En conséquence, ces groupes sont exclus des professions ciblées.

Tableau 72 : Professions d'intérêt exclues de l'analyse

Code CNP	Descripteur et définition
5125	<p>Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes</p> <p>Les traducteurs traduisent des textes d'une langue vers une autre langue. Les interprètes expriment oralement dans une langue ce qui a été dit dans une autre langue lors de discours, de réunions, de conférences, de débats, de dialogues, ou devant des cours de justice et des tribunaux administratifs. Les terminologues exécutent les recherches nécessaires pour répertorier les termes propres à un domaine, les définir et en chercher les équivalents dans une autre langue. Les interprètes en langue des signes expriment en langue des signes ce qui a été dit en langue vocale et vice-versa lors de réunions, de dialogues, d'émissions de télévision ou en toute autre instance. Les traducteurs, les terminologues et les interprètes travaillent pour le gouvernement, dans des cabinets de traduction et d'interprétation, des services internes de traduction, des grandes sociétés privées, des organisations internationales et des médias d'information, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes. Les interprètes en langue des signes travaillent en milieu scolaire, dans des services sociaux, des services d'interprétation, des cours de justice, des services gouvernementaux et des stations de télévision, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.</p>
4169	<p>Autres professionnels/professionnelles des sciences sociales, n.c.a. (dont les criminologues)</p> <p>Ce groupe comprend les professionnels des sciences sociales, soit les anthropologues, les archéologues, les géographes, les historiens, les linguistes, les politicologues, les sociologues et autres professionnels des sciences sociales non classés ailleurs. Ils travaillent dans les universités et dans les secteurs public et privé. Inclus les criminologues.</p>
4168	<p>Agents/agentes de programmes propres au gouvernement</p> <p>Les agents de programmes propres au gouvernement s'occupent principalement de l'administration et de la gestion des institutions gouvernementales comme le Parlement, et des activités propres au fonctionnement du gouvernement, telles que les relations internationales, les affaires fédérales-provinciales, les élections et les <b>tribunaux</b>.</p>

## Géographie

Les données sont présentées pour le Canada (excluant le Québec) ainsi que ventilées par province et territoire. Le Québec a été exclu dans toutes les analyses, mais les informations pour cette province ont été retenues dans les données sources. Dans le cas de l'Ontario, une demande spéciale a été faite à Statistique Canada pour obtenir un découpage géographique selon les huit régions administratives de la Cour de supérieure de justice. Une correspondance a été établie selon les divisions de recensement (DR)<sup>23</sup> utilisées par Statistique Canada (Tableau 73). Une évaluation de la correspondance avec les subdivisions de recensement (SDR)<sup>24</sup> a aussi été élaborée. Étant donné que chaque SDR représente une municipalité en particulier et non la région qui est desservie et que la correspondance au niveau de la DR permet de faire la ventilation en considérant tout le territoire de la province, c'est la correspondance avec la DR qui est retenue pour cette analyse.

**Tableau 73 : Correspondance entre les huit régions administratives de la Cour supérieure de justice de l'Ontario et les divisions de recensement**

Région administrative	Division de recensement (DR)
<b>Région du Centre-Est</b>	
Barrie	3543 Simcoe
Bracebridge	3544 Muskoka
Cobourg	3514 Northumberland
Régionale de Durham	3518 Durham
Lindsay	3516 Kawartha Lakes
	3546 Haliburton
Newmarket	3519 York
Peterborough	3515 Peterborough
<b>Région du Centre-Sud</b>	
Brantford	3529 Brant
Cayuga et Simcoe	3528 Haldimand-Norfolk
Hamilton	3525 Hamilton
Kitchener	3530 Waterloo
St. Catharines	3526 Niagara
<b>Région du Centre-Ouest</b>	
Brampton	3521 Peel
Guelph	3523 Wellington
Milton	3524 Halton
Orangeville	3522 Dufferin
Owen Sound	3542 Grey
Walkerton	3541 Bruce

<sup>23</sup> « Division de recensement » (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme comté, municipalité régionale de comté et district régional) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/le territoire.

<sup>24</sup> « Subdivision de recensement » (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

Région administrative	Division de recensement (DR)
<b>Région de l'Est</b>	
Belleville	3512 Hastings
Brockville	3507 Leeds and Grenville
Cornwall	3501 Stormont, Dundas and Glengarry
Kingston	3510 Frontenac
L'Orignal	3502 Prescott and Russell
Ottawa	3506 Ottawa
Napanee	3511 Lennox and Addington
Pembroke	3547 Renfrew
Perth	3509 Lanark
Picton	3513 Prince Edward
<b>Région du Nord-Est</b>	
Cochrane et Timmins	3556 Cochrane
Gore Bay	3551 Manitoulin
Haileybury	3554 Temiskaming
North Bay	3548 Nipissing
Parry Sound	3549 Parry Sound
Sault Ste. Marie	3557 Algoma
Sudbury	3552 Sudbury
	3553 Grand Sudbury
<b>Région du Nord-Ouest</b>	
Fort Frances	3559 Rainy River
Kenora	3560 Kenora
Thunder Bay	3558 Thunder Bay
<b>Région du Sud-Ouest</b>	
Chatham	3536 Chatham-Kent
Goderich	3540 Huron
London	3539 Middlesex
Sarnia	3538 Lambton
St. Thomas	3534 Elgin
Stratford	3531 Perth
Windsor	3537 Essex
Woodstock	3532 Oxford
<b>Toronto</b>	<b>3520 Toronto</b>

## Profil démographique

Le portrait du nombre de professionnels de la justice au Canada inclut les personnes âgées de 15 ans et plus **ayant travaillé en 2015**. Le portrait inclut des informations sur la distribution selon l'âge et le sexe.

Les catégories d'âge utilisées sont par tranche de 10 ans comme suit : (i) 15 à 24 ans, (ii) 25 à 34 ans, (iii) 35 à 44 ans, (iv) 45 à 54 ans, (v) 55 à 64 ans et (vi) 65 ans et plus. La source de ces données est le Recensement de 2016.

Pour ce qui est du statut d'immigration, les données disponibles publiquement incluent les personnes formant la main-d'œuvre (âgées de 15 ans et plus), mais ne permettent pas d'identifier celles ayant travaillé en 2015. Par conséquent, les totaux des données ventilées par statut d'immigration sont différents des totaux qui se retrouvent dans les ventilations par âge et sexe. Les statuts d'immigration présentés sont les suivants :<sup>25</sup>

- (i) « Non-immigrant » comprend les personnes qui sont des citoyens canadiens de naissance.
- (ii) « Immigrant » comprend les personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus ou résidents permanents. Il s'agit des personnes à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans cette catégorie. Dans le Recensement de la population de 2016, « Immigrant » comprend les immigrants arrivés au Canada le 10 mai 2016 ou avant.
- (iii) « Résident non permanent » désigne une personne originaire d'un autre pays qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui revendique le statut de réfugié, ainsi que tout membre de sa famille né à l'extérieur du Canada vivant avec elle au Canada.<sup>26</sup>

## Profil linguistique

Les définitions des variables pour les langues utilisées dans cette étude sont présentées dans cette section.

### Première langue officielle parlée (PLOP)

Selon la documentation de Statistique Canada, la première langue officielle parlée (PLOP) est « précisée dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles* [...] et] permet d'identifier la personne selon la première langue officielle (c.-à-d. l'anglais ou le français) parlée par cette personne »<sup>27</sup>. Cette variable est un indice du nombre de professionnels ayant en principe la capacité d'offrir des services en français, même s'ils n'utilisent pas cette langue au travail.

---

<sup>25</sup> <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop148-fra.cfm>

<sup>26</sup> <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop148-fra.cfm>

<sup>27</sup> Statistique Canada, *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*, Première langue officielle parlée, mise à jour le 2 août 2017, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop034-fra.cfm>

Les catégories de la variable sont :<sup>28</sup> (i) anglais, (ii) français, (iii) anglais et français et (iv) ni anglais ni français. La première langue officielle parlée est une variable dérivée, qui tient compte premièrement de la connaissance des langues officielles, deuxièmement de la langue maternelle et troisièmement de la langue parlée à la maison. L'établissement de la variable est décrit dans l'encadré 1.

**Encadré 1 : Établissement de la variable *Première langue officielle parlée*<sup>29</sup>**

- Premièrement, à la question concernant la connaissance des langues officielles les personnes qui indiquent pouvoir soutenir une conversation en français seulement se voient attribuer le « français » comme première langue officielle parlée. Les personnes qui déclarent pouvoir soutenir une conversation en anglais seulement se voient attribuer l'« anglais » comme première langue officielle parlée.
- Les réponses aux questions sur la langue maternelle et la langue parlée à la maison servent par la suite à établir la première langue officielle parlée par les personnes qui déclarent parler à la fois l'anglais et le français suffisamment bien pour soutenir une conversation, ou qui déclarent qu'elles ne peuvent parler ni l'une ni l'autre des deux langues officielles. De façon plus particulière, la catégorie « français » comprend les personnes (non encore classées) dont la langue maternelle est le français seulement, ou encore le français et au moins une langue non officielle. La catégorie « anglais » comprend les personnes (non encore classées) dont la langue maternelle est l'anglais seulement, ou l'anglais et au moins une langue non officielle.
- Dans le cas des personnes qui ne sont pas classées selon les critères qui précèdent, celles qui parlent le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle le plus souvent à la maison sont classées dans la catégorie « français ». Les personnes sont classées dans la catégorie « anglais » lorsque l'anglais seulement ou l'anglais et au moins une langue non officielle sont parlés le plus souvent à la maison.
- Les personnes sont classées dans « anglais et français » lorsqu'elles parlent à la fois l'anglais et le français suffisamment bien pour soutenir une conversation et lorsque leur langue maternelle et leur langue parlée à la maison sont à la fois l'anglais et le français, ou ni l'anglais, ni le français.
- Les personnes sont classées dans « ni anglais ni français » lorsqu'elles ne parlent ni l'anglais ni le français suffisamment bien pour soutenir une conversation et lorsque leur langue maternelle et leur langue parlée le plus souvent à la maison sont des langues autres que l'anglais ou le français.

---

<sup>28</sup> Dans les données du recensement, il est possible aussi d'obtenir le nombre et le pourcentage des personnes en minorité de langue officielle. La minorité de langue officielle du Québec se compose de toutes les personnes ayant l'anglais en tant que première langue officielle parlée et de la moitié de celles ayant à la fois le français et l'anglais. La minorité de langue officielle dans l'ensemble du pays et pour chaque province et territoire hors Québec est formée de toutes les personnes ayant le français en tant que première langue officielle parlée et de la moitié de celles ayant à la fois le français et l'anglais.

<sup>29</sup> Statistique Canada, Première langue officielle parlée, norme approuvée le 20 avril 2009, [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var\\_f.pl?Function=DEC&Id=34004](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=DEC&Id=34004)

Les libellés des questions sur la connaissance de deux langues officielles (question 7), sur langue maternelle (question 9) et sur la langue parlée le plus souvent à la maison (question 8a) sont :<sup>30</sup>

- ✓ Q7. *Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation?*
- ✓ Q8. a) *Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison?*
- ✓ Q9. *Quelle est la langue que cette personne a apprise en premier lieu à la maison dans son enfance et qu'elle comprend encore?*

La première langue officielle parlée étant le *français* comprend les cas énumérés ci-dessous.<sup>31</sup> Une difficulté avec cette variable est que dans la catégorie « français », on y inclut entre autres des personnes qui *ne parlent pas le français suffisamment bien pour soutenir une conversation*, mais pour qui le français est la langue maternelle (voir point 3), ce qui peut surestimer le nombre de francophones présenté dans l'analyse.

1. Les personnes qui parlent suffisamment bien le français pour soutenir une conversation et qui ne peuvent soutenir une conversation en anglais;
2. Les personnes qui parlent à la fois le français et l'anglais suffisamment bien pour soutenir une conversation dont le français est la langue maternelle, ou une de leurs langues maternelles avec une autre langue que l'anglais;
3. Les personnes qui ne parlent ni l'anglais ni le français suffisamment bien pour soutenir une conversation dont le français est la langue maternelle, ou une de leurs langues maternelles avec une autre langue que l'anglais;
4. Les personnes qui ne sont pas classées selon les critères qui précèdent, qui parlent à la fois le français et l'anglais suffisamment bien pour soutenir une conversation et dont la principale langue parlée à la maison est le français ou le français et une autre langue que l'anglais; et
5. Les personnes qui ne sont pas classées selon les critères qui précèdent, qui ne parlent ni l'anglais ni le français suffisamment bien pour soutenir une conversation et dont la principale langue parlée à la maison est le français ou le français et une autre langue que l'anglais.

La première langue officielle parlée étant la catégorie *anglais et français* comprend :

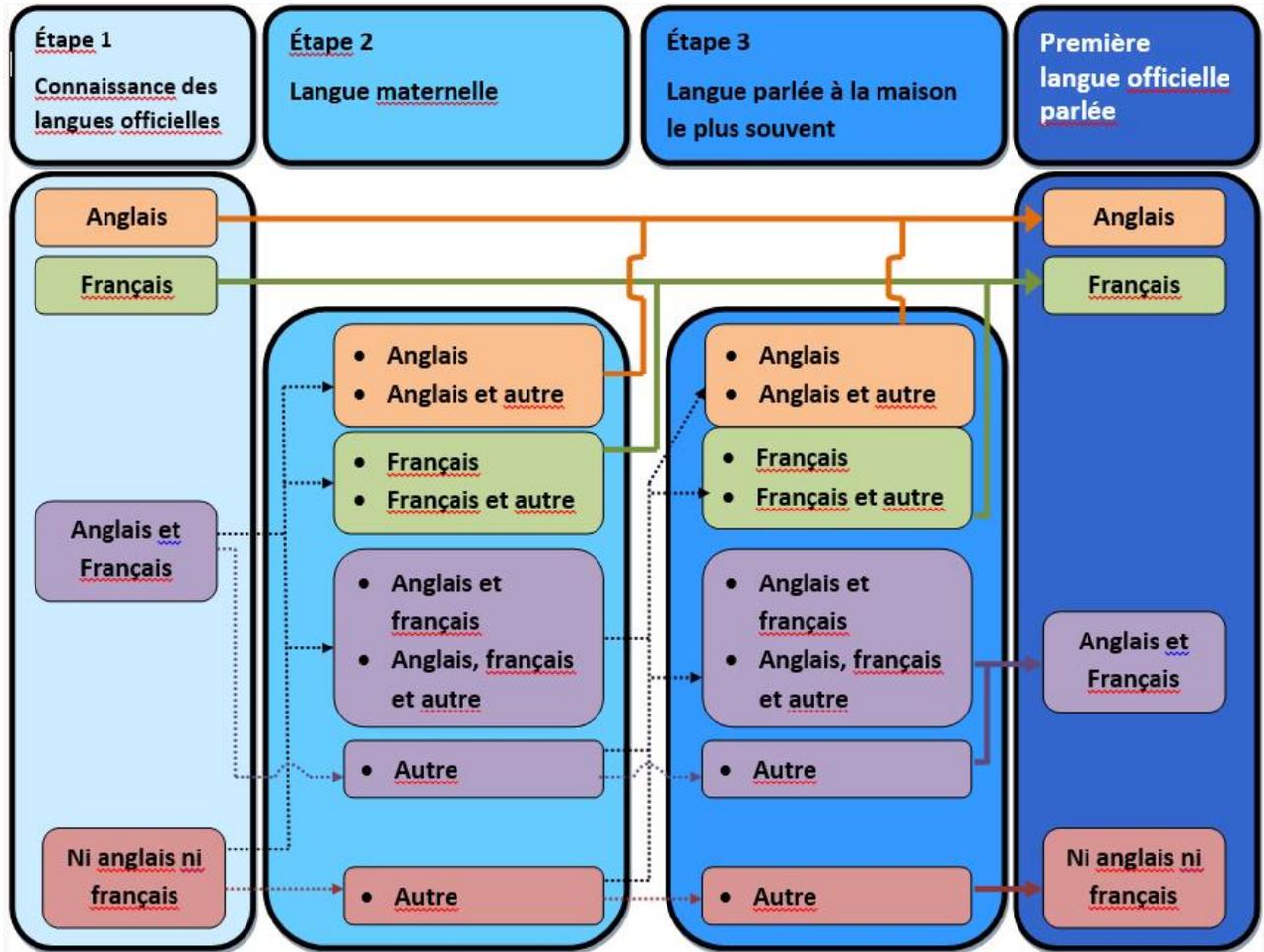
1. Les personnes qui parlent à la fois l'anglais et le français suffisamment bien pour soutenir une conversation et dont les langues maternelles et les principales langues parlées à la maison sont à la fois l'anglais et le français;
2. Les personnes qui parlent à la fois l'anglais et le français suffisamment bien pour soutenir une conversation et dont les langues maternelles et les principales langues parlées à la maison ne sont ni l'anglais ni le français.

---

<sup>30</sup> Statistique Canada (2017). *Guide de référence sur les langues. Recensement de la population, 2016.*  
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/guides/003/98-500-x2016003-fra.pdf>

<sup>31</sup> Statistique Canada, Première langue officielle parlée, norme approuvée le 20 avril 2009,  
[http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var\\_f.pl?Function=DEC&Id=34004](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=DEC&Id=34004)

Figure 12 : Dérivation de la première langue officielle parlée



Source : Statistique Canada, <https://www.statcan.gc.ca/fra/concepts/fig1>

### Connaissance de deux langues officielles

« Connaissance des langues officielles » désigne la capacité d’une personne de soutenir une conversation en anglais seulement, en français seulement, dans les deux langues, ou dans ni l’une ni l’autre. Dans le cas d’un enfant qui n’a pas encore appris à parler, cela comprend les langues que l’enfant apprend à parler à la maison.<sup>32</sup>

<sup>32</sup> <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop055-fra.cfm>

## Langue utilisée au travail

« Langue utilisée le plus souvent au travail » désigne la langue que la personne utilise le plus souvent au travail. Une personne peut déclarer plus d'une langue comme étant « utilisée le plus souvent au travail » si les langues sont utilisées aussi souvent les unes que les autres.<sup>33</sup> Les catégories de cette variable sont :

- Anglais
- Français
- Langue non officielle
- Autochtone
- Non autochtone
- Anglais et français
- Anglais et langue non officielle
- Français et langue non officielle
- Anglais, français et langue non officielle

Cette variable est dérivée de la question 45 au Recensement de 2016. Le libellé de la question (Q45) est :

- √ 45.a) Dans cet emploi, quelle langue cette personne utilisait-elle le plus souvent?
- √ 45.b) Cette personne utilisait-elle régulièrement d'autres langues dans cet emploi?

Pour analyser l'utilisation de la langue au travail, on recommande d'utiliser la classification suivante, qui suit l'approche proposée par Statistique Canada. Alors, on déterminera si le français est utilisé au travail :

- *Uniquement* : Comprend toutes les personnes qui utilisent cette langue le plus souvent au travail (réponses uniques) sans déclarer aucune autre langue parlée soit souvent ou régulièrement.
- *Surtout* : Comprend toutes les personnes qui utilisent cette langue le plus souvent au travail (réponses uniques) et qui déclarent au moins une autre langue utilisée régulièrement.
- *À égalité avec une autre langue* : Comprend toutes les personnes qui utilisent cette langue le plus souvent au travail et au moins une autre langue à égalité (réponses multiples).
- *Régulièrement (en plus de la langue principale)* : Comprend toutes les personnes qui n'utilisent pas cette langue le plus souvent au travail, mais qui l'utilisent régulièrement (réponses uniques ou multiples).

Si l'utilisation de cette classification n'est pas possible, on consultera Statistique Canada sur la possibilité de produire des données en utilisant le concept « au moins régulièrement » qui inclut les personnes qui parlent le français souvent et celles qui le parlent régulièrement.

---

<sup>33</sup> <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop222-fra.cfm>

## Industrie

Bien que l'identification des professionnels de la justice ait été accomplie avec l'utilisation de la Classification nationale des professions (CNP), il est aussi d'intérêt de connaître dans quelle industrie ces professionnels travaillent. Ceci peut être utile pour identifier les personnes dans des professions juridiques classées dans des codes CNP qui incluent d'autres professions (par exemple, les traducteurs), ainsi que pour donner un portrait de la proportion de professionnels de la justice travaillant dans le secteur public versus le secteur privé.

Dans les données de Statistique Canada, l'industrie est identifiée selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012.<sup>34</sup> Dans cette classification, il est possible d'identifier des codes SCIAN spécifiques au domaine de la justice dans le secteur public, incluant :

- a) *9112 – Services de protection fédéraux* : Ce groupe comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à fournir des services visant à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens. Les services de protection incluent les mesures visant à assurer une protection contre la négligence, l'exploitation et les abus.
  - 91121 – Tribunaux fédéraux
  - 91122 – Services correctionnels fédéraux
  - 91123 – Services de police fédéraux
  - 91124 – Services de réglementation fédéraux
  - 91129 – Autres services de protection fédéraux
  
- b) *9121 – Services de protection provinciaux* : Ce groupe comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à fournir des services visant à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens. Les services de protection incluent les mesures visant à assurer une protection contre la négligence, l'exploitation et les abus.
  - 91211 – Tribunaux provinciaux
  - 91212 – Services correctionnels provinciaux
  - 91213 – Services de police provinciaux
  - 91214 – Services de réglementation provinciaux
  - 91219 – Autres services de protection provinciaux
  
- c) *9131 – Services de protection municipaux* : Ce groupe comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale consiste à fournir des services visant à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens. Les services de protection incluent les mesures visant à assurer une protection contre la négligence, l'exploitation et les abus.
  - 91311 – Cours municipales
  - 91312 – Services correctionnels municipaux
  - 91313 – Services de police municipaux
  - 91314 – Services municipaux de lutte contre les incendies

<sup>34</sup> <https://www.statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/scian/2012/introduction>.

- 91315 – Services de réglementation municipaux
- 91319 – Autres services de protection municipaux

Il est aussi possible d'identifier les services juridiques dans le secteur privé, incluant :

- d) *5411 – Services juridiques* : Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services juridiques et parajuridiques. Parmi les établissements de cette classe, notons les études d'avocats, les études de notaires et les bureaux de spécialistes parajuridiques.
- 54111 – Études d'avocats
  - 54112 – Études des notaires
  - 54119 – Autres services juridiques

Bien que le SCIAN permette une classification détaillée (à 5 chiffres), les données publiques du SCIAN ne sont disponibles qu'au niveau de regroupement de deux chiffres du SCIAN. Une demande spéciale a été placée à Statistique Canada pour obtenir un plus grand niveau de détail au niveau du SCIAN. Il en ressort que le découpage à trois chiffres représente le plus grand niveau de détail disponible par demande spéciale sans encourir une perte de données en raison des règles de confidentialité; il n'est pas possible de découper les industries au niveau de détail décrit ci-haut. Cette limitation dans les informations disponibles explique que les données présentées dans cette étude par industrie sont à un niveau plus agrégé des industries, soit :

- 91 Administrations publiques
- 911 Administration publique fédérale
- 912 Administrations publiques provinciales et territoriales
- 913 Administrations publiques locales, municipales et régionales

Par ailleurs, les données par industrie ne sont présentées que pour les huit professions prioritaires, car c'est le croisement de la profession et de l'industrie qui permet une meilleure compréhension de ces professions.

## Annexe II. Description des fichiers de données

La vaste majorité des données utilisées dans cette étude ne sont pas disponibles pour le grand public dans le site Web de Statistique Canada. Les tableaux publics qui contiennent de l'information sur les professions ou l'industrie ne répondent pas aux besoins de cette étude, car le niveau de détail disponible en termes de professions ou d'industrie est insuffisant. Un sommaire des données disponibles dans le site Web public de Statistique Canada est présenté dans le tableau ci-bas.

**Tableau 74 : Données d'intérêt disponibles dans le site Web de Statistique Canada**

Tableau	Données
Recensement de 2016, numéro de catalogue 98-400-X2016375	Première langue officielle parlée (7), statistiques du revenu d'emploi (7), profession - Classification nationale des professions (CNP) 2016 (691), travail pendant l'année de référence (4), âge (6B) et sexe (3) pour la population âgée de 15 ans et plus ayant travaillé en 2015, dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement, Données-échantillon (25 %)
Recensement de 2016, numéro de catalogue 98-400-X2016373	Première langue officielle parlée (7), profession – Classification nationale des professions (CNP) 2016 (691), plus haut certificat, diplôme ou grade (15) et statut d'immigrant et catégorie d'admission (12) pour la population âgée de 15 ans et plus ayant travaillé depuis 2015, dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Données-échantillon (25 %)
Recensement de 2016, numéro de catalogue 98-400-X2016094	Langue utilisée au travail (263), réponses uniques et multiples portant sur la langue utilisée au travail (3), langue maternelle (8), Industrie – Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012 (21) et âge (10) pour la population âgée de 15 ans et plus ayant travaillé depuis 2015, dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Données-échantillon (25 %)
Recensement de 2016, numéro de catalogue 98-400-X2016370	Langue utilisée le plus souvent au travail (8), autre(s) langue(s) utilisée(s) régulièrement au travail (9), industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012 (122), profession – Classification nationale des professions (CNP) 2016 (51) et âge (6B) pour la population âgée de 15 ans et plus ayant travaillé depuis 2015, dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Données-échantillon (25 %)
Recensement de 2016, numéro de catalogue 98-400-X2016093	Langue utilisée le plus souvent au travail (8), autre(s) langue(s) utilisée(s) régulièrement au travail (9), langue maternelle (8), Industrie – Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012 (21) et plus haut certificat, diplôme ou grade (7) pour la population âgée de 15 ans et plus ayant travaillé depuis 2015, dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Données-échantillon (25 %)

Tableau	Données
Recensement de 2016, numéro de catalogue 98-400-X2016092	Langue utilisée le plus souvent au travail (8), autre(s) langue(s) utilisée(s) régulièrement au travail (9), langue maternelle (8), Industrie – Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) 2012 (21), statut d’immigrant (4) et âge (5) pour la population âgée de 15 ans et plus ayant travaillé depuis 2015, dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Données-échantillon (25 %)
Recensement de 2016, numéro de catalogue 98-400-X2016091	Langue utilisée le plus souvent au travail (8), autre(s) langue(s) utilisée(s) régulièrement au travail (9), langue maternelle (8), Profession – Classification nationale des professions (CNP) 2016 (11), plus haut certificat, diplôme ou grade (7) pour la population âgée de 15 ans et plus ayant travaillé depuis 2015, dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Données-échantillon (25 %)

Note concernant la nature des données disponibles par profession et par industrie dans les jeux de données :

Il faut aussi noter que les données sur les professions, en général et selon la langue, sont disponibles pour les personnes qui ont travaillé pendant l’année de référence, ce qui « désigne si une personne de 15 ans et plus a travaillé ou non durant l’année de référence. Pour ceux qui ont travaillé, cela désigne le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte, pendant l’année de référence, pour l’ensemble des emplois occupés, ne serait-ce que pour quelques heures, et si ces semaines étaient travaillées surtout à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou surtout à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). »

Les données par industrie sont disponibles selon la situation d’activité et réfèrent à une personne qui était occupée, en chômage ou inactive durant la période de référence. La situation d’activité occupée inclut « les personnes qui, durant la période de référence : (a) faisaient un travail quelconque dans le cadre d’un emploi ou dans une entreprise, c’est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte. Cela comprend aussi les personnes qui faisaient un travail familial non rémunéré, qui est défini comme un travail non rémunéré qui contribue directement à l’exploitation d’une ferme, d’une entreprise ou d’un cabinet de professionnels appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui; ou (b) avaient un emploi, mais n’étaient pas au travail à cause d’une maladie ou d’une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances ou à la suite d’un conflit de travail. Cette catégorie n’inclut pas les personnes mises à pied ou entre deux emplois occasionnels, ni celles qui n’avaient pas d’emploi à ce moment-là (même si elles avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure). »

De cette façon, il aura des différences entre le nombre total des professionnels selon la source des données, étant donné la définition « ayant travaillé » plus englobante que la définition « occupée dans la période de référence ».

Une demande spéciale a été faite auprès de Statistique Canada pour obtenir les données d’intérêt. Des fichiers en format Beyond 20/20 sont disponibles pour élaborer des analyses additionnelles. Ce tableau décrit le contenu des fichiers ainsi que l’interprétation des variables.

Tableau 75 : Description des tableaux obtenus par demande spéciale

Tableau	Données
Tableau 1 (Données sur l'industrie, la PLOP et les langues utilisées au travail)	<p><b>BASE DE DONNÉES</b> : Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)</p> <p><b>UNIVERS</b> : Population de 15 ans et plus, dans les ménages privés, limitée aux personnes ayant travaillé en 2015</p> <p><b>GÉOGRAPHIE</b> : Canada, provinces et territoires, 14 régions géographiques</p> <p><b>TITRE DU TABLEAU</b> : Professions juridiques (CNP 2016) (22), première langue officielle parlée (5), langue utilisée le plus souvent au travail (8), autre(s) langue(s) parlée(s) régulièrement au travail (9), industrie (SCIAN 2012) (425), pour la population âgée de 15 ans et plus ayant travaillé en 2015, dans les ménages privés au Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)</p>
Tableau 2A (Données sur la PLOP, les langues utilisées au travail et les régions administratives en Ontario)	<p><b>BASE DE DONNÉES</b> : Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)</p> <p><b>UNIVERS</b> : Population de 15 ans et plus, dans les ménages privés, limitée aux personnes ayant travaillé en 2015</p> <p><b>GÉOGRAPHIE</b> : Ontario, régions géographiques administratives juridiques personnalisées et divisions de recensement (58 régions géographiques)</p> <p><b>TITRE DU TABLEAU</b> : Professions juridiques (CNP 2016) (22), première langue officielle parlée (5), langue parlée le plus souvent au travail (8), autres langues utilisées régulièrement au travail (9), statut d'immigrant (4), âge (7) et sexe (3) pour la population âgée de 15 ans et plus, ayant travaillé en 2015, dans les ménages privés, de l'Ontario, régions géographiques administratives juridiques personnalisées et divisions de recensement, Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)</p>
Tableau 2B (Données sur la connaissance des langues officielles, les langues utilisées au travail et les régions administratives en Ontario)	<p><b>BASE DE DONNÉES</b> : Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)</p> <p><b>UNIVERS</b> : Population de 15 ans et plus, dans les ménages privés, limitée aux personnes ayant travaillé en 2015</p> <p><b>GÉOGRAPHIE</b> : Ontario, régions géographiques administratives juridiques personnalisées et divisions de recensement (58 régions géographiques)</p> <p><b>TITRE DU TABLEAU</b> : Professions juridiques (CNP 2016) (22), connaissance des langues officielles (5), langue parlée le plus souvent au travail (8), autres langues utilisées régulièrement au travail (9), statut d'immigrant (4), âge (7) et sexe (3) pour la population âgée de 15 ans et plus, ayant travaillé en 2015, dans les ménages privés, de l'Ontario, régions géographiques administratives juridiques personnalisées et divisions de recensement, Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)</p>

Tableau	Données
Tableau 4 (Données sur la PLOP, les langues utilisées au travail et la connaissance des langues officielles)	<p><b>BASE DE DONNÉES</b> : Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)</p> <p><b>UNIVERS</b> : Population de 15 ans et plus, dans les ménages privés, limitée aux personnes ayant travaillé en 2015</p> <p><b>GÉOGRAPHIE</b> : Canada, provinces et territoires, 14 régions géographiques</p> <p><b>TITRE DU TABLEAU</b> : Professions juridiques (CNP 2016) (22), connaissance des langues officielles (5), langue utilisée le plus souvent au travail (8), autre(s) langue(s) parlée(s) régulièrement au travail (9), première langue officielle parlée (5), statut d’immigrant (4), âge (7) et sexe (3), pour la population âgée de 15 ans, ayant travaillé en 2015, dans les ménages privés au Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)</p>
Tableau 5A (Données sur la PLOP et les langues utilisées au travail – autres professions d’intérêt)	<p><b>BASE DE DONNÉES</b> : Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)</p> <p><b>UNIVERS</b> : Population de 15 ans et plus, dans les ménages privés, limitée aux personnes ayant travaillé en 2015</p> <p><b>GÉOGRAPHIE</b> : Canada, provinces et territoires, 14 régions géographiques</p> <p><b>TITRE DU TABLEAU</b> : Autres professions d’intérêt (3), certaines industries (SCIAN 2012) (7), langue utilisée le plus souvent au travail (8), autre(s) langue(s) parlée(s) régulièrement au travail (9), première langue officielle parlée (5), statut d’immigrant (4), âge (7) et sexe (3), pour la population âgée de 15 ans, ayant travaillé en 2015, dans les ménages privés au Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)</p>
Tableau 5B (Données sur la connaissance des langues officielles et les langues utilisées au travail – autres professions d’intérêt)	<p><b>BASE DE DONNÉES</b> : Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)</p> <p><b>UNIVERS</b> : Population de 15 ans et plus, dans les ménages privés, limitée aux personnes ayant travaillé en 2015</p> <p><b>GÉOGRAPHIE</b> : Canada, provinces et territoires, 14 régions géographiques</p> <p><b>TITRE DU TABLEAU</b> : Autres professions d’intérêt (3), certaines industries (SCIAN 2012) (7), langue utilisée le plus souvent au travail (8), autre(s) langue(s) parlée(s) régulièrement au travail (9), connaissance des langues officielles (5), statut d’immigrant (4), âge (7) et sexe (3), pour la population âgée de 15 ans, ayant travaillé en 2015, dans les ménages privés au Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)</p>

## Spécifications des variables

### Première langue officielle parlée (5)

1. Total – Première langue officielle parlée
2. Anglais
3. Français
4. Anglais et français
5. Ni anglais ni français

### Langue utilisée le plus souvent au travail (8)

1. Total – Langue utilisée le plus souvent au travail
2. Anglais
3. Français
4. Langue non officielle
5. Anglais et français
6. Anglais et langue non officielle
7. Français et langue non officielle
8. Anglais, français et langue non officielle

### Autre(s) langue(s) parlée(s) régulièrement au travail (9)

1. Total – Autre(s) langue(s) parlée(s) régulièrement au travail
2. Aucune
3. Anglais
4. Français
5. Langue non officielle
6. Anglais et français
7. Anglais et langue non officielle
8. Français et langue non officielle
9. Anglais, français et langue non officielle

### Connaissance des langues officielles (5)

1. Total – Connaissance des langues officielles
2. Anglais seulement
3. Français seulement
4. Anglais et français
5. Ni anglais ni français

### Certaines industries (SCIAN 2012) (7)

1. Total – Toutes les industries
2. Certaines industries
3. 9112-9119 Autres services de l'administration fédérale
4. 9120 Administrations publiques provinciales et territoriales (9121 à 9129)
5. 9130 Administrations publiques locales, municipales et régionales (9131 à 9139)
6. 5411 Services juridiques
7. Toutes les autres industries

### **Autres professions d'intérêt (CNP 2012) (3)**

1. Toutes les professions
2. Autres professions d'intérêt (cette catégorie ne comprend que les professions 5125, 4169 et 4168)
3. Toutes les autres professions.

### **Âge (7)**

1. Total – Âge
2. 15 à 24 ans
3. 25 à 34 ans
4. 35 à 44 ans
5. 45 à 54 ans
6. 55 à 64 ans
7. 65 ans et plus

## Annexe III. Sommaire par province et territoire

**Note pour la lecture des tableaux sommaires**

Statistique Canada arrondit les données de façon aléatoire aux multiples de 5 à des fins de confidentialité. Certains tableaux dans cette étude indiquent qu'on ne retrouve aucun professionnel dans certaines catégories; cela peut signifier qu'il y en a quelques-uns, mais un nombre plus petit que 5. De plus, la validité des croisements des variables est aussi fonction du nombre d'individus. Pour toute combinaison de profession et province ou territoire où le nombre total d'individus est plus bas que 50, les proportions de femmes, d'immigrants et de professionnels âgés de 45 ans et plus sont exclues de l'analyse pour éviter une interprétation fautive.

Les données en format Beyond 20/20, qui sont disponibles au public et qui ont été soumises aux responsables provinciaux de formation en justice pour des analyses personnalisées, contiennent toutes les données fournies par Statistique Canada, sans exclusion (incluant les données en bas de 50).

Tableau 76 : Sommaire pour Terre-Neuve-et-Labrador

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>3 785</b>	<b>35</b>	<b>0,9 %</b>	--	--	--	<b>355</b>	<b>9,4 %</b>	<b>65</b>	<b>1,7 %</b>	<b>35,7 %</b>	<b>14,3 %</b>	--	<b>18,3 %</b>
Juges	65	--	--	--	--	--	20	30,8 %	10	15,4 %	--	--	--	50,0 %
Avocats	765	--	--	--	--	--	135	17,6 %	--	--	--	--	--	--
Policiers	1 065	15	1,4 %	--	--	--	115	10,8 %	25	2,3 %	--	--	--	21,7 %
Juges de paix et officiers	115	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Directions des services de police	25	--	--	--	--	--	10	40,0 %	--	--	--	--	--	0,0 %
Agents de services correctionnels	350	10	2,9 %	--	--	--	20	5,7 %	10	2,9 %	--	--	--	50,0 %
Agents d'application de règlements	150	--	--	--	--	--	15	10,0 %	--	--	--	--	--	--
Agents de probation et autres	65	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 77 : Sommaire pour l'Île-du-Prince-Édouard

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [A/B]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>1 265</b>	<b>65</b>	<b>5,1 %</b>	<b>30,8 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>50,0 %</b>	<b>205</b>	<b>16,2 %</b>	<b>80</b>	<b>6,3 %</b>	<b>61,1 %</b>	--	--	<b>39,0 %</b>
Juges	25	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Avocats	250	10	4,0 %	--	--	--	55	22,0 %	30	12,0 %	--	--	--	54,5 %
Policiers	295	30	10,2 %	--	--	--	55	18,6 %	20	6,8 %	--	--	--	36,4 %
Juges de paix et officiers	10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Directions des services de police	10	--	--	--	--	--	10	100,0 %	--	--	--	--	--	0,0 %
Agents de services correctionnels	105	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Agents d'application de règlements	35	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Agents de probation et autres	25	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 78 : Sommaire pour la Nouvelle-Écosse

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>8 670</b>	<b>265</b>	<b>3,1 %</b>	<b>56,6 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>45,5 %</b>	<b>1 205</b>	<b>13,9 %</b>	<b>395</b>	<b>6,3 %</b>	<b>46,9 %</b>	<b>2,5 %</b>	<b>6,2 %</b>	<b>32,8 %</b>
Juges	120	15	12,5 %	--	--	--	40	33,3 %	10	8,3 %	--	--	--	25,0 %
Avocats	1 995	45	2,3 %	--	--	--	445	22,3 %	105	5,3 %	26,1 %	--	17,4 %	23,6 %
Policiers	1 950	75	3,8 %	13,3 %	0,0 %	28,6 %	240	12,3 %	85	4,4 %	--	--	--	35,4 %
Juges de paix et officiers	235	10	4,3 %	--	--	--	35	14,9 %	10	4,3 %	--	--	--	28,6 %
Directions des services de police	20	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Agents de services correctionnels	780	35	4,5 %	--	--	--	60	7,7 %	35	4,5 %	--	--	--	58,3 %
Agents d'application de règlements	245	--	--	--	--	--	20	8,2 %	10	4,1 %	--	--	--	50,0 %
Agents de probation et autres	185	10	5,4 %	--	--	--	15	8,1 %	--	--	--	--	--	--

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 79 : Sommaire pour le Nouveau-Brunswick

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>6 315</b>	<b>2 240</b>	<b>35,5 %</b>	<b>45,5 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>41,9 %</b>	<b>3 295</b>	<b>52,2 %</b>	<b>2 895</b>	<b>45,8 %</b>	<b>45,7 %</b>	<b>2,3 %</b>	<b>24,3 %</b>	<b>87,9 %</b>
Juges	100	40	40,0 %	--	--	--	70	70,0 %	50	50,0 %	--	--	36,4 %	71,4 %
Avocats	1 310	480	36,6 %	49,5 %	2,0 %	38,9 %	750	57,3 %	640	48,9 %	51,6 %	3,1 %	25,8 %	85,3 %
Policiers	1 495	595	40,6 %	19,2 %	3,2 %	41,0 %	890	60,8 %	785	53,6 %	21,0 %	3,8 %	19,1 %	88,2 %
Juges de paix et officiers	70	35	50,0 %	--	--	--	40	57,1 %	40	57,1 %	--	--	--	100,0 %
Directions des services de police	25	--	--	--	--	--	10	40,0 %	10	40,0 %	--	--	--	100,0 %
Agents de services correctionnels	1 085	390	35,9 %	16,7 %	2,5 %	27,3 %	495	45,6 %	445	41,0 %	18,0 %	2,2 %	10,1 %	89,9 %
Agents d'application de règlements	150	40	26,7 %	--	--	--	70	46,7 %	60	40,0 %	63,6 %	--	72,7 %	85,7 %
Agents de probation et autres	160	70	43,8 %	84,6 %	0,0 %	25,0 %	100	62,5 %	75	46,9 %	70,6 %	--	--	75,0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 80 : Sommaire pour l'Ontario

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>139 060</b>	<b>6 735</b>	<b>4,8 %</b>	<b>52,3 %</b>	<b>13,0 %</b>	<b>47,9 %</b>	<b>23 720</b>	<b>17,1 %</b>	<b>10 365</b>	<b>7,5 %</b>	<b>54,2 %</b>	<b>11,7 %</b>	<b>10,4 %</b>	<b>43,7 %</b>
Juges	965	80	8,3 %	23,5 %	0,0 %	100,0 %	340	35,2 %	180	18,7 %	38,9 %	13,9 %	16,7 %	52,9 %
Avocats	40 675	1 985	4,9 %	50,3 %	18,3 %	41,6 %	11 050	27,2 %	3 860	9,5 %	54,5 %	13,6 %	7,1 %	34,9 %
Policiers	30 870	1 810	5,9 %	27,5 %	4,7 %	44,5 %	4 605	14,9 %	2 460	8,0 %	28,9 %	4,3 %	8,9 %	53,4 %
Juges de paix et officiers	2 050	185	9,6 %	75,7 %	10,5 %	62,2 %	345	16,8 %	260	12,7 %	76,0 %	18,0 %	28,0 %	75,4 %
Directions des services de police	555	60	10,8 %	33,3 %	0,0 %	75,0 %	135	24,3 %	120	21,6 %	33,3 %	19,0 %	--	88,9 %
Agents de services correctionnels	6 770	260	5,1 %	44,2 %	7,1 %	55,6 %	570	8,4 %	315	4,7 %	46,0 %	9,5 %	3,2 %	55,3 %
Agents d'application de règlements	4 585	240	4,8 %	22,9 %	12,8 %	51,1 %	540	11,5 %	350	7,5 %	34,3 %	12,9 %	11,4 %	64,8 %
Agents de probation et autres	2 045	135	6,6 %	61,5 %	0,0 %	44,0 %	365	17,8 %	225	11,0 %	60,0 %	4,4 %	4,4 %	61,6 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 81 : Sommaire pour le Manitoba

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>12 435</b>	<b>520</b>	<b>4,2 %</b>	<b>53,8 %</b>	<b>10,5 %</b>	<b>38,5 %</b>	<b>1 610</b>	<b>12,9 %</b>	<b>415</b>	<b>3,3 %</b>	<b>51,2 %</b>	<b>9,5 %</b>	--	<b>25,8 %</b>
Juges	130	10	7,7 %	--	--	--	25	19,2 %	10	7,7 %	--	--	--	40,0 %
Avocats	2 280	65	2,9 %	53,8 %	0,0 %	38,5 %	460	20,2 %	90	3,9 %	50,0 %	--	--	19,6 %
Policiers	2 925	195	6,7 %	41,0 %	0,0 %	21,1 %	470	16,1 %	145	5,0 %	21,4 %	10,7 %	--	30,9 %
Juges de paix et officiers	180	15	8,3 %	--	--	--	30	16,7 %	15	8,3 %	--	--	--	50,0 %
Directions des services de police	55	0	0,0 %	--	--	--	10	18,2 %	--	--	--	--	--	0,0 %
Agents de services correctionnels	2 250	50	2,2 %	22,2 %	50,0 %	22,2 %	210	9,3 %	35	1,6 %	--	--	--	16,7 %
Agents d'application de règlements	410	10	2,4 %	--	--	--	45	11,0 %	10	2,4 %	--	--	--	22,2 %
Agents de probation et autres	360	10	2,8 %	--	--	--	35	9,7 %	--	--	--	--	--	0,0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 82 : Sommaire pour la Saskatchewan

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>10 460</b>	<b>230</b>	<b>2,2 %</b>	<b>36,9 %</b>	<b>10,6 %</b>	<b>34,8 %</b>	<b>885</b>	<b>8,5 %</b>	<b>235</b>	<b>2,2 %</b>	<b>33,3 %</b>	<b>12,5 %</b>	<b>8,3 %</b>	<b>26,6 %</b>
Juges	125	--	--	--	--	--	10	8,0 %	--	--	--	--	--	0,0 %
Avocats	1 855	10	0,5 %	--	--	--	245	13,2 %	35	1,9 %	--	--	--	14,3 %
Policiers	2 635	100	3,8 %	35,0 %	10,0 %	27,8 %	270	10,2 %	105	4,0 %	33,3 %	--	9,5 %	38,9 %
Juges de paix et officiers	140	10	7,1 %	--	--	--	10	7,1 %	--	--	--	--	--	0,0 %
Directions des services de police	70	--	--	--	--	--	15	7,0 %	--	--	--	--	--	0,0 %
Agents de services correctionnels	1 920	35	1,8 %	--	--	--	120	6,3 %	35	1,8 %	--	--	--	29,2 %
Agents d'application de règlements	220	10	2,2 %	--	--	--	10	4,5 %	--	--	--	--	--	0,0 %
Agents de probation et autres	405	0	0,0 %	--	--	--	25	6,2 %	10	2,5 %	--	--	--	40,0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 83 : Sommaire pour l'Alberta

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>38 720</b>	<b>920</b>	<b>2,4 %</b>	<b>45,1 %</b>	<b>18,6 %</b>	<b>29,3 %</b>	<b>4 195</b>	<b>10,8 %</b>	<b>830</b>	<b>2,1 %</b>	<b>43,0 %</b>	<b>13,9 %</b>	<b>4,8 %</b>	<b>19,8 %</b>
Juges	285	10	3,5 %	--	--	--	75	26,3 %	15	5,3 %	--	--	--	20,0 %
Avocats	9 715	165	1,7 %	47,1 %	23,5 %	40,0 %	1 700	17,5 %	230	2,4 %	45,7 %	15,2 %	4,3 %	13,5 %
Policiers	9 220	370	4,0 %	22,7 %	12,2 %	20,5 %	975	10,6 %	325	3,5 %	25,4 %	11,1 %	--	33,3 %
Juges de paix et officiers	335	10	3,0 %	--	--	--	40	11,9 %	10	3,0 %	--	--	--	25,0 %
Directions des services de police	140	10	7,1 %	--	--	--	25	17,9 %	10	7,1 %	--	--	--	40,0 %
Agents de services correctionnels	2 880	75	2,6 %	35,7 %	14,3 %	38,8 %	240	8,3 %	80	2,8 %	53,3 %	--	13,3 %	33,3 %
Agents d'application de règlements	900	25	2,8 %	--	--	--	75	8,3 %	10	1,1 %	--	--	--	13,3 %
Agents de probation et autres	695	15	2,2 %	--	--	--	25	7,2 %	10	1,4 %	--	--	--	40,0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 84 : Sommaire pour la Colombie-Britannique

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>48 000</b>	<b>865</b>	<b>1,8 %</b>	<b>48,5 %</b>	<b>21,8 %</b>	<b>41,0 %</b>	<b>5 545</b>	<b>11,6 %</b>	<b>760</b>	<b>1,6 %</b>	<b>45,4 %</b>	<b>19,7 %</b>	<b>4,6 %</b>	<b>13,7 %</b>
Juges	365	--	--	--	--	--	50	13,7 %	15	4,1 %	--	--	--	30,0 %
Avocats	12 965	160	1,2 %	52,9 %	34,4 %	34,4 %	2 525	19,5 %	255	2,0 %	47,1 %	11,8 %	7,8 %	10,1 %
Policiers	10 185	395	3,9 %	30,0 %	10,1 %	34,2 %	1 280	12,6 %	280	2,7 %	29,6 %	7,4 %	--	21,9 %
Juges de paix et officiers	400	10	2,5 %	--	--	--	45	11,3 %	15	3,8 %	--	--	--	33,3 %
Directions des services de police	185	--	--	--	--	--	20	10,8 %	--	--	--	--	--	--
Agents de services correctionnels	3 300	20	0,6 %	--	--	--	160	4,8 %	25	0,8 %	--	--	--	15,6 %
Agents d'application de règlements	1 395	30	1,8 %	--	--	--	80	5,7 %	--	--	--	--	--	--
Agents de probation et autres	1 045	20	1,9 %	--	--	--	55	5,3 %	10	1,0 %	--	--	--	18,2 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 85 : Sommaire pour le Yukon

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>675</b>	<b>35</b>	<b>5,2 %</b>	--	--	--	<b>135</b>	<b>20,0 %</b>	<b>60</b>	<b>8,9 %</b>	<b>27,3 %</b>	--	--	<b>44,4 %</b>
Juges	10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Avocats	165	10	6,1 %	--	--	--	50	30,3 %	15	9,1 %	--	--	--	30,0 %
Policiers	160	15	9,4 %	--	--	--	40	25,0 %	20	12,5 %	--	--	--	50,0 %
Juges de paix et officiers	30	--	--	--	--	--	10	33,3 %	10	33,3 %	--	--	--	100,0 %
Directions des services de police	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Agents de services correctionnels	65	10	15,4 %	--	--	--	15	23,1 %	--	--	--	--	--	0,0 %
Agents d'application de règlements	25	--	--	--	--	--	10	40,0 %	10	40,0 %	--	--	--	100,0 %
Agents de probation et autres	15	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 86 : Sommaire pour les Territoires du Nord-Ouest

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>825</b>	<b>30</b>	<b>3,6 %</b>	--	--	--	<b>145</b>	<b>17,6 %</b>	<b>60</b>	<b>7,3 %</b>	<b>70,0 %</b>	--	--	<b>41,4 %</b>
Juges	10	--	--	--	--	--	10	100,0 %	--	--	--	--	--	0,0 %
Avocats	140	20	14,3 %	--	--	--	65	46,4 %	30	21,4 %	--	--	--	46,2 %
Policiers	170	--	--	--	--	--	30	17,6 %	--	--	--	--	--	0,0 %
Juges de paix et officiers	50	--	--	--	--	--	10	20,0 %	10	20,0 %	--	--	--	100,0 %
Directions des services de police	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Agents de services correctionnels	170	--	--	--	--	--	15	8,8 %	--	--	--	--	--	0,0 %
Agents d'application de règlements	35	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Agents de probation et autres	35	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 87 : Sommaire pour le Nunavut

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>525</b>	<b>40</b>	<b>7,6 %</b>	--	--	--	<b>115</b>	<b>21,9 %</b>	<b>35</b>	<b>6,7 %</b>	--	--	--	<b>30,4 %</b>
Juges	10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Avocats	60	10	16,7 %	--	--	--	35	58,3 %	30	16,0 %	--	--	--	85,7 %
Policiers	125	20	16,0 %	--	--	--	35	28,8 %	20	50,0 %	--	--	--	57,1 %
Juges de paix et officiers	20	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Directions des services de police	10	--	--	--	--	--	--	--	10	100,0 %	--	--	--	--
Agents de services correctionnels	125	10	8,0 %	--	--	--	20	16,0 %	--	--	--	--	--	0,0 %
Agents d'application de règlements	25	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Agents de probation et autres	15	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

## Annexe IV. Sommaire par région administrative de l'Ontario

**Note pour la lecture des tableaux sommaires**

Statistique Canada arrondit les données de façon aléatoire aux multiples de 5 à des fins de confidentialité. Certains tableaux dans cette étude indiquent qu'on ne retrouve aucun professionnel dans certaines catégories; cela peut signifier qu'il y en a quelques-uns, mais un nombre plus petit que 5. De plus, la validité des croisements des variables est aussi fonction du nombre d'individus. Pour toute combinaison de profession et province ou territoire où le nombre total d'individus est plus bas que 50, les proportions de femmes, d'immigrants et de professionnels âgés de 45 ans et plus sont exclues de l'analyse pour éviter une interprétation fautive.

Les données en format Beyond 20/20, qui sont disponibles au public et qui ont été soumises aux responsables provinciaux de formation en justice pour des analyses personnalisées, contiennent toutes les données fournies par Statistique Canada, sans exclusion (incluant les données en bas de 50).

Tableau 88 : Sommaire pour la région du Centre-Est

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>28 640</b>	<b>455</b>	<b>1,6 %</b>	<b>52,7 %</b>	<b>20,9 %</b>	<b>51,6 %</b>	<b>2 245</b>	<b>7,8 %</b>	<b>490</b>	<b>1,7 %</b>	<b>51,0 %</b>	<b>16,3 %</b>	<b>42,9 %</b>	<b>21,8 %</b>
Juges	145	--	--	--	--	--	25	17,2 %	--	--	--	--	--	--
Avocats	5 010	115	2,3 %	52,2 %	26,1 %	30,4 %	830	16,6 %	140	2,8 %	42,9 %	25,0 %	53,6 %	16,9 %
Policiers	8 540	140	1,6 %	17,9 %	14,3 %	46,4 %	615	7,2 %	140	1,6 %	25,0 %	7,1 %	35,7 %	22,8 %
Juges de paix et officiers	475	10	--	--	--	--	40	8,4 %	--	--	--	--	--	--
Directions des services de police	115	--	--	--	--	--	10	9,1 %	--	--	--	--	--	--
Agents de services correctionnels	1 565	40	--	--	--	--	80	5,1 %	35	2,2 %	--	--	--	43,8 %
Agents d'application de règlements	1 100	15	--	--	--	--	45	4,1 %	10	0,9 %	--	--	--	22,2 %
Agents de probation et autres	410	--	--	--	--	--	15	3,7 %	10	2,4 %	--	--	--	66,7 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 89 : Sommaire pour la région du Centre-Sud

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>14 820</b>	<b>240</b>	<b>1,6 %</b>	<b>52,1 %</b>	<b>25,0 %</b>	<b>50,0 %</b>	<b>1 250</b>	<b>8,4 %</b>	<b>265</b>	<b>1,8 %</b>	<b>52,8 %</b>	<b>22,6 %</b>	<b>47,2 %</b>	<b>21,2 %</b>
Juges	80	--	--	--	--	--	15	18,8 %	--	--	--	--	--	--
Avocats	2 375	--	--	--	--	--	380	16,0 %	70	2,9 %	57,1 %	14,3 %	85,7 %	18,4 %
Policiers	4 620	85	1,8 %	29,4 %	11,8 %	41,2 %	365	7,9 %	75	1,6 %	40,0 %	--	46,7 %	20,6 %
Juges de paix et officiers	175	10	--	--	--	--	15	8,8 %	10	5,7 %	--	--	--	66,7 %
Directions des services de police	65	--	--	--	--	--	0	0,0 %	--	--	--	--	--	--
Agents de services correctionnels	925	20	--	--	--	--	50	5,4 %	15	1,6 %	--	--	--	30,0 %
Agents d'application de règlements	675	10	--	--	--	--	35	5,2 %	15	2,2 %	--	--	--	42,9 %
Agents de probation et autres	285	10	--	--	--	--	25	8,8 %	10	3,5 %	--	--	--	40,0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 90 : Sommaire pour la région du Centre-Ouest

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>20 005</b>	<b>290</b>	<b>1,4 %</b>	<b>60,3 %</b>	<b>24,1 %</b>	<b>44,8 %</b>	<b>1 810</b>	<b>9,0 %</b>	<b>410</b>	<b>2,0 %</b>	<b>63,4 %</b>	<b>23,2 %</b>	<b>37,8 %</b>	<b>22,7 %</b>
Juges	110	--	--	--	--	--	25	22,7 %	--	--	--	--	--	--
Avocats	4 795	105	2,2 %	47,6 %	23,8 %	47,6 %	800	16,7 %	170	3,5 %	50,0 %	17,6 %	38,2 %	21,3 %
Policiers	4 810	75	1,6 %	46,7 %	13,3 %	20,0 %	390	8,1 %	60	1,2 %	66,7 %	--	33,3 %	15,4 %
Juges de paix et officiers	300	10	--	--	--	--	15	5,0 %	10	3,3 %	--	--	--	66,7 %
Directions des services de police	75	--	--	--	--	--	0	0,0 %	--	--	--	--	--	--
Agents de services correctionnels	835	10	--	--	--	--	35	4,2 %	10	1,2 %	--	--	--	28,6 %
Agents d'application de règlements	800	--	--	--	--	--	30	3,8 %	10	1,3 %	--	--	--	33,3 %
Agents de probation et autres	270	--	--	--	--	--	15	5,7 %	--	--	--	--	--	--

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 91 : Sommaire pour la région de l'Est

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>21 130</b>	<b>3 820</b>	<b>18,1 %</b>	<b>51,4 %</b>	<b>9,2 %</b>	<b>48,3 %</b>	<b>8 890</b>	<b>42,1 %</b>	<b>6 390</b>	<b>30,2 %</b>	<b>53,7 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>48,8 %</b>	<b>71,9 %</b>
Juges	205	50	24,4 %	30,0 %	--	100,0 %	105	51,2 %	100	48,8 %	40,0 %	15,0 %	80,0 %	95,2 %
Avocats	5 765	1 145	19,9 %	50,2 %	13,5 %	44,5 %	3 325	57,7 %	2 245	38,9 %	57,0 %	12,5 %	47,4 %	67,5 %
Policiers	5 100	1 125	22,1 %	29,3 %	3,1 %	46,2 %	2 280	44,7 %	1 735	34,0 %	30,0 %	4,3 %	47,0 %	76,1 %
Juges de paix et officiers	320	120	37,5 %	66,7 %	8,3 %	66,7 %	170	53,1 %	165	51,6 %	78,8 %	12,1 %	66,7 %	97,1 %
Directions des services de police	160	40	--	--	--	--	90	56,3 %	80	50,0 %	31,3 %	12,5 %	81,3 %	88,9 %
Agents de services correctionnels	1 830	115	6,3 %	39,1 %	8,7 %	56,5 %	240	13,1 %	170	9,3 %	47,1 %	11,8 %	44,1 %	70,8 %
Agents d'application de règlements	605	125	20,7 %	32,0 %	12,0 %	36,0 %	235	38,5 %	185	30,6 %	27,0 %	13,5 %	37,8 %	78,7 %
Agents de probation et autres	480	90	18,8 %	61,1 %	11,1 %	50,0 %	195	40,6 %	140	29,2 %	60,7 %	--	42,9 %	71,8 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 92 : Sommaire pour la région du Nord-Est

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>5 165</b>	<b>930</b>	<b>18,0 %</b>	<b>48,4 %</b>	<b>1,1 %</b>	<b>52,7 %</b>	<b>1 595</b>	<b>30,9 %</b>	<b>1 100</b>	<b>21,3 %</b>	<b>47,7 %</b>	<b>0,9 %</b>	<b>43,2 %</b>	<b>68,9 %</b>
Juges	40	25	--	--	--	--	25	71,4 %	25	62,5 %	--	--	--	100,0 %
Avocats	665	110	16,5 %	22,7 %	--	50,0 %	255	38,3 %	180	27,1 %	27,8 %	--	50,0 %	70,6 %
Policiers	1 745	255	14,6 %	19,6 %	--	37,3 %	480	27,4 %	325	18,6 %	16,9 %	--	33,8 %	67,7 %
Juges de paix et officiers	135	25	--	--	--	--	45	33,3 %	35	25,9 %	--	--	--	77,8 %
Directions des services de police	50	10	--	--	--	--	15	30,0 %	10	20,0 %	--	--	--	66,7 %
Agents de services correctionnels	460	70	15,2 %	57,1 %	--	57,1 %	105	22,8 %	65	14,1 %	53,8 %	--	38,5 %	61,9 %
Agents d'application de règlements	245	60	24,5 %	--	--	58,3 %	95	39,6 %	75	30,6 %	26,7 %	--	20,0 %	78,9 %
Agents de probation et autres	160	30	--	--	--	--	65	40,6 %	45	28,1 %	--	--	--	69,2 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 93 : Sommaire pour la région du Nord-Ouest

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>2 730</b>	<b>85</b>	<b>3,1 %</b>	<b>35,3 %</b>	<b>11,8 %</b>	<b>76,5 %</b>	<b>205</b>	<b>7,5 %</b>	<b>50</b>	<b>1,8 %</b>	<b>40,0 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>24,4 %</b>
Juges	35	--	--	--	--	--	0	0,0 %	--	--	--	--	--	--
Avocats	330	10	--	--	--	--	70	21,2 %	15	4,5 %	--	--	--	21,4 %
Policiers	1 025	20	--	--	--	--	55	5,3 %	10	1,0 %	--	--	--	18,2 %
Juges de paix et officiers	40	--	--	--	--	--	0	0,0 %	--	--	--	--	--	--
Directions des services de police	15	--	--	--	--	--	0	0,0 %	--	--	--	--	--	--
Agents de services correctionnels	335	10	--	--	--	--	10	3,0 %	10	3,0 %	--	--	--	100,0 %
Agents d'application de règlements	80	10	--	--	--	--	10	12,5 %	--	--	--	--	--	--
Agents de probation et autres	50	10	--	--	--	--	10	20,0 %	10	20,0 %	--	--	--	100,0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 94 : Sommaire pour la région du Sud-Ouest

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>11 165</b>	<b>140</b>	<b>1,3 %</b>	<b>60,7 %</b>	<b>14,3 %</b>	<b>67,9 %</b>	<b>860</b>	<b>7,7 %</b>	<b>150</b>	<b>1,3 %</b>	<b>53,3 %</b>	<b>13,3 %</b>	<b>40,0 %</b>	<b>17,4 %</b>
Juges	80	--	--	--	--	--	15	18,8 %	--	--	--	--	--	--
Avocats	2 260	25	--	--	--	--	285	12,6 %	30	--	--	--	--	--
Policiers	3 170	65	2,1 %	38,5 %	--	61,5 %	255	8,0 %	60	1,9 %	16,7 %	--	41,7 %	--
Juges de paix et officiers	185	--	--	--	--	--	0	0,0 %	--	--	--	--	--	--
Directions des services de police	45	--	--	--	--	--	0	0,0 %	--	--	--	--	--	--
Agents de services correctionnels	540	--	--	--	--	--	25	4,6 %	--	--	--	--	--	--
Agents d'application de règlements	420	--	--	--	--	--	30	7,1 %	--	--	--	--	--	--
Agents de probation et autres	165	--	--	--	--	--	10	6,1 %	--	--	--	--	--	--

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.

Tableau 95 : Sommaire pour la région de Toronto

Professions juridiques	Nombre (toutes les langues) [A]	Francophones (selon la PLOP)					Peuvent soutenir une conversation en français		Utilisent le français au moins régulièrement dans leur travail					Potentiel linguistique [D/C]
		Nombre [B]	% du total [B/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	Nombre [C]	% du total [C/A]	Nombre [D]	% du total [D/A]	% femmes	% immigrants	% âgés de 45 ans et plus	
<b>Toutes les professions juridiques</b>	<b>35 415</b>	<b>780</b>	<b>2,2 %</b>	<b>57,1 %</b>	<b>37,2 %</b>	<b>36,5 %</b>	<b>6 850</b>	<b>19,3 %</b>	<b>1 515</b>	<b>4,3 %</b>	<b>60,4 %</b>	<b>20,8 %</b>	<b>38,0 %</b>	<b>22,1 %</b>
Juges	280	10	--	--	--	--	130	46,4 %	50	17,9 %	50,0 %	--	90,0 %	38,5 %
Avocats	19 475	430	2,2 %	53,5 %	26,7 %	27,9 %	5 100	26,2 %	1 005	5,2 %	56,7 %	14,4 %	33,8 %	19,7 %
Policiers	1 850	35	--	--	--	--	175	9,5 %	35	1,9 %	--	--	--	20,0 %
Juges de paix et officiers	420	10	--	--	--	--	50	11,9 %	10	--	--	--	--	20,0 %
Directions des services de police	25	--	--	--	--	--	15	50,0 %	10	40,0 %	--	--	--	66,7 %
Agents de services correctionnels	280	--	--	--	--	--	10	3,6 %	--	--	--	--	--	--
Agents d'application de règlements	755	25	--	--	--	--	55	7,3 %	10	1,3 %	--	--	--	--
Agents de probation et autres	235	--	--	--	--	--	25	10,6 %	15	6,4 %	--	--	--	--

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, demande spéciale.